The European Commission for the Efficiency of Justice

Evaluation des systèmes judiciaires 2024 (données 2022)

0

Suisse

Generated on: 02/10/2024 15:31

Données de référence 2022 (01/01/2022 - 31/12/2022)

Dates de début et fin de la campagne de collecte des données : 15/03/2023 - 01/10/2023

Objectif:

La CEPEJ a décidé, lors de sa 39ème réunion plénière, de lancer le neuvième cycle d'évaluation 2024, portant sur les données de l'année 2022.

La CEPEJ souhaite utiliser la méthodologie développée dans le cadre des cycles d'évaluation pour obtenir, en s'appuyant sur son réseau de correspondants nationaux, une évaluation globale des systèmes judiciaires des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que de trois pays observateurs (Israël, le Maroc et le Kazakhstan).

Le présent questionnaire a été développé par le Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (CEPEJ-GT-EVAL) à la lumière des cycles d'évaluation précédents et en tenant compte des commentaires des membres, observateurs, experts et correspondants nationaux de la CEPEJ. Le but de cet exercice est d'accroître la connaissance des systèmes judiciaires des Etats participants, de comparer le fonctionnement des systèmes judiciaires dans ses divers aspects ainsi que de comprendre les tendances de l'organisation judiciaire pour contribuer à améliorer l'efficacité et la qualité de la justice. Le questionnaire d'évaluation et l'exploitation des résultats obtenus par ce biais ont pour ambition de devenir un véritable outil de politique publique de la justice, au service des citoyens européens.

Pour une meilleure compréhension des questions, il est nécessaire de consulter la Note explicative qui donne des définitions et des explications sur le questionnaire d'évaluation de la CEPEJ et la méthodologie nécessaire pour y répondre. Vous pouvez télécharger la Note explicative dans son ensemble sur le site de la CEPEJ. De plus, vous disposez également du manuel d'utilisation qui est un document technique pour vous aider à naviguer dans cette application pour la collecte de données.

Si vous avez des questions concernant ces documents ou sur l'utilisation de l'application, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat.

Instruction:

Note explicative: https://rm.coe.int/note-explicative-cycle-2024-cepej-2023-2-fr/1680aae31f

Version Word du questionnaire: https://rm.coe.int/grille-evaluation-cycle-2024-cepej-2022-9rev1-fr-30-mars-

2023/1680aae31e

CEPEJ COLLECT Manuel utilisateur – vous pouvez télécharger sous l'onglet Documentation

1. Informations générales et financières

1.1.Données démographiques et économiques

1.1.1Habitants et informations économiques

001. Nombre d'habitants (si possible au 1er janvier de l'année de référence +1)

[8815385]

Page 1 sur 135

=

003. PIB par habitant (en €) en prix courants pour l'année de référence

[87 378]

Commentaires 770'274,3303 millions d'Euros = valeur transmise à Eurostat / divisé par le nombre d'habitants. L'inflation et l'évolution du cours de l'euro par rapport au franc suisse expliquent l'augmentation du PIB.

004. Salaire moyen brut annuel (en €) pour l'année de référence

[81 410]

Commentaires valeur provisoire fondée sur l'enquête suisse sur la structure des salaires 2020 et l'indice suisse des salaires nominaux.

005. Taux de change de la monnaie nationale (zone non-Euro) en € au 1er janvier de l'année de référence +1 :

[0.9897]
Autorisation de décimales : 5

Commentaires -

Sources: -

A1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

1.1.2Données budgétaires relatives au système judiciaire

006. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux, en € (sans le budget du ministère public et sans le budget de l'aide judiciaire). Si vous ne pouvez pas distinguer le budget alloué aux tribunaux du budget alloué au ministère public et/ou de celui alloué à l'aide judiciaire, merci de vous référer à la question 7. Si vous êtes en mesure de répondre à cette question, veuillez répondre NA à la question 7.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
TOTAL - Budget public annuel alloué pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	1 351 864 500 []NA	1 349 764 060 []NA
1. Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	999 116 780 []NA []NAP	1 003 180 400 []NA []NAP



	52 020 640	12 (22 500
2. Budget public annuel alloué à l'informatisation (2.1 +	53 039 640	42 622 590
2.2)	[] NA	[] NA
,	[] NAP	[] NAP
2.1 Investissements dans l'informatisation	21 746 250	19 606 390
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
2.2 Maintenance des équipements informatiques des	31 293 390	23 016 200
	[] NA	[]NA
tribunaux	[] NAP	[] NAP
2 Dudget mublic commend allows over freig de instinct (fucie	163 411 340	183 902 900
3. Budget public annuel alloué aux frais de justice (frais	[] NA	[] NA
d'expertise, d'interprètes, etc.)	[]NAP	NAP
	[] IVAI	
4. Budget public annuel alloué aux bâtiments des tribunaux	50 508 040	45 653 600
(maintenance, budget de fonctionnement)	[] NA	[] NA
(maintenance, budget de fonctionnement)	[] NAP	[]NAP
5. Budget public annuel alloué à l'investissement en	10 658 350	5 680 400
	[] NA	[]NA
nouveaux bâtiments (tribunaux)	[]NAP	[]NAP
	2.960.240	2.759.040
6. Budget public annuel alloué à la formation	3 869 340	2 758 940
	[]NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
7. Autres (veuillez préciser)	71 261 010	65 965 230
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. Si le budget public annuel alloué au fonctionnement de l'ensemble des tribunaux qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : 6.2: Informatisation: La numérisation de la justice entraîne une hausse des coûts informatiques

- 6.3: Frais de justice: Ces frais varient d'un exercice à l'autre en fonction de la nature et du nombre des procédures. La somme indiquée correspond au total des frais de justice des cantons
- 6.4: Davantage de travaux de réfection de palais de justice
- 6.5: Davantage de projets d'agrandissement de Palais de justice
- 6.6: 2020 était une année Covid. En 2022 davantage de formations continues ont pu être suivies
- 6.7: Autres comprend comme en 2020 notamment, les frais de port, les coûts de prestations de service de tiers qui ont tendance à remplacer de plus en plus l'engagement de personnel interne, notamment dans les domaines de la sécurité et du nettoyage mais aussi souvent pour tâche jurisprudentielle (greffe), la littérature ainsi que les base de données juridiques qui ont connu des hausses importantes des prix d'accès à ces bases et enfin des déplacements, les frais de réunions et de déplacement ont nettement augmentés par rapport aux années Covid 2020/2021 pour revenir au niveau antérieur et enfin les coûts de fonctionnement des organes de surveillance des autorités judiciaires ont augmenté aussi, de plus en plus de cantons ayant introduit des conseils de la magistrature (dernier en date le canton de Vaud).

007. Si vous ne pouvez pas répondre à la question 6 parce que vous ne pouvez pas isoler le budget public alloué aux tribunaux du budget public alloué au ministère public et/ou de celui alloué à l'aide judiciaire, veuillez remplir uniquement la ligne adéquate dans le tableau selon votre système.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et au		
ministère public	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et à l'aide judiciaire	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP

Total du budget public annuel alloué aux tribunaux, au ministère public et à l'aide judiciaire	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interp réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé		
= 008. Existe-t-il une règle générale selon laquell une procédure devant un tribunal de droit comm	-	ne doit payer une taxe pour intenter
	•	Obligation de payer une taxe pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun ?
en matière pénale		() Oui, au début de la procédure (X) Oui, à un stade ultérieur () Non
en matière autre que pénale		(X) Oui, au début de la procédure () Oui, à un stade ultérieur () Non
Commentaire - S'il existe des exceptions à l'obligation de payer de général	le telles taxes, veui	llez préciser ces exceptions : voir commentaire
008-1. Quelle est, en quelques mots, la méthod	e de calcul de	e cette taxe:
- En matière civile, le montant de la taxe dépend de la valeur fonction de la complexité de l'affaire. Pour tous les types de partiel de l'affaire de la complexité de l'affaire de la complexité de l'affaire.	•	
008-2. Montant de la taxe exigée pour engager montant de 3000€:	une action er	recouvrement d'une créance d'un
[] NA [] NAP		
Commentaires Valeur calculée à titre d'exemple à l'aide du calculezh.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/Themen/Allgemeine_Doexigés dans les autres cantons en ce qui concerne les procédures canton de Zurich. Le montant est stable par rapport à 2020, l'augn	okumente/Prozessk ordinaires se situen	tosten/P_Gebuehrenrechner_V_01.pdf). Les montant t parfois en dessus et parfois en dessous de celui du
009. Montant annuel des taxes perçues par l'Et	at (en €) :	
[284 110 560] []NA []NAP		

Commentaires L'augmentation des frais judiciaires (voir question 6) est répercutée sur les taxes perçues par les tribunaux, ce qui explique

l'augmentation par rapport à 2020.

012. Budget public annuel approuvé alloué à l'aide judiciaire, en €.

	TOTAL	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
TOTAL - Budget public annuel approuvé	167 088 750	73 519 050	93 569 700
alloyé à l'aida indiaisira (12.1 + 12.2)	[] NA	[] NA	[] NA
alloué à l'aide judiciaire (12.1 + 12.2)	[] NAP	[] NAP	[] NAP
12.1 pour les affaires portées devant les	167 088 750	73 519 050	93 569 700
tribunaux (taxes et/ou représentation légale)	[] NA	[] NA	[] NA
urounaux (uixes evou representation regare)	[] NAP	[] NAP	[] NAP
12.2 pour les affaires non portées devant les			
tribunaux (conseil juridique, ADR et autres	[X] NA	[X] NA	[X] NA
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , 	[] NAP	[] NAP	[] NAP
services juridiques)			

Commentaires Les procédures pénales portées devant les tribunaux ont tendance à être plus nombrueses et plus complexes, ce qui provoque une hausse de l'aide judiciaire accordée.

012-1. Budget public annuel exécuté alloué à l'aide judiciaire, en €.

	TOTAL	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
TOTAL - Budget public annuel exécuté alloué	177 903 740	85 393 795	92 509 945
à l'aide judiciaire (12-1.1 + 12-1.2)	[] NA	[] NA	[] NA
a 1 aide judiciaire (12-1.1 + 12-1.2)	[] NAP	[] NAP	[] NAP
12-1.1 pour les affaires portées devant les	177 903 740	85 393 795	92 509 945
tribunaux (taxes et/ou représentation légale)	[] NA	[] NA	[] NA
unbunaux (taxes evou representation regale)	[] NAP	[] NAP	[] NAP
12-1.2 pour les affaires non portées devant les			
tribunaux (conseil juridique, ADR et autres	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
services juridiques)			

Si le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : Le budget approuvé est inférieur au budget exécuté qui lui tient compte de l'aide judiciaire effectivement accordée

0

012-3. Les budgets de l'aide judiciaire indiqués dans les Q12 et Q12-1 incluent-ils :

	Montant calculé/estimé inclus
La couverture des taxes / frais de justice	() Oui
	() Non
	(X) NAP (l'aide judiciaire n'inclut pas la
	couverture des taxes/frais de justice)
L'exonération des taxes / frais de justice	(X) Oui
-	() Non
	() NAP (l'aide judiciaire n'inclut pas
	l'exonération des taxes/frais de justice)

Commentaires L'octroi de l'aide judiciaire entraîne en règle générale une dispense de payer des frais de justice ou des taxes, soit comme avance de frais ou en fin de procédure lorsque la décision sur l'aide judiciaire intervient en même temps que la décision finale.

013. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué au ministère public, en €.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Total du budget public annuel alloué au ministère public, en € (dont 13.1)	640 866 610 []NA	637 766 220 [] NA [] NAP
13.1 Budget public annuel alloué à la formation du ministère public	2 163 540 []NA []NAP	2 073 280 [] NA [] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. De plus, si le budget public annuel alloué au fonctionnement du ministère public qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : 13.1 Budget public annuel alloué à la formation du ministère public: le budget de la formation a été revu à la hausse afin de permettre aux magistrats et au personnel de se tenir à jour en ce qui concerne les modifications du droit pénal.

A2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Se	ources : Budget et comptes 2022 des cantons et de la Confédération

1.1.3.Données budgétaires relatives à l'ensemble du système de justice

015-1. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué à l'ensemble du système de justice, en € (ce budget global inclut le budget du système judiciaire – voir 15-2 ainsi que d'autres éléments du système de justice – voir 15-3) :

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Budget public annuel alloué à l'ensemble du système de	3 231 656 490	3 236 580 760
justice, en €	[]NA	[] NA [] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus et préciser notamment si une part importante du budget provient d'une organisation internationale. De plus, si le budget public annuel alloué à l'ensemble du système de justice qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

015-2. Eléments du budget du système judiciaire (Q6, Q7, Q12, Q13)

	Inclus
Tribunaux	(X)Oui
	() No [] NAP
Aide judiciaire	(X)Oui
	() No

Ministère public	(X)Oui
	() No
	[] NAP

Commentaires

015-3. Autres éléments budgétaires

	Inclus
Système pénitentiaire	(X) Oui () Non [] NAP
Service de probation	(X) Oui () Non [] NAP
Conseil supérieur de la magistrature	() Oui (X) Non
Conseil supérieur des procureurs	() Oui (X) Non [] NAP
Cour constitutionnelle	() Oui (X) Non
Service de gestion du système judiciaire	(X) Oui () Non [] NAP
Service de la représentation légale de l'Etat	(X) Oui () Non
Service de l'exécution	() Oui (X) Non
Notariat	() Oui (X) Non [] NAP
Service d'expertise légale	() Oui (X) Non [] NAP
Protection judiciaire de la jeunesse	() Oui (X) Non
Fonctionnement du ministère de la Justice	() Oui (X) Non
Services des demandeurs d'asile et réfugiés	() Oui (X) Non
Service d'immigration	() Oui (X) Non [] NAP

Autres », veuillez préciser : - A3. Veuillez indiquer les sources des réponses aux ques Sources : Budgets et comptes d'Etat 2022 des cantons et de la Confédéra Enquête réalisée auprès des cantons en ce qui concerne les éléements com Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux 1. Aide judiciaire 2.1.1 Champ d'application de l'aide judiciaire 2.1.2 Champ d'application de l'aide judiciaire 2.1.3 Champ d'application de l'aide judiciaire 2.1.4 Champ d'application de l'aide judiciaire 2.1.5 Champ d'	tions de cette on oris et non compris	Oui Non P partie
Sources: Budgets et comptes d'Etat 2022 des cantons et de la Confédéra Enquête réalisée auprès des cantons en ce qui concerne les éléements com Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux 1. Aide judiciaire 1. 1. 1 Champ d'application de l'aide judiciaire 16. L'aide judiciaire concerne-t-elle: Affaires Représentation devant les tribunaux (X) O () No [] NA [] NAP Conseil juridique, ADR et autres services juridiques (X) O () No [] NA [] NAP	tions de cette on oris et non compris	e partie
3. Veuillez indiquer les sources des réponses aux ques Sources : Budgets et comptes d'Etat 2022 des cantons et de la Confédéra Enquête réalisée auprès des cantons en ce qui concerne les éléements com Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux 1. Aide judiciaire 1. 1. Champ d'application de l'aide judiciaire 16. L'aide judiciaire concerne-t-elle : Affaires Représentation devant les tribunaux (X) O () No [] NA [] NAP Conseil juridique, ADR et autres services juridiques (X) O () No [] NA [] NAP	on oris et non compris	s dans le budget
Sources: Budgets et comptes d'Etat 2022 des cantons et de la Confédéra Enquête réalisée auprès des cantons en ce qui concerne les éléements com Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux 1. Aide judiciaire .1.1 Champ d'application de l'aide judiciaire 16. L'aide judiciaire concerne-t-elle: Affaires Représentation devant les tribunaux (X) O () No [] NA [] NAP Conseil juridique, ADR et autres services juridiques (X) O () No [] NA [] NAP	on oris et non compris	s dans le budget
Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux 1. Aide judiciaire 1. 1.1 Champ d'application de l'aide judiciaire 16. L'aide judiciaire concerne-t-elle: Affaires Représentation devant les tribunaux (X) O () No [] NA [] NAP Conseil juridique, ADR et autres services juridiques (X) O (() No [] NA [] NAP 16-1. Veuillez décrire brièvement l'organisation du sy	ris et non compris	
1.Aide judiciaire 1.1.Champ d'application de l'aide judiciaire 16. L'aide judiciaire concerne-t-elle : Affaires Représentation devant les tribunaux (X) O () No [] NA [] NAP Conseil juridique, ADR et autres services juridiques (X) O () No [] NA [] NAP	> énales	Affaires autres que pénale
1.Aide judiciaire 1.1.Champ d'application de l'aide judiciaire 16. L'aide judiciaire concerne-t-elle : Affaires Représentation devant les tribunaux (X) O () No [] NA [] NAP Conseil juridique, ADR et autres services juridiques (X) O () No [] NA [] NAP	>énales	Affaires autres que pénale
1.Aide judiciaire 1.1.Champ d'application de l'aide judiciaire 16. L'aide judiciaire concerne-t-elle : Affaires Représentation devant les tribunaux (X) O () No [] NA [] NAP Conseil juridique, ADR et autres services juridiques (X) O () No [] NA [] NAP)énales	Affaires autres que pénale
.1.1Champ d'application de l'aide judiciaire 16. L'aide judiciaire concerne-t-elle : Affaires Représentation devant les tribunaux (X) O () No [] NAP Conseil juridique, ADR et autres services juridiques (X) O () No [] NAP [] NAP 16-1. Veuillez décrire brièvement l'organisation du sy	pénales	Affaires autres que pénale
16. L'aide judiciaire concerne-t-elle : Représentation devant les tribunaux (X) O () No [] NA [] NAP Conseil juridique, ADR et autres services juridiques (X) O () No [] NA [] NAP 16-1. Veuillez décrire brièvement l'organisation du sy	pénales	Affaires autres que pénale
Représentation devant les tribunaux (X) O () No [] NA [] NAP Conseil juridique, ADR et autres services juridiques (X) O () No [] NA [] NAP 16-1. Veuillez décrire brièvement l'organisation du sy	pénales	Affaires autres que pénale
Représentation devant les tribunaux (X) O () No [] NA [] NAP Conseil juridique, ADR et autres services juridiques (X) O () No () No [] NA [] NAP 16-1. Veuillez décrire brièvement l'organisation du sy	oénales	Affaires autres que pénale
() No [] NA [] NAP Conseil juridique, ADR et autres services juridiques (X) O () No [] NA [] NAP 16-1. Veuillez décrire brièvement l'organisation du sy		
Conseil juridique, ADR et autres services juridiques (X) O () No [] NAP 16-1. Veuillez décrire brièvement l'organisation du sy	i	(X) Oui
Conseil juridique, ADR et autres services juridiques (X) O () No [] NA [] NAP 16-1. Veuillez décrire brièvement l'organisation du sy		() Non
() No [] NA [] NAP 16-1. Veuillez décrire brièvement l'organisation du sy	i	[] NAP (X) Oui
16-1. Veuillez décrire brièvement l'organisation du sy		() Non
		[] NA [] NAP
- voir commentaire général	tème d'aide	judiciaire dans votre pay
10 E.a H H. 1. 1. 2. 20 . L 1. 19 . L. L	. 1	1.4°C \ 12 . Z . 4° 1
18. Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire po- écisions de justice (par exemple : honoraires d'un ager		
() Oui	t d execution	., .
(X) Non		
[] NAP		
i oui, veuillez préciser :		

019. L'aide judiciaire peut-elle être allouée pour d'autres frais (différents de ceux indiqués aux
questions 16 à 18, par exemple honoraires d'un conseiller technique ou expert, honoraires d'autres
professionnels de la justice (notaires), frais de voyage, etc.) ?

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Allocation de l'aide judiciaire pour d'autres frais	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

2.1.2Informations relatives à l'aide judiciaire

020. Veuillez indiquer le nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire :

	Total	Affaires portées devant les tribunaux	Affaires non portées devant les tribunaux
TOTAL		37 314	
	[X] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
En matière pénale		15 342	
_	[X] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
En matière autre que pénale		21 971	
	[X] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires - Veuillez préciser le cas échéant : Les données indiquées ci-dessus reposent sur une extrapolation à l'ensemble des cantons des résultats communiqués par 10 cantons (ZH, BE, AR, AI, GR, AG, TI, VS, NE et GE) représentant ensemble plus de la moitié de la population helvétique.

020-0. Veuillez indiquer le nombre de bénéficiaires de l'aide judiciaire :

	Total	Affaires portées deva les tribunaux	nt Affaires non portées devant les tribunaux
TOTAL			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
En matière pénale			
_	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
En matière autre que pénale			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires - Veuillez préciser le cas échéant :

020-0-1. Avez-vous des données statistiques ventilées par genre concernant les bénéficiaires de l'aide judiciaire?

(,)	Oui	
(X)	No	

020-0-2. Si oui, veuillez fournir des précisions sur la répartition par genre des bénéficiaires de l'aide judiciaire :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de bénéficiaires de l'aide judiciaire	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Comments

020-0-3. Est-il	l possible de	distinguer le no	ombre de bén	éficiaires de	l'aide judiciaire	par types
d'affaires?						

() Oui
(X) Nor

Commentaire : Si oui, veuillez préciser pour quels types d'affaires :

020-0-4. Existe-t-il des cas d'attribution automatique de l'aide judiciaire en fonction du type d'affaires ?

()	X) Oui		
() Non		

Commentaire : Si oui, veuillez préciser :

020-0-5. Parmi les bénéficiaires de l'aide judiciaire, combien sont des victimes alléguées de violence domestique ?

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de bénéficiaires de l'aide judiciaire qui			
sont des victimes alléguées de violence	[X]NA []NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
domestique			

Commentaires

020-1. Veuillez indiquer les délais de la procédure pour l'octroi de l'aide judiciaire, c'est à dire la durée allant de la demande initiale d'aide judiciaire à la décision finale concernant cette demande.

	Durée en jours
Durée maximale prescrite dans la loi/règlementation	
	[X]NA []NAP
Durée moyenne réelle	
	[X]NA []NAP

Commentaire - Veuillez préciser si le délai prévu est fixé dans une loi ou une autre règlementation. En outre, veuillez préciser si des délais différents sont prévus pour les affaires pénales et les affaires autres que pénales :

021. En matière pénale, les personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants peuvent-elles bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat?

	Assistance gratuite d'un avocat
Personnes mises en cause	(X)Oui ()Non
Victimes	(X) Oui () Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

022. En matière pénale, ont-elles le libre choix de l'avocat dans le cadre de l'aide judiciaire?

	libre choix de l'avocat
Personnes mises en cause	(X)Oui
	() Non
	[]NAP
Victimes	(X)Oui
	() Non
	[] NAP

Commentaires

023-0. Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et/ou des biens (patrimoine) du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire complète ou partielle ?

(X)	Ou	į

() Non

Commentaires - Veuillez préciser si d'autres critères sont pris en compte pour l'octroi de l'aide judiciaire et veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus :

023. Si oui veuillez indiquer ci-dessous:

	Montant du revenu annuel (pour une personne), (en €)	Valeur des biens (patrimoine) (pour une personne), (en €)
Aide judiciaire complète accordée au demandeur en matière		
pénale	[X] NA	[X] NA
ренате	[] NAP	[] NAP
Aide judiciaire complète accordée au demandeur en matière		
autre que pénale	[X] NA	[X] NA
auto que penuie	[] NAP	[] NAP
Aide judiciaire partielle accordée au demandeur en matière		
pénale	[X] NA	[X] NA
penaic	[] NAP	[] NAP
Aide judiciaire partielle accordée au demandeur en matière		
autre que pénale	[X] NA	[X] NA
anno duo boumo	[] NAP	[] NAP

exemple pour caractère abusif de l'action en j	ustice ou lorsque l'action	n n'a aucune chance
d'aboutir) ?		
(X)Oui		
() Non		
Commentaire - Si oui, veuillez préciser les critères concrets pou	r refuser l'aide judiciaire :	
025. La décision d'accorder ou de refuser l'aic	le judiciaire est-elle pris	e par :
(X) le(s) juge(s) en charge de l'affaire principale	•	•
() un autre juge ou fonctionnaire		
() une instance extérieure au tribunal		
() plusieurs autorités (tribunal et organe externe)		
Commentaires		
027. Les décisions judiciaires peuvent-elles pr	réciser la manière dont le	es frais de justice payés par
les parties au cours de la procédure seront dist		
•	La déc	cision judiciaire précise le e des frais de justice
en matière pénale	(X)	Oui
on madere penale	()	
en matière autre que pénale	(X)	Oui Non
Commentaire - Si vous répondez par la négative, veuillez spécif	ier comment les frais de justice so	nt distribués : -
B1. Veuillez indiquer les sources des réponses	s aux questions de cette	partie
Sources : Codes de procédure, enquête réalisée auprès des o	cantons	
Sources : Codes de procedure, enquete reansee aupres des c	Cantons	
2.2.Usagers des tribunaux et victimes		
2.2.1Droits des usagers et victimes		•
028. Existe-t-il des sites/portails Internet offic	eiels (ex: ministère de la	Justice, Conseil supérieur d
la magistrature, etc.) à partir desquels le publi	c a accès gratuitement :	
	Oui, adresse(s) internet:	Non
Aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.)	(X) droit fédéral: https://www.fedlex.admin.ch	/fr/
	home?news_period=last_day	
	ews_pageNb=1&news_order	
	esc&news_itemsPerPage=10	
i e	100000000000000000000000000000000000000	, i

024. Est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par

A la jurisprudence des juridictions supérieures	(X)	()
	https://www.bger.ch/fr/index/jur		
	idiction.htm		
A des informations sur le système judiciaire (organisation	(X)	()
des tribunaux, procédures judiciaires, etc.)	https://www.bger.ch/fr/index/fe		
• ,	deral/federal-inherit-		
	template/federal-		
	rechtspflege.htm		
A d'autres documents (par exemple formulaires,	(X) formulaires mis à	()
formulaires téléchargeables, formulaires à remplir en ligne	disposition par l'Office fédéral		
etc.)	de la justice:		
,	https://www.bj.admin.ch/bj/de/h		
	ome/publiservice/zivilprozessre		
	cht/parteieingabenformulare.ht		
	ml		

029. Votre système prévoit-il une obligation d'informer les parties concernant les délais prévisibles de leurs procédures judiciaires ?

() Oui, toujours
()	() Non
() Oui, seulement dans quelques situations particulières

Commentaire - Si « Oui, seulement dans quelques situations particulières », veuillez préciser : -

030. Existe-t-il un système d'information public et gratuit pour informer et faciliter l'accès à la justice?

	Système d'information
Général pour les citoyens	[X] Information en ligne [] Téléphone [] Discussion interactive
	[X] En personne (accès physique sur place) [] Autre
Spécifique pour les victimes d'infractions	[] Non [X] Information en ligne [] Téléphone [X] Discussion interactive
	[X] En personne (accès physique sur place) [] Autre [] Non

Spécifique pour les mineurs (adapté aux enfants)	[] Information en ligne
	[X] Téléphone
	[X] Discussion interactive
	[X] En personne (accès physique su
	place)
	[] Autre
	[] Non
ommentane reamez rearmi plus a informations conce	ant ces systèmes et veuillez préciser comment cette assistance est four
oir commentaire général 31. Existe-t-il des modalités favorables p	rticulières applicables aux catégories de personnes
pir commentaire général	rticulières applicables aux catégories de personnes

	Dispositif d'information	Modalités particulières pour les auditions	Autres modalités particulières
Victimes de violence sexuelle / viol	(X)Oui ()Non	(X)Oui	(X) Oui () Non
Victimes du terrorisme	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Mineurs (témoins ou victimes)	(X)Oui ()Non	(X)Oui ()Non	(X)Oui
Victimes de violence domestique	(X)Oui ()Non	(X)Oui ()Non	(X)Oui
Minorités ethniques	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Personnes en situation de handicap	(X)Oui ()Non	(X)Oui ()Non	(X)Oui
Délinquants mineurs	(X)Oui ()Non	(X)Oui ()Non	(X)Oui
Autres (par exemple, les victimes de la traite des êtres humains, mariage forcé, mutilation sexuelle)	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Commentaire - Si « Autres personnes vulnérables » et/ou « Autres modalités particulières », veuillez préciser : Par rapport aux réponses précédentes, les cantons ont mis en place des centres d'accueil pour les victimes de violence domestique afin de pouvoir les accueillir en situation d'urgence.

031-0. Si des modalités particulières existent au regard des mineurs, quels sont les dispositifs, instruments, installations, pratiques visant à les protéger lorsqu'ils participent à une procédure judiciaire ?

ju	diciaire?
l man] Préparation spéciale et adaptée aux mineurs pour la participation au procès/ poursuite judiciaire (expliquer la procédure d'une ière adaptée aux mineurs)
I	X] Salle spéciale dans le tribunal conçue pour les audiences adaptées aux mineurs
l proc	Personne/équipe spéciale de professionnels qualifiés (par exemple psychologues) pour accompagner le mineur tout au long de la édure
l	Des moyens spécifiques pour communiquer et expliquer la signification des décisions de justice

[] Structures interinstitutionnelles/multidisciplinaires telles qu	e les "Maisons d'enfants"	
[] Autre, veuillez préciser		
[] NAP		
commentaire Les salles spéciales adaptées aux mineurs existent pr	incipalement dans les tribunaux de	s mineurs.
31-1. Quels sont les principaux critères pour q	u'une personne âgée de r	noins de 18 ans puisse
gir en justice ou être témoin ?		
	Procédure civile	Procédure pénale
Composité diamanana amangédana at da mandan diamana	[] Seuil d'âge[Comment]	[] Seuil d'âge[Comment]
Capacité d'engager une procédure et de prendre d'autres mesures procédurales en son nom propre	[X] Capacité de	[X] Capacité de
mesures procedurates en son nom propre	discernement	discernement
	[] Autre	[] Autre
	[] NAP	[] NAP
Être témoin	[] Seuil d'âge[Comment]	[] Seuil d'âge[Comment]
	[X] Capacité de discernement	[X] Capacité de discernement
	[] Autre	[] Autre
	[] NAP	[]NAP
		ce en son nom propre, o
31-2. Si une personne âgée de moins de 18 ans eut la représenter au cours de la procédure judi	iciaire ?	
		ce en son nom propre, c
	iciaire ?	
eut la représenter au cours de la procédure judi	Procédure civile	Procédure pénale [X] Oui, toujours
eut la représenter au cours de la procédure judi	Procédure civile [X] Oui, toujours	Procédure pénale [X] Oui, toujours
eut la représenter au cours de la procédure judi	Procédure civile [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines	Procédure pénale [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines
eut la représenter au cours de la procédure judi	Procédure civile [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale	Procédure pénale [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale
eut la représenter au cours de la procédure judi	Procédure civile [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique	Procédure pénale [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique
eut la représenter au cours de la procédure judi	Procédure civile [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit	Procédure pénale [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit
eut la représenter au cours de la procédure judi	[X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la	Procédure pénale [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la
eut la représenter au cours de la procédure judi	[X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs	Procédure pénale [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs
Parent/ tuteur légal Autre représentant (à la place des parents/ tuteur légal)	[X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la	Procédure pénale [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la
Parent/ tuteur légal Autre représentant (à la place des parents/ tuteur légal)	[X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs	Procédure pénale [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs
Parent/ tuteur légal Autre représentant (à la place des parents/ tuteur légal) Commentaire voir commentaire général	[X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs [] Autre	Procédure pénale [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs [] Autre
Parent/ tuteur légal Autre représentant (à la place des parents/ tuteur légal) Commentaire voir commentaire général 231-3. Quels sont les différents critères de responsable.	[X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs [] Autre	Procédure pénale [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs [] Autre
eut la représenter au cours de la procédure judi Parent/ tuteur légal Autre représentant (à la place des parents/ tuteur légal) ommentaire voir commentaire général 31-3. Quels sont les différents critères de responsant les différents	[X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs [] Autre	Procédure pénale [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs [] Autre
Parent/ tuteur légal Autre représentant (à la place des parents/ tuteur légal) Commentaire voir commentaire général 231-3. Quels sont les différents critères de responssibles) ?	[X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs [] Autre	Procédure pénale [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs [] Autre
Parent/ tuteur légal Autre représentant (à la place des parents/ tuteur légal) commentaire voir commentaire général 231-3. Quels sont les différents critères de responsibles)? [X] Seuil(s) d'âge	[X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs [] Autre	Procédure pénale [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs [] Autre
Parent/ tuteur légal Autre représentant (à la place des parents/ tuteur légal) ommentaire voir commentaire général 31-3. Quels sont les différents critères de responsibles)? [X] Seuil(s) d'âge [] Capacité de discernement	[X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs [] Autre	Procédure pénale [X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques [] Non [] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs [] Autre

[10]
[] NA
[] NAP
Responsabilité pénale entraînant une peine privative de liberté
[15]
[] NA
[] NAP
Commentaire - Veuillez décrire brièvement la particularité de votre système. Pourriez-vous préciser si la possibilité d'atténuation s'applique aux peines prononcées et comment : voir commentaire général
=
032. Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?
() Oui, mais seulement si l'auteur est inconnu
() Oui, mais seulement si l'indemnisation ne peut pas être obtenue de la part de l'auteur
(X) Oui, dans les deux situations
() Non
Commentaire
032-0. Si oui, pour quels types d'infractions l'indemnisation est- elle allouée ?
(X) Pour tous les types d'infractions
() Pour certains types d'infractions
[] NAP
Commentaire - Veuillez préciser :
032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure
d'indemnisation ?
() Oui
(X) Non
Commentaires
032-0. Si oui, pour quels types d'infractions l'indemnisation est- elle allouée ?
(X) Pour tous les types d'infractions
() Pour certains types d'infractions
[] NAP
Commentaire - Veuillez préciser :
032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure
d'indemnisation ?
() Oui
(X) Non

Responsabilité pénale entraînant une peine non privative de liberté (par ex. mesures éducatives)

032-0. Si oui, pour quels types d'infractions l'indemnisation est- elle allouée ?
(X) Pour tous les types d'infractions
() Pour certains types d'infractions
[] NAP
Commentaire - Veuillez préciser :
032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure
d'indemnisation ?
() Oui
(X) Non
Commentaires
034. Existe-t-il un suivi régulier (études officielles, rapports etc.) permettant l'évaluation du taux
de recouvrement des dommages et intérêts octroyés aux victimes par les juridictions ?
() Oui
(X) Non
Commentaires - Si oui, veuillez illustrer avec des données disponibles concernant le taux de recouvrement, le nom des études, la fréquence des études et l'organe responsable :
035. Les procureurs ont-ils un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance) ?
() Oui
(X) Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :
035-1. Les procureurs ont-ils un rôle spécifique au regard des mineurs victimes (protection et
assistance) ?
() Oui
(X) Non
Commentaire - Si oui, veuillez préciser :
● =
036. Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une
affaire ? Veuillez vérifier la cohérence de votre réponse avec celle de la question 105 qui traite de
la possibilité pour un procureur de « classer une affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une
décision d'un juge ».
() Oui
(X) Non
[] NAP
Commentaire - Le cas échéant, veuillez préciser :

037. Existe-t-il un système d'indemnisation dans les circonstances suivantes :

	Nombre de demandes d'indemnisation	Nombre d'indemnisations accordées	Montant total des indemnisations accordées (in €)
Total			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[]NAP	[] NAP	[]NAP
Durée excessive de la procédure			
1	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Non-exécution des decisions de justice			
	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
Arrestation/ détention injustifiée			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Condamnation injustifiée			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Autre			
	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

Commentaire - Le cas échéant, veuillez fournir des renseignements concernant la procédure d'indemnisation et la méthode de calcul du montant de l'indemnisation (par exemple, le tarif journalier pour une arrestation ou une condamnation injustifiée) :

037-1. Veuillez préciser quelles sont les autorités compétentes pour traiter les demandes et s'il existe un délai légal pour traiter celles-ci :

	Autorités compétentes	Délai légal
Tribunal concerné	[]	[]
Autre tribunal	[X]	[]
Ministère de la Justice	[]	[]
Conseil supérieur de la magistrature	[]	[]
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	[]	[]

Commentaire

037-2. Existe-t-il des données statistiques ventilées par genre concernant le nombre de :

	Existence de données statistiques ventilées par genre
Personnes qui saisissent le tribunal pour une affaire autre que pénale	() Oui - Si oui, veuillez préciser pour quelles catégories d'affaires :[Comment] (X) Non
	[]NA

Victimes reconnues par le tribunal	quels	Oui - si oui, veuillez préciser pour stypes d'infractions :[Comment] Non
Auteurs d'infractions pénales	quels les in resso) Oui - si oui, veuillez préciser pour stypes d'infractions :[Comment]toutes afractions pénales (indication qui ort du casier judiciaire)) Non
Commentaires -		
Commentaires - O37-3. Existe-t-il des données statistiques co victime reconnue par le tribunal?	oncernant la relation entre	e l'auteur de l'infraction et l
O37-3. Existe-t-il des données statistiques co victime reconnue par le tribunal ?	oncernant la relation entre	e l'auteur de l'infraction et
O37-3. Existe-t-il des données statistiques co victime reconnue par le tribunal ? () Oui (X) Non	encernant la relation entre	e l'auteur de l'infraction et l
O37-3. Existe-t-il des données statistiques co victime reconnue par le tribunal ? () Oui (X) Non Si oui, veuillez préciser : -		
O37-3. Existe-t-il des données statistiques co victime reconnue par le tribunal ? () Oui (X) Non	ns dans leur système de êtes pour mesurer la con	e justic

	Au niveau national	Au niveau des tribunaux
Enquêtes auprès des juges	[] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[X] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc
Enquêtes auprès du personnel des tribunaux	[] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[X] Ad hoc
Enquêtes auprès des procureurs	[] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[X] Ad hoc
Enquêtes auprès des avocats	[] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[X] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc
Enquêtes auprès d'autres professionnels	[] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[X] Ad hoc

Enquêtes auprès des parties	[] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[X] Ad hoc
Enquêtes auprès d'autres usagers des tribunaux (par	[] Annuelle	[] Annuelle
exemple jurés, témoins, experts, interprètes, représentants	[] Autre type de	[] Autre type de
des agences gouvernementales, ONG)	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc
Enquêtes auprès des victimes	[] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[X] Ad hoc
Enquêtes auprès des mineurs	[] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[X] Ad hoc
Enquêtes auprès du public	[] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[X] Ad hoc
Autre(s) enquête(s) non mentionnée(s)	[X] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc

[] NA

Commentaire - Veuillez indiquer les références et les liens vers les enquêtes de satisfaction citées : 3 cantons (SO, AI, GR) et la Confédération ont réalisé une ou des enquêtes de satisfaction en 2022 auprès des juges

- 3 cantons (SO, AI, GR) et la Confédération ont réalisé une ou des enquêtes de satisfaction en 2022 auprès du personnel des tribunaux
- 4 cantons (ZH, SO, AI, GR) et la Confédération ont réalisé une ou des enquêtes de satisfaction en 2022 auprès des procureurs
- 3 cantons (SO, AI, GR) et la Confédération ont réalisé une ou des enquêtes de satisfaction en 2022 auprès des avocats
- 3 cantons (SO, AI, GR) et la Confédération ont réalisé une ou des enquêtes de satisfaction en 2022 auprès d'autres professionnels
- 3 cantons (SO, AI, GR) et la Confédération ont réalisé une ou des enquêtes de satisfaction en 2022 auprès des parties
- 3 cantons (SO, AI, GR) et la Confédération ont réalisé une ou des enquêtes de satisfaction en 2022 auprès des victimes
- 3 cantons (SO, AI, GR) et la Confédération ont réalisé une ou des enquêtes de satisfaction en 2022 auprès des mineurs
- 3 cantons (SO, AI, GR) et la Confédération ont réalisé une ou des enquêtes de satisfaction en 2022 auprès du grand public

Autre enquête non mentionnée est le baromètre des préoccupations des Suisses effectué annuellement par le Crédit Suisse:

 $https://www.credit-suisse.com/about-us/fr/rapports-recherche/etudes-publications/barometre-des-preoccupations.html?WT.i_short-url=\%2Fbarometre\%2Fpreoccupations\&WT.i_target-url=\%2Fabout-us\%2Ffr%2Frapports-recherche%2Fetudes-url=\%2Fabout-url=\%2Fab$

3. Organisation des tribunaux

3.1.Tribunaux

3.1.1Nombre de tribunaux

042. Nombre de tribunaux - entités juridiques.

Nombre de tribunaux	

Nombre total des tribunaux - entités juridiques (1 + 2)	422 [] NA [] NAP
1. Nombre total des tribunaux de droit commun - entités juridiques (1.1 + 1.2 + 1.3)	191 []NA []NAP
1.1 Tribunaux de droit commun de 1ère instance - entités juridiques	159 []NA []NAP
1.2 Tribunaux de droit commun de deuxième instance - entités juridiques	31 []NA []NAP
1.3 Tribunaux de droit commun de la plus haute instance - entités juridiques	1 []NA []NAP
2. Nombre total des tribunaux spécialisés - entité juridiques	231 []NA []NAP

Commentaires

043. Nombre de tribunaux spécialisés - entités juridiques.

	Première instance	Instances supérieures
Nombre total des tribunaux spécialisés - entités juridiques	211	20
140more total des unounaux specialises - endres juridiques	[] NA	[] NA
	[]NAP	[]NAP
Tribunaux commerciaux (à l'exclusion des tribunaux de	4	
faillites)	[] NA	[] NA
,	[] NAP	[X] NAP
Tribunaux des faillites	15	1
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
T-:\ 4- 4:1	39	2
Tribunaux du travail	[] NA	[] NA
	[]NAP	[] NAP
	[] NAF	[] IVAF
Tribunaux des affaires familiales	16	1
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[]NAP
Tribunaux des affaires locatives (tribunaux des baux)	38	2
Thounaux des affaites locatives (unbullaux des baux)	[] NA	[] NA
	[] NAP	[]NAP
Tribunaux de l'exécution des sanctions pénales	6	1
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
Tribunaux en matière de lutte contre le terrorisme, le crime	1	1
	[] NA	[] NA
organisé ou la corruption	[]NAP	[]NAP
Tribunaux en matière de contentieux de l'Internet		
	[]NA	[]NA
	[X]NAP	[X] NAP
Tribunaux administratifs	22	3
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP

Tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale	6	2	
	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
Tribunaux militaires	3	4	
	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
Tribunaux pour enfants	34	1	
-	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
Autres tribunaux spécialisés	27	2	
	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	

Commentaires - Si « Autres tribunaux spécialisés », veuillez donner des précisions : Le nombre des tribunaux des faillites d'instance supérieure a diminué suite à leur intrégration dans les tribunaux civils de compétence générale. Le nombre des "tribunaux administratifs" de première instance a diminué suite à leur intégration dans des cours de droit public et administratif des tribunaux cantonaux. Le nombre des "tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale" de première instance et d'instance supérieure a été aussi réduit pour la même raison. Concernant les tribunaux pour enfants de première instance, la nécessité de garantir un traitement approprié des enfants a conduit à la création d'entités spécialisées supplémentaires. "Autres tribunaux spécilaisés d'instance supérieure": la diminution observée est encore une fois due à l'intégration de certaines de ces juridictions dans des tribunaux cantonaux.

044. Nombre de tribunaux - implantations géographiques.

	Nombre de tribunaux (implantations géographiques)
Tribunaux de première instance - implantations géographiques (sont incluses ici	
les juridictions de droit commun de première instance et les juridictions	[X] NA
spécialisées de première instance)	[] NAP
Tous les tribunaux - implantations géographiques (ce chiffre inclut les tribunaux	285
de droit commun de 1ère instance, les tribunaux spécialisés de 1ère instance,	[]NA
tous les tribunaux de seconde instance et cours d'appels et toutes les Cours	[] NAP
suprêmes)	

Commentaires

C. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : Enquête auprès des cantons

3.2.Personnel des tribunaux

3.2.1Juges et personnels non-juges

046. Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (si possible au 31 décembre de l'année de référence). (Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées.)

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 +	1 326	710	616
3)	[]NA []NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
1. Nombre de juges professionnels de première	831	417	414
instance	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
2. Nombre de juges professionnels dans les	457	271	186
cours d'appel (2ème instance)	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
3. Nombre de juges professionnels dans les	38	22	16
Cours suprêmes	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus : -

=

046-1-1. Votre système autorise-t-il le travail à temps partiel pour les juges professionnels avec une rémunération proportionnellement réduite ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

046-1-2. Si oui, veuillez préciser dans quelle(s) situation(s) le travail à temps partiel peut être accordé (plusieurs réponses possibles).

[] Garde d'enfants

[] Soins aux personnes âgées ou aux autres personnes dépendantes

[] Formation

[] Aux fins de retraite anticipée

[X] Aucune raison spécifique

[] Autre raison, veuillez préciser

Commentaires Le travail à temps partiel est une affaire personnelle et n'a le plus souvent pas besoin d'être motivé. En revanche, le nombre de postes de juges à temps partiel peut être limité (1/3 des postes par exemple)

046-1-3. Si oui, quel est le nombre de juges travaillant à temps partiel avec une rémunération réduite ?

	Total	Hommes	Femmes
Total $(1 + 2 + 3)$	581 []NA []NAP	165 []NA []NAP	416 []NA
1. En première instance	464 []NA []NAP	124 []NA []NAP	340 []NA []NAP

2. En deuxième instance (cours d'appel)	117	41	76
	[]NAP	[]NAP	[] NAP
3. Au niveau des Cours suprêmes	0	0	0
	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP

Commentaires Les postes de juges auprès du Tribunal fédéral sont tous des postes à temps plein.

046-1-4. Existe-t-il d'autres possibilités d'aménagement régulier du temps ou des conditions de travail (autres que le travail à temps partiel) avec ou sans réduction de la rémunération ?

	Aménagement du temps ou des conditions de travail avec ou sans réduction de la rémunération
Réduction temporaire de la charge de travail	(X)Oui
	() Non
Réduction temporaire du temps de travail/congés extraordinaires	(X)Oui
	() Non
Autres mesures	(X)Oui
	() Non

Commentaire : Si de telles possibilités d'aménagement régulier existent, veuillez préciser si elles impliquent ou non une réduction de rémunération parmi les autres mesures on peut citer le télétravail qui permet parfois une meilleure conciliation de la vie professionnelle et familiale

046-1-5. Si oui, veuillez préciser dans quelle(s) situation(s) ces possibilités peuvent être mises en œuvre ?

[X] Garde d'enfants
[X] Soins aux personnes âgées ou aux autres personnes dépendantes
[X] Formation
[X] Aux fins d'une retraite anticipée
[] En tant que partie du processus d'intégration de nouveaux juges
[] Aucune raison spécifique
[] Autre raison, veuillez préciser :
[] NAP

Commentaires

046-2. Nombre de juges (ETP) par type d'affaires:

		Civiles et/ou commerciales	Pénales	Administratives	Autres
Nombre total de juges	1 326 [] NA [] NAP	[X]NA []NAP	[X] NA [] NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP
Première instance	831 []NA []NAP	[X] NA [] NAP	[X]NA []NAP	[X] NA [] NAP	[X]NA []NAP

Deuxième instance	457					
	[] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	
	[] NAP	[] NAP	[]NAP	[] NAP	[] NAP	
Cours suprêmes	38					
	[] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[]NAP	[] NAP	

Si « Autres », veuillez expliquer quels types d'affaires :

047. Nombre de présidents de tribunaux .

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de président(e)s de juridictions (1	399	226	173
+2+3)	[] NA	[] NA	[] NA
T 2 T 3)	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Nombre de président(e)s de tribunaux de	344	190	154
<u>-</u>	[] NA	[] NA	[] NA
première instance	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Nombre de président(e)s de cours d'appel	54	36	18
(2ème instance)	[] NA	[] NA	[] NA
(Zeme instance)	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Nombre de président(s) de Cours suprêmes	1	0	1
_ ,,,	[] NA	[] NA	[] NA
	[]NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires

048. Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tels (si possible, au 31 décembre de l'année de référence).

	Donnée
Donnée brute	2 879 [] NA
Donnée en équivalent temps plein	[X] NA
	[] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation de la réponse à cette question : Les juges sont souvent indemnisés par jour de séance ou par affaire. C'est pourquoi une conversion en ETP s'avère impossible.

048-1. Ces juges professionnels siégeant occasionnellement traitent-ils une partie importante des affaires ?

(X)Oui	Si oui, veuillez apporter des précisions quant aux types d'affaires et une estimation en pourcentage.
() Non	······································
[] NAP	
Commentaire	

049. Nombre de juges non professionnels, non rémunérés, percevant, le cas échéant, un simple
défraiement (si possible, au 31 décembre de l'année de référence) (y compris les "lay judges" ou
juges consulaires ; mais les arbitres ou les jurés sont exclus de cette donnée).

	Donnée
Donnée brute	659
Donnée en équivalent temps plein	[] NAP
	[] NAP

Commentaires Malgré la tendance d'une professionnalisation de la justice le recours à des juges professionnels non rémunérés est utilisé dans beaucoup de cantons, principalement dans les cantons latins

049-1. Si de tels juges non professionnels existent en première instance dans votre pays, veuillez préciser pour quels types d'affaires :

	Oui	Non	Echevinage
Affaires pénales (infractions graves)	()	()	(X)
Affaires pénales (infractions mineures)	()	(X)	()
Affaires familiales	()	()	(X)
Affaires de droit du travail	()	()	(X)
Affaires de droit social	()	()	(X)
Affaires commerciales	()	()	(X)
Affaires de faillite	()	()	(X)
Autre affaires civiles	()	()	(X)

[]NAP

Commentaire - Si « Autres affaires civiles », veuillez préciser : Nombre de cantons par types d'affaires 2022: 10/26 en matière pénale (38%)

9/26 en matière familiale (35%)

11/26 en matière civile (42%)

10/26 en matière droit du travail (38%)

8/26 en matière droit social (27%)

7/26 en matière commerciale (31%)

7/26 en matière de faillite (31%)

En ce qui concerne les infractions mineures, les juges occasionnels n'y participent en principe pas, car la majorité des sanctions sont prononcées par les procureurs et, lorsqu'une affaire est portée devant un tribunal, elle est jugée par juge unique.

050. Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?

_	`	\sim	
-	١.	()ı	

Commentaires

050-1. Si oui	, pour o	quel(s)	type(s)	d'affaire(s)	?
---------------	----------	---------	---------	--------------	---

[] Affaires pénales

[] Affaires autres que pénales

Commentaires

051. Veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence ?

[] NA [X] NAP

Commentaires

=

052. Nombre de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement occupés).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de personnel non juge travaillant dans les tribunaux $(1 + 2 + 3 + 4 + 5)$	4 310 []NA	1 306 [] NA [] NAP	3 004 []NA
1. Rechtspfleger (ou organes équivalents) (voir la note explicative)	9	5	4
	[]NA	[]NA	[]NA
	[]NAP	[]NAP	[]NAP
2. Personnels non-juges chargés d'assister les juges à l'instar des greffiers (préparation des affaires, assistance à l'audience, aide à la préparation de la décision)	2 071	759	1 312
	[]NA	[]NA	[]NA
	[]NAP	[]NAP	[]NAP
3. Personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des ressources humaines, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation)	1 802	304	1 498
	[]NA	[]NA	[] NA
	[]NAP	[]NAP	[] NAP
4. Personnels techniques	156	124	32
	[]NA	[]NA	[]NA
	[]NAP	[]NAP	[]NAP
5. Autres personnels non juges	272 [] NA [] NAP	114 []NA	158 []NA

Commentaires - Si « Autres personnels non-juges », veuillez préciser : 1. Rechtspfleger: uniquement à BS. Le nombre de Rechtspfleger à Bâle a augmenté entre 2020 et 2022. 4. Personnels techniques: l'augmentation observée entre 2020 et 2022 est liée à la numérisation

052-1. Nombre de personnel non-juge par instance (si possible, au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement occupés).

	Total	Hommes	Femmes
Total de personnel non- juge travaillant dans	4 310	1 306	3 004
les tribunaux $(1+2+3)$	[] NA	[] NA	[] NA
ics urbunaux (1 + 2 + 3)	[] NAP	[]NAP	[] NAP
1. Total de personnel non- juge auprès des	2 761	666	2 095
tribunaux de première instance	[] NA	[] NA	[] NA
urbunaux de première instance	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Total de personnel non- juge auprès des cours	1 272	512	760
d'appel (2ème instance)	[] NA	[] NA	[] NA
u apper (zeme instance)	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Total de personnel non- juge auprès des cours	277	128	149
suprêmes	[] NA	[] NA	[] NA
supremes	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Сc			

=

053. S'il existe dans votre système judiciaire la fonction de Rechtspfleger (ou organes équivalents), veuillez préciser dans quels domaines ils interviennent :

[X] Pour l'aide judiciaire
[X] En matière familiale
[] Pour les ordres de paiement
[] Pour les affaires liées aux registres (affaires liées au registre foncier et/ou au registre du commerce)
[X] Exécution des affaires civiles
[] Exécution des affaires pénales
[] Pour les affaires non contentieuses
[] Autres types d'affaires non mentionnés (veuillez préciser en commentaire)
[]NAP

Commentaire - Veuillez brièvement décrire leur statut et leurs fonctions exactes : BS a épondu oui à l'aide judiciaire, en matière familiale ainsi qu'à l'exécution des affaires civiles,

054. Les tribunaux ont-ils délégué certains services relevant de leur responsabilité à un service externe ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

054-1. Si oui, veuillez préciser quels services ont été externalisés :

[X] La maintenance informatique

3.Ministère public			
3.3.1.Procureurs et personnel			
055. Nombre de procureurs (au 31 déc	embre de l'an	née de référence). (Veuillez fournir
'information en équivalent temps plei	n et pour des	postes effectivemen	t occupés.)
	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de procureurs (1 + 2 + 3)	992 [] NA [] NAP	493 []NA	499 []NA []NAP
Nombre de procureurs auprès des tribunaux de première instance	[]NA [X]NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2. Nombre de procureurs auprès des cours d'appel (2ème instance)	[]NA [X]NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
3. Nombre de procureurs auprès des cours suprêmes	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire uti	ile à l'interprétation	n des données ci-dessus :	
<u>-</u>			
- 055-1-1. Votre système autorise-t-il le	travail à tem	os partiel pour les p	ocureurs avec une
émunération proportionnellement réd	_	be berner bour ion br	. Company with mile
(X)Oui			
() Non			
Commentaires			
			Page 29 sur 1

[X] Autres types de services (veuillez préciser): Transport de dossiers; Gestion des données judiciaires; Révision de l'Office des

Commentaire - Si « Autres types de services » ont été externalisés, veuillez préciser : 11 cantons (AG, BE, FR, GE, LU, NE, OW, SH,

"Autres": transport de dossiers; gestion des données judiciaires; révision de l'Office des poursuites et des faillites

C1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

[X] La formation du personnel

TG, VD, ZH) et la Confédération ont délégué certains services.

[X] La sécurité

[X] Les archives

[X] Le nettoyage

poursuites et des faillites

055-1-2. Si oui, veuillez préciser dans quelle(s) situation(s) le travail à temps partiel peut être accordé ? (plusieurs réponses possibles) [] Garde d'enfants [] Soins aux personnes âgées ou aux autres personnes dépendantes [] Formation [] A des fins de retraite anticipée [X] Aucune raison spécifique [] Autre raison, veuillez préciser Commentaires 055-1-3. Si oui, quel est le nombre de procureurs travaillant à temps partiel avec une rémunération réduite? Total Hommes **Femmes** Total (1 + 2 + 3)[X] NA [X]NA [X]NA [] NAP [] NAP [] NAP 1. En première instance [] NA [] NA [] NA [X] NAP [X] NAP [X] NAP 2. En deuxième instance (cours d'appel) [] NA []NA [] NA [X] NAP [X] NAP [X]NAP 3. Au niveau des Cours suprêmes []NA [] NA [] NA [X] NAP [X] NAP [X] NAP Commentaires Cantons ayant déclarés des procureurs à temps partiels: AR: 6 BE: 60 JU: 3 OW: 4 SO: 11 VD: 15 NAP dans la plupart des cantons!

055-1-4. Existe-t-il d'autres possibilités d'aménagement régulier du temps ou des conditions de travail (autres que le travail à temps partiel) avec ou sans réduction de la rémunération ?

	Aménagement du temps ou des conditions de travail avec ou sans réduction de la rémunération
Réduction temporaire de la charge de travail	(X) Oui
	() Non
Réduction temporaire du temps de travail/congés extraordinaires	(X)Oui
	() Non
Autres mesures	() Oui
	(X) Non

Commentaire : Si de telles possibilités d'aménagement régulier existent, veuillez préciser si elles impliquent ou non une réduction de rémunération Ces aménagements réguliers peuvent impliquer une réduction de la rémunération. Les possibilités divergent d'un canton à l'autre.

055-1-5. Si oui, veuillez préciser dans quelle(s) situation(s) ces possibilités peuvent être mises en œuvre ?

[X	[X] Garde d'enfants
[]	(] Soins aux personnes âgées ou aux autres personnes dépendantes
[}	X] Formation
[X	(] Aux fins d'une retraite anticipée
[] En tant que partie du processus d'intégration de nouveaux procureurs
[] Aucune raison spécifique

[X] Autre raison, veuillez préciser :projets personnels (ex. congé non payé pour voyage du monde)

Commentaires

[]NAP

056. Nombre de chefs des ministères publics.

	Total	Hommes	Femmes	
NT1	117	88	29	
Nombre total de chefs de ministères publics $(1 + 2 + 3)$	[] NA	[] NA	[] NA	
,	[] NAP	[] NAP	[] NAP	
Nombre de chefs de ministères publics auprès de tribunaux de première instance	[] NA	[] NA	[] NA	
	[X] NAP	[X]NAP	[X] NAP	
2. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours d'appel (2ème instance)	[] NA	[] NA	[] NA	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	[X] NAP	[X]NAP	[X] NAP	
3. Nombre de chefs de ministères publics	[] NA	[] NA	[] NA	
auprès des Cours suprêmes	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus :

057. Dans votre système judiciaire, d'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?

(X) Oui () Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser leurs titres et fonctions :

057-1. Si oui, veuillez préciser leur nombre (en équivalent temps plein) :

[244]

059. Si oui, est-ce que leur nombre est inclus dans le nombre de procureurs que vous avez indiqué à la question 55 ?

	() Oui
	(X	() Non
Γ	1 NAF)

Commentaires 057-1 — 12 cantons (AG, BE, GE, JU, LU, NE, OW, SO, SZ, VS, ZG et ZH) et la confédération ont répondu oui

059-1. Les parquets disposent-ils de procureurs spécifiquement formés en matière de violence domestique et violence sexuelle ?

	-
Violence domestique	[X] Oui
	[] Oui spécifiquement à l'égard des
	mineurs victimes
	[] Non
	[] NA
	[] NAP
Violence sexuelle	[X] Oui
	[X] Oui spécifiquement à l'égard des
	mineurs victimes
	[] Non
	[] NA
	[] NAP

Commentaire - Si oui, veuillez préciser : - Pour la violence domestique, seul BS a répondu "oui" pour les mineurs.

- Pour la violence sexuelle, seuls UR et NE ont répondu "non" pour les victimes mineures.

_

060. Nombre de personnel (non-procureur) rattaché au ministère public, si possible au 31 décembre de l'année de référence et sans le nombre de personnel non-juge, v. question 52 (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement pourvus).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de personnel (non procureurs) rattaché		529	1 263
au ministère public	[] NA	[] NA	[] NA

Commentaire - Veuillez préciser les catégories de personnel que vous avez inclus dans votre réponse — SG : les greffiers possédant quelques compétances de procureur sont comptabilisés ici.

- SO: sont inclus les enquêteurs et enquêtrices
- FR: sont inclus 15.6 greffiers, 19.3 personnel administratif et conseiller économique, 7 apprentis et stagiaires
- GE : les donnés concernent 36.50 EPT juristes et la quote-part de 27.00 ETP de personnes travaillant pour les services hébergés et secrétariat général.
- ZG: y compris 3 rédacteurs de procès-verbaux de police
- ZH: uniquement personnel commercial.
- Confédération : concerne 20 juristes, 45 greffiers et collaborateurs de chancellerie, 27 collaborateurs opérationnels du Secrétariat général (hors juristes), 40 collaborateurs administratifs ainsi que 41 experts et analystes

C2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : Rapports de gestion des parquets cantonaux, parfois intégrés dans celui des autorités judiciaires cantonales et rapport de gestion du Ministère public de la Confédération.

3.4	.Ega	alité	de	genre
-----	------	-------	----	-------

3.4.1 Egalité de genre

061-2. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter l'égalité de genre dans le cadre des procédures de recrutement :

	Oui, veuillez preciser	Non
des juges	()	(X)
des procureurs	()	(X)
du personnel non-juge	()	(X)
des avocats	()	(X)
des notaires	()	(X)
des agents d'exécution	()	(X)

[] NA

Commentaires - si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires. Si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser :

061-3. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter l'égalité de genre dans le cadre des procédures de promotion :

	Oui, veuillez preciser	Non
des juges	()	(X)
des procureurs	()	(X)
du personnel non-juge	()	(X)
des avocats	()	(X)
des notaires	()	(X)
des agents d'exécution	()	(X)

Commentaire - Si la situation a changé depuis l'année de référence, ou bien si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser :

061-3-1. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter l'égalité de genre dans le cadre de la procédure de désignation des :

Oui / Non		

Présidents des tribunaux	() Oui Si « oui », veuillez préciser :[Comment] (X) Non
Chefs des ministères publics	() Oui Si « oui », veuillez préciser :[Comment] (X) Non
Commentaires	
3.4.2 Au niveau national	
3.4.2 Au niveau national 2.61-5. Votre pays dispose-t-il d'un document générolan d'action/ programme) sur l'égalité de genre que diciaire?	
061-5. Votre pays dispose-t-il d'un document génér volan d'action/ programme) sur l'égalité de genre qu	
061-5. Votre pays dispose-t-il d'un document génér plan d'action/ programme) sur l'égalité de genre qu udiciaire ?	

061-6. Existe-il au niveau national une personne (par ex. commissaire à l'égalité des chances)/ une institution spécialement chargée des questions d'égalité de genre dans le système de justice concernant :

	Oui, veuillez preciser	Non
Le recrutement des juges	()	(X)
La promotion des juges	()	(X)
Le recrutement des procureurs	()	(X)
La promotion des procureurs	()	(X)
Le recrutement du personnel non-juge	()	(X)
La promotion du personnel non-juge	()	(X)

Commentaire - Veuillez préciser le statut de cette personne/institution et si elle a une fonction consultative ou si ses avis ou décisions ont des conséquences juridiques :

3.4.3 Au niveau des tribunaux/des services du ministère public

061-7. Existe-t-il, au niveau des tribunaux ou des services du ministère public une personne (par ex. commissaire à l'égalité des chances) / institution spécialement chargée de veiller au respect de l'égalité de genre concernant l'organisation du travail judiciaire ?

Oui	Non

dans les tribunaux (juges)	()	(X)	
dans les services du ministère public (procureurs)	()	(X)	
pour le personnel non-juge des tribunaux	()	(X)	
Commentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne	/institution, notamment s	ses titres/ses fonctions :	
061-9. Pour améliorer la parité dans l'accès au	ux différentes pro	fessions judiciaires et l'égalité	de
genre dans la promotion ou dans l'accès aux f	onctions de respo	nsabilité, quelles sont, dans vo	otre
pays:			
les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) : Loi fé mars 1995 (Etat le 1er janvier 2017) En règles générale, les parlements cantonaux chargés d'élire équivalentes, du moins tant que la parité hommes - femmes n	les juges veillent à élire		;) du 24
les mesures prévues (veuillez préciser) : Aucune mesure pr	opre à la justice n'est pré	vue.	
Commentaires - Si la situation a changé depuis l'année de la la tendance à la féminisation de la justice observée depuis de (greffières juristes) et administratif.	_		
[] NAP			
061-10. Existe-t-il des études d'évaluation ou	des rapports offic	ciels concernant les principales	S
causes d'éventuelles inégalités de genre en ma			
[] Procédures de recrutement, veuillez préciser:			
[] Nomination au poste de président de juridiction, veuillez	préciser:		
[] Nomination au poste de chef de ministère public, veuille:	z préciser:		
[] Procédures de promotion et l'accès aux postes de respons	sabilité, veuillez précise		
[] Autres études, veuillez préciser:			
Commentaire - Veuillez préciser également les documents de ré hiérarchique supérieure (présidence des tribunaux), mais aucune	•	-	

connaissance. La surreprésentation des temps partiels parmi les femmes peut être un facteur explicatif de la sous-représentation des

femmes aux échelons supérieurs.

Page 35 sur 135

3.5. Utilisation des technologies informatique dans les tribunaux
3.5.1 Gouvernance
STRATÉGIE EN MATIÈRE DE TIC
062-01. Disposez-vous d'une stratégie globale en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le système judiciaire ?
() Oui
(X) Non
Commentaires
062-02. S'il existe une stratégie globale en matière de TIC dans le système judiciaire, qui a
participé à sa définition ?
[] Juges (Conseil supérieur de la magistrature)
[] Procureurs (Conseil supérieur des procureurs ou de la magistrature)
[] Ministère de la Justice
[] Avocats (Barreau)
[] Notaires (Notariat)
[] Agents d'exécution (association représentative)
[] Autre (veuillez préciser)
[]NA
[X] NAP Commentaires
<u>LÉGISLATION</u>
062-03. Existe-t-il une législation/règlementation des TIC dans le système judiciaire au niveau
national?
() Oui
(X) Non
Commentaires
062-04. Si oui, comment est organisée cette législation/règlementation des TIC dans le système
judiciaire ?
[] Les normes applicables sont incluses dans la législation/règlementation générale relative à l'administration en ligne
[] Les normes applicables sont incluses dans une législation/règlementation spécifique concernant le seul système judiciaire
[] Les textes applicables sont inclus dans des documents ou spécifications techniques dédiés
[] Autre, veuillez préciser
Commentaire - Si plus d'un des modèles proposés existent dans votre pays, veuillez tous les sélectionner et détailler votre réponse.

IMPACT DE LA MISE EN OEUVRE DES SYSTÈMES TIC

062-05. Des audits/évaluations/examens de l'impact de la mise en œuvre du système TIC ont-ils déjà été organisés ?

()	X) Oui
() Non
Con	nmentaires

062-06. Si de tels audits/évaluations/examens ont déjà été effectués, veuillez en préciser les modalités :

	Format	Dernier audit effectué
Gouvernance des TIC	[] Interne [] Externe [X] NAP – aucun audit n'a été effectué [] NA	[] Au cours des 2 dernières années [] Entre 2 et 5 ans [] Il y a plus de 5 ans [X] NAP – aucun audit n'a été effectué
Sécurité et gestion du risque	[] Interne [] Externe [X] NAP – aucun audit n'a été effectué [] NA	[] Au cours des 2 dernières années [] Entre 2 et 5 ans [] Il y a plus de 5 ans [X] NAP – aucun audit n'a été effectué
Impact sur l'efficacité et la qualité des processus opérationnels et des flux de travail	[] Interne [] Externe [X] NAP – aucun audit n'a été effectué [] NA	[] Au cours des 2 dernières années [] Entre 2 et 5 ans [] Il y a plus de 5 ans [X] NAP – aucun audit n'a été effectué
Impact sur les ressources humaines (nombre de personnel, charge de travail, bien-être)	[] Interne [] Externe [X] NAP – aucun audit n'a été effectué [] NA	[] Au cours des 2 dernières années
Autre, veuillez préciser en commentaire	[] Interne [X] Externe [] NAP – aucun audit n'a été effectué [] NA	[X] Au cours des 2 dernières années [] Entre 2 et 5 ans [] Il y a plus de 5 ans [] NAP – aucun audit n'a été effectué

Commentaire - Si vous avez sélectionné « autre domaine » veuillez détailler votre réponse. Veuillez également fournir davantage d'information sur le contenu de la dernière évaluation. voir commentaire général

062-07. Si ces audits/évaluations/examens ont été organisés au cours des 5 dernières années, comment avez-vous mis en œuvre les recommandations/conclusions faites ?

[] Mise à jour des applications
[] Définition de nouveaux projets/modules TIC
[X] Ajustement de la législation
[] Ajustement des processus métiers
[] Abandon/arrêt de l'utilisation d'un module/application
[] Rapport à visée informative uniquement
[X] Autre, veuillez préciserconduite du projet Justitia 4.0 de numérisation de la justice suisse
[] NA
[]NAP

Commentaires

3.5.2 Traitement électronique des affaires

INTRODUCTION ELECTRONIQUE DES AFFAIRES

062-08. S'il est possible d'introduire électroniquement une affaire devant un tribunal, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
Civile	(X) 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 % () NAP – pas d'introduction électronique possible	() 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % (X) 1-25 % () 0 % () NAP - pas d'introduction électronique possible
Administrative	() 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % (X) 1-25 % () 0 % () NAP – pas d'introduction électronique possible	() 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % (X) 1-25 % () 0 % () NAP - pas d'introduction électronique possible

Pénale	(X) 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	(X) 1-25 %
	() 0 %	() 0 %
	() NAP – pas d'introduction	() NAP - pas d'introduction
	électronique possible	électronique possible
	[] NA	[] NA

062-09. S'il est possible d'introduire électroniquement une affaire devant un tribunal, veuillez en préciser les modalités :

	Electronique ou papier	Possibilité d'introduction électronique par:	Intégration des données
Civile	[X] Le dépôt papier	[X] Avocat	[] Les données sont
	reste possible	[X] Partie non	électroniquement
	[] Le dépôt papier	représentée par un avocat	transférées vers le
	n'est plus possible (le	[] Autre, veuillez	Système de Gestion des
	dépôt électronique est la	préciser	Affaires (SGA)
	seule option)	[] NAP –	[X] Les données
	[] Double dépôt (le	l'introduction	sont manuellement
	dépôt papier doit	électronique n'est pas	réintroduites dans le
	accompagner le dépôt	possible	SGA
	électronique)	[] NA	[] NAP –
	[] NAP –		l'introduction
	l'introduction		électronique n'est pas
	électronique n'est pas		possible
	possible		[] NA
	[] NA		
Administrative	[X] Le dépôt papier	[X] Avocat	[] Les données sont
	reste possible	[X] Partie non	électroniquement
	[] Le dépôt papier	représentée par un avocat	transférées vers le
	n'est plus possible (le	[] Autre, veuillez	Système de Gestion des
	dépôt électronique est la	préciser	Affaires (SGA)
	seule option)	[] NAP –	[X] Les données
	[] Double dépôt (le	l'introduction	sont manuellement
	dépôt papier doit	électronique n'est pas	réintroduites dans le
	accompagner le dépôt	possible	SGA
	électronique)	[] NA	[] NAP –
	[] NAP –		l'introduction
	l'introduction		électronique n'est pas
	électronique n'est pas		possible
	possible		[] NA
	[] NA		

Pénale	[X] Le dépôt papier	[X] Avocat	[] Les données sont
	reste possible	[X] Partie non	électroniquement
	[] Le dépôt papier	représentée par un avocat	transférées vers le
	n'est plus possible (le	[] Autre, veuillez	Système de Gestion des
	dépôt électronique est la	préciser	Affaires (SGA)
	seule option)	[] NAP –	[X] Les données
	[] Double dépôt (le	l'introduction	sont manuellement
	dépôt papier doit	électronique n'est pas	réintroduites dans le
	accompagner le dépôt	possible	SGA
	électronique)	[] NA	[] NAP –
	[] NAP –		l'introduction
	l'introduction		électronique n'est pas
	électronique n'est pas		possible
	possible		[] NA
	[] NA		

ENVOI ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS AU TRIBUNAL

062-10. S'il est possible d'envoyer électroniquement des documents relatifs à une affaire au tribunal, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

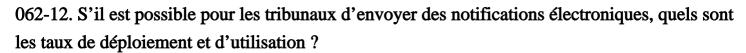
	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
Civile	(X)95-100%	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	(X) 1-25 %
	()0%	()0%
	() NAP – l'envoi	() NAP - l'envoi
	électronique n'est pas possible	électronique n'est pas possible
Administrative	() 95-100 %	() 95-100 %
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	(X) 1-25 %	(X) 1-25 %
	()0%	()0%
	() NAP – l'envoi	() NAP - l'envoi
	électronique n'est pas possible	électronique n'est pas possible
	[] NA	[] NA
Pénale	(X) 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	(X) 1-25 %
	()0%	() 0 %
	() NAP – l'envoi	() NAP - l'envoi
	électronique n'est pas possible	électronique n'est pas possible

062-11. S'il est possible d'envoyer électroniquement des documents relatifs à une affaire au tribunal, veuillez en décrire les modalités :

	Electronique ou papier	Documents	Intégration des données
Civile	[X] L'envoi papier reste possible [] L'envoi papier n'est plus possible (l'envoi électronique est la seule option) [] Double envoi (l'envoi papier doit accompagner l'envoi électronique) [] NAP – l'envoi électronique n'est pas possible [] NA	[X] Documents envoyés par un avocat [X] Documents envoyés par une partie non représentée par un avocat [] Documents envoyés par une autre personne/institution [] NAP – l'envoi électronique n'est pas possible [] NA	[] Les données sont électroniquement transférées vers le SGA [X] Les données sont manuellement réintroduites dans le SGA [] NAP – l'envoi électronique n'est pas possible [] NA
Administrative	[X] L'envoi papier reste possible [] L'envoi papier n'est plus possible (l'envoi électronique est la seule option) [] Double envoi (l'envoi papier doit accompagner l'envoi électronique) [] NAP – l'envoi électronique n'est pas possible	[X] Documents envoyés par un avocat [X] Documents envoyés par une partie non représentée par un avocat [] Documents envoyés par une autre personne/institution [] NAP – l'envoi électronique n'est pas possible [] NA	[] Les données sont électroniquement transférées vers le SGA [X] Les données sont manuellement réintroduites dans le SGA [] NAP – l'envoi électronique n'est pas possible [] NA
Pénale	[X] L'envoi papier reste possible [] L'envoi papier n'est plus possible (l'envoi électronique est la seule option) [] Double envoi (l'envoi papier doit accompagner l'envoi électronique) [] NAP – l'envoi électronique n'est pas possible [] NA	[X] Documents envoyés par un avocat [X] Documents envoyés par une partie non représentée par un avocat [] Documents envoyés par une autre personne/institution [] NAP – l'envoi électronique n'est pas possible [] NA	[] Les données sont électroniquement transférées vers le SGA [X] Les données sont manuellement réintroduites dans le SGA [] NAP – l'envoi électronique n'est pas possible [] NA

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Documents envoyés par une autre personne/institution », veuillez détailler votre réponse.

NOTIFICATIONS ELECTRONIQUES



	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
Civile	(X) 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	(X) 1-25 %
	()0%	() 0 %
	() NAP – les notifications	() NAP - les notifications
	électroniques ne sont pas	électroniques ne sont pas
	possibles	possibles
	[] NA	[] NA
Administrative	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	(X) 1-25 %	(X) 1-25 %
	()0%	() 0 %
	() NAP – les notifications	() NAP - les notifications
	électroniques ne sont pas	électroniques ne sont pas
	possibles	possibles
	[] NA	[] NA
Pénale	(X) 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	(X) 1-25 %
	()0%	() 0 %
	() NAP – les notifications	() NAP - les notifications
	électroniques ne sont pas	électroniques ne sont pas
	possibles	possibles
	[] NA	[] NA

Commentaires

062-13. S'il est possible pour les tribunaux d'envoyer des notifications électroniques, veuillez en décrire les modalités :

Electronique ou papier	Type de notification	Intégration des données	
------------------------	----------------------	----------------------------	--

Civile	[X] La notification	[X] Notifications	[] La notification
	papier reste possible	envoyées par le tribunal à	électronique est générée
	[] La notification	l'avocat	depuis le SGA
	papier n'est plus possible	[X] Notifications	[X] La notification
	(la notification	envoyées par le tribunal à	électronique est générée
	électronique est la seule	la partie non représentée	manuellement
	option)	par un avocat	[] NAP – les
	[] Double	[] Notifications	notifications
	notification (la	accompagnées de	électroniques ne sont pas
	notification papier doit	documents officiels	possibles
	accompagner la	envoyées par les	[] NA
	notification électronique)	tribunaux	
	[] NAP – les	[] Notifications	
	notifications	envoyées à d'autres	
	électroniques ne sont pas	personnes/institutions	
	possibles	[] NAP – les	
	[] NA	notifications	
		électroniques ne sont pas	
		possibles	
		[] NA	
Administrative	[X] La notification	[X] Notifications	[] La notification
	papier reste possible	envoyées par le tribunal à	électronique est générée
	[] La notification	l'avocat	depuis le SGA
	papier n'est plus possible	[X] Notifications	[X] La notification
	(la notification	envoyées par le tribunal à	électronique est générée
	électronique est la seule	la partie non représentée	manuellement
	option)	par un avocat	[] NAP – les
	[] Double	[] Notifications	notifications
	notification (la	accompagnées de	électroniques ne sont pas
	notification papier doit	documents officiels	possibles
	accompagner la	envoyées par les	[] NA
	notification électronique)	tribunaux	
	[] NAP – les	[] Notifications	
	notifications	envoyées à d'autres	
	électroniques ne sont pas	personnes/institutions	
	ciccironiques ne sont pas		
	possibles	[] NAP – les	
	1 1	[] NAP – les notifications	
	possibles		
	possibles	notifications	

Pénale	[X] La notification	[X] Notifications	[] La notification
	papier reste possible	envoyées par le tribunal à	électronique est générée
	[] La notification	l'avocat	depuis le SGA
	papier n'est plus possible	[X] Notifications	[X] La notification
	(la notification	envoyées par le tribunal à	électronique est générée
	électronique est la seule	la partie non représentée	manuellement
	option)	par un avocat	[] NAP – les
	[] Double	[] Notifications	notifications
	notification (la	accompagnées de	électroniques ne sont pas
	notification papier doit	documents officiels	possibles
	accompagner la	envoyées par les	[] NA
	notification électronique)	tribunaux	
	[] NAP – les	[] Notifications	
	notifications	envoyées à d'autres	
	électroniques ne sont pas	personnes/institutions	
	possibles	[] NAP – les	
	[] NA	notifications	
		électroniques ne sont pas	
		possibles	
		[] NA	

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Notifications envoyées à d'autres personnes/institutions », veuillez détailler votre réponse.

CONSULTATION D'UNE AFFAIRE EN LIGNE

062-14. S'il est possible pour des usagers externes de consulter une affaire en ligne, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
Civile	() 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 % (X) NAP – la consultation en ligne n'est pas possible	() 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 % (X) NAP - la consultation en ligne n'est pas possible
Administrative	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 % () 50-75 % () 25-50 %	() 75-95 % () 50-75 % () 25-50 %
	() 1-25 % () 0 % (X) NAP la consultation on	() 1-25 % () 0 % (X) NAP, la consultation on
	(X) NAP – la consultation en ligne n'est pas possible	(X) NAP - la consultation en ligne n'est pas possible

Pénale	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	() 0 %
	(X) NAP – la consultation en	(X) NAP - la consultation en
	ligne n'est pas possible	ligne n'est pas possible
	[] NA	[] NA

062-15. S'il est possible pour des usagers externes de consulter une affaire en ligne, veuillez en décrire les modalités :

	Contenu	Accès	Format de la consultation
Civile	[] Etat d'avancement de l'affaire [] Documents [] Notifications [] Evénements/calendrier [] Décision du tribunal [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible	[] Avocat [] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible [] NA	[] Accès électronique au tribunal [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible [] NA
Administrative	[] Etat d'avancement de l'affaire [] Documents [] Notifications [] Evénements/calendrier [] Décision du tribunal [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible [] NA	[] Avocat [] Partie non représentée par un avocat [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible [] NA	[] Accès électronique au tribunal [] Autre, veuillez préciser [X] NAP – la consultation en ligne n'est pas possible [] NA

Pénale	[] Etat	[] Avocat	[] Accès	
	d'avancement de l'affaire	[] Partie non	électronique au tribunal	
	[] Documents	représentée par un avocat	[] Autre, veuillez	
	[] Notifications	[] Autre, veuillez	préciser	
	[]	préciser	[X] NAP – la	
	Evénements/calendrier	[X] NAP – la	consultation en ligne	
	[] Décision du	consultation en ligne	n'est pas possible	
	tribunal	n'est pas possible	[] NA	
	[] Autre, veuillez	[] NA		
	préciser			
	[X] NAP – la			
	consultation en ligne			
	n'est pas possible			
	[] NA			

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre », veuillez détailler votre réponse.

AUDIENCES EN LIGNE

062-16. S'il est possible d'organiser des audiences à distance quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

Taux de déploiement	Taux d'utilisation
() 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % (X) 1-25 % () 0 % () NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles	() 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % (X) 1-25 % () 0 % () NAP - les audiences à distance ne sont pas possibles
() 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % (X) 1-25 % () 0 % () NAP – les audiences à	() 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % (X) 1-25 % () 0 % () NAP - les audiences à distance ne sont pas possibles
() 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % (X) 1-25 % () 0 % () NAP – les audiences à	() 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % (X) 1-25 % () 0 % () NAP - les audiences à distance ne sont pas possibles
	() 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % (X) 1-25 % () 0 % () NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles [] NA () 95-100 % () 75-95 % () 25-50 % (X) 1-25 % () 0 % () NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles [] NA () 95-100 % () NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles [] NA () 95-100 % () 75-95 % () 25-50 % (X) 1-25 % () 25-50 % (X) 1-25 % () 0 %

Commentaires

062-17. S'il est possible d'organiser des audiences à distance, veuillez en décrire les fonctionnalités et les modalités :

	Fonctionnalités	Type de notification
Civile	[] Outil dédié, spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux	[] Accord des parties nécessaire [] Le juge peut imposer une audience à distance
	[X] Outils disponibles	
	publiquement et utilisés par les	[] NAP – les audiences à
	tribunaux	distance ne sont pas possibles [X]NA
	[] Organisation de	[]
	sessions privées dans le cadre des audiences à distance pour la	
	consultation entre les parties et	
	leurs avocats	
	[] Outils de protection des	
	témoins (distorsion de la voix,	
	distorsion de l'image)	
	[] Outils d'interprétation	
	simultanée	
	[] Outils de sous-titrage	
	automatique (paroles	
	transformées en texte)	
	[] NAP – les audiences à	
	distance ne sont pas possibles	
	[] NA	
Administrative	[] Outil dédié,	[] Accord des parties
	spécialement conçu pour	nécessaire
	l'utilisation par les tribunaux	[] Le juge peut imposer
	[X] Outils disponibles	une audience à distance
	publiquement et utilisés par les	[] NAP – les audiences à
	tribunaux	distance ne sont pas possibles
	[] Organisation de	[X] NA
	sessions privées dans le cadre	
	des audiences à distance pour la	
	consultation entre les parties et	
	leurs avocats	
	[] Outils de protection des	
	témoins (distorsion de la voix,	
	distorsion de l'image)	
	[] Outils d'interprétation	
	simultanée	
	[] Outils de sous-titrage	
	automatique (paroles	
	transformées en texte)	
	[] NAP – les audiences à	
	distance ne sont pas possibles	

Pénale	[] Outil dédié,	[] Accord des parties
	spécialement conçu pour	nécessaire
	l'utilisation par les tribunaux	[] Le juge peut imposer
	[X] Outils disponibles	une audience à distance
	publiquement et utilisés par les	[] NAP – les audiences à
	tribunaux	distance ne sont pas possibles
	[] Organisation de	[X] NA
	sessions privées dans le cadre	
	des audiences à distance pour la	
	consultation entre les parties et	
	leurs avocats	
	[] Outils de protection des	
	témoins (distorsion de la voix,	
	distorsion de l'image)	
	[] Outils d'interprétation	
	simultanée	
	[] Outils de sous-titrage	
	automatique (paroles	
	transformées en texte)	
	[] NAP – les audiences à	
	distance ne sont pas possibles	
	[] NA	

ARCHIVES ELECTRONIQUES

062-18. S'il existe des archives électroniques des affaires, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
Civile	() 95-100 % () 75-95 %	() 95-100 % () 75-95 %
	() 50-75 % () 25-50 % () 1-25 %	() 50-75 % () 25-50 % () 1-25 %
	() 0 % (X) NAP – des archives	() 0 % (X) NAP - des archives
	électroniques n'existent pas	électroniques n'existent pas
Administrative	() 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 %	() 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 %
	() 0 % (X) NAP – des archives électroniques n'existent pas	() 0 % (X) NAP - des archives électroniques n'existent pas

Pénale	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	() 0 %	() 0 %
	(X) NAP – des archives	(X) NAP - des archives
	électroniques n'existent pas	électroniques n'existent pas
	[] NA	[] NA

062-19. S'il existe des archives électroniques des affaires, veuillez en décrire les modalités :

	Electronique ou papier
Civile	[] L'archivage papier reste possible [] L'archivage papier n'est plus possible (l'archivage électronique est la seule option) [] Double archivage (l'archivage papier doit accompagner l'archivage électronique) [X] NAP – l'archivage électronique n'existe pas [] NA
Administrative	[] L'archivage papier reste possible [] L'archivage papier n'est plus possible (l'archivage électronique est la seule option) [] Double archivage (l'archivage papier doit accompagner l'archivage électronique) [X] NAP – l'archivage électronique n'existe pas [] NA
Pénale	[] L'archivage papier reste possible [] L'archivage papier n'est plus possible (l'archivage électronique est la seule option) [] Double archivage (l'archivage papier doit accompagner l'archivage électronique) [X] NAP – l'archivage électronique n'existe pas [] NA

Commentaires

3.5.3 Outils

SYSTEMES DE GESTION DES AFFAIRES (SGA)

062-20. S'il existe un ou plusieurs système(s) de gestion des affaires (SGA), quels sont les taux de

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
Civile	(X)95-100%	(X) 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	()0%
	() NAP – il n'existe pas de	() NAP - il n'existe pas de
	SGA	SGA
	[] NA	[] NA
Administrative	(X) 95-100 %	(X) 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	()0%
	() NAP – il n'existe pas de	() NAP - il n'existe pas de
	SGA	SGA
	[] NA	[] NA
Pénale	(X) 95-100 %	(X) 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	() 0 %
	() NAP – il n'existe pas de	() NAP - il n'existe pas de
	SGA	SGA
	[] NA	[] NA

062-21. Si un ou plusieurs système(s) de gestion des affaires (SGA) existent, veuillez préciser les fonctionnalités du ou des systèmes

Fonctionnalités	

Civile	[] Bases de données SGA
	centralisées ou interopérables
	[X] Tableau de bord actif de gestion
	des affaires
	[] Attribution aléatoire des affaires
	[] Pondération des affaires
	[X] Identification d'une affaire entre
	les instances (code d'identification unique
	ou lié)
	[] Transfert électronique d'une
	affaire à une autre instance/tribunal
	[] Anonymisation des décisions de
	justice à publier
	[] Interopérabilité avec d'autres
	systèmes (registre civil, registre des
	impôts, registre des faillites)
	[X] Accès aux affaires
	clôturées/terminées
	[X] Moteur de recherche avancée
	[] Fichiers de log protégés
	[] Signature électronique
	[X] Autre fonctionnalité particulière,
	veuillez préciser
	_
	[] NAP – il n'existe pas de SGA
Administrativa	[] Bases de données SGA
Administrative	[] Bases de données SGA
Administrative	centralisées ou interopérables
Administrative	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion
Administrative	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires
Administrative	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires
Administrative	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires
	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires [X] Identification d'une affaire entre
	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires [X] Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique
	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires [X] Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié)
	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires [X] Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié) [] Transfert électronique d'une
	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires [X] Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié) [] Transfert électronique d'une affaire à une autre instance/tribunal
	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires [X] Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié) [] Transfert électronique d'une affaire à une autre instance/tribunal [] Anonymisation des décisions de
	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires [X] Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié) [] Transfert électronique d'une affaire à une autre instance/tribunal [] Anonymisation des décisions de justice à publier
	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires [X] Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié) [] Transfert électronique d'une affaire à une autre instance/tribunal [] Anonymisation des décisions de justice à publier [] Interopérabilité avec d'autres
	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires [X] Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié) [] Transfert électronique d'une affaire à une autre instance/tribunal [] Anonymisation des décisions de justice à publier [] Interopérabilité avec d'autres systèmes (registre civil, registre des
	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires [X] Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié) [] Transfert électronique d'une affaire à une autre instance/tribunal [] Anonymisation des décisions de justice à publier [] Interopérabilité avec d'autres systèmes (registre civil, registre des impôts, registre des faillites)
	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires [X] Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié) [] Transfert électronique d'une affaire à une autre instance/tribunal [] Anonymisation des décisions de justice à publier [] Interopérabilité avec d'autres systèmes (registre civil, registre des impôts, registre des faillites) [X] Accès aux affaires
	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires [X] Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié) [] Transfert électronique d'une affaire à une autre instance/tribunal [] Anonymisation des décisions de justice à publier [] Interopérabilité avec d'autres systèmes (registre civil, registre des impôts, registre des faillites) [X] Accès aux affaires clôturées/terminées
	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires [X] Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié) [] Transfert électronique d'une affaire à une autre instance/tribunal [] Anonymisation des décisions de justice à publier [] Interopérabilité avec d'autres systèmes (registre civil, registre des impôts, registre des faillites) [X] Accès aux affaires clôturées/terminées [X] Moteur de recherche avancée
	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires [X] Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié) [] Transfert électronique d'une affaire à une autre instance/tribunal [] Anonymisation des décisions de justice à publier [] Interopérabilité avec d'autres systèmes (registre civil, registre des impôts, registre des faillites) [X] Accès aux affaires clôturées/terminées [X] Moteur de recherche avancée [] Fichiers de log protégés
	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires [X] Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié) [] Transfert électronique d'une affaire à une autre instance/tribunal [] Anonymisation des décisions de justice à publier [] Interopérabilité avec d'autres systèmes (registre civil, registre des impôts, registre des faillites) [X] Accès aux affaires clôturées/terminées [X] Moteur de recherche avancée [] Fichiers de log protégés [] Signature électronique
	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires [X] Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié) [] Transfert électronique d'une affaire à une autre instance/tribunal [] Anonymisation des décisions de justice à publier [] Interopérabilité avec d'autres systèmes (registre civil, registre des impôts, registre des faillites) [X] Accès aux affaires clôturées/terminées [X] Moteur de recherche avancée [] Fichiers de log protégés [] Signature électronique [X] Autre fonctionnalité particulière,
	centralisées ou interopérables [X] Tableau de bord actif de gestion des affaires [] Attribution aléatoire des affaires [] Pondération des affaires [X] Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié) [] Transfert électronique d'une affaire à une autre instance/tribunal [] Anonymisation des décisions de justice à publier [] Interopérabilité avec d'autres systèmes (registre civil, registre des impôts, registre des faillites) [X] Accès aux affaires clôturées/terminées [X] Moteur de recherche avancée [] Fichiers de log protégés [] Signature électronique

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre fonctionnalité particulière », veuillez détailler votre réponse. Voir le commentaire

062-22. Si un ou plusieurs système(s) de gestion des affaires (SGA) existent, veuillez préciser les fonctionnalités du ou des systèmes :

	Fonctionnalités
Pénale	[] Bases de données SGA
	centralisées ou interopérables
	[X] Tableau de bord actif de gestion
	des affaires
	[] Attribution aléatoire des affaires
	[] Pondération des affaires
	[X] Identification d'une affaire entre
	les instances (code d'identification unique
	ou lié)
	[] Transfert électronique d'une
	affaire à une autre instance/tribunal
	[] Anonymisation des décisions de
	justice à publier
	[X] Interopérabilité avec le système
	du ministère public
	[] Interopérabilité avec d'autres
	systèmes (registre civil, registre des
	impôts, registre des faillites)
	[X] Accès aux affaires
	clôturées/terminées
	[X] Moteur de recherche avancée
	[] Fichiers de log protégés
	[] Signature électronique
	[X] Autre fonctionnalité particulière,
	veuillez préciser
	[] NAP – il n'existe pas de SGA
	[] NA

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre fonctionnalité particulière », veuillez détailler votre réponse. Voir le commentaire général.

OUTILS D'ASSISTANCE A LA REDACTION



062-23. S'il existe des outils d'assistance à la rédaction dans les tribunaux, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

Taux de déploiement	Taux d'utilisation

	·	
Civile	(X) 95-100 %	(X) 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	() 0 %	() 0 %
	() NAP – il n'existe pas des	() NAP - il n'existe pas des
	outils d'assistance à la rédaction	outils d'assistance à la rédaction
	[] NA	[] NA
Administrative	(X)95-100%	(X) 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	() 0 %	() 0 %
	() NAP – il n'existe pas des	() NAP - il n'existe pas des
	outils d'assistance à la rédaction	outils d'assistance à la rédaction
	[] NA	[] NA
Pénale	(X)95-100%	(X) 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	() 0 %
	() NAP – il n'existe pas des	() NAP - il n'existe pas des
	outils d'assistance à la rédaction	outils d'assistance à la rédaction
	[] NA	[] NA

062-24. S'il existe des outils d'assistance à la rédaction dans les tribunaux, veuillez préciser leurs fonctionnalités :

	Fonctionnalités
Civile	[X] Modèles [X] Texte généré automatiquement [] Décision de justice proposée automatiquement [] Conversion automatique de la voix en texte [] Signature électronique [] Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser [] NAP – il n'existe pas d'outils d'assistance à la rédaction [] NA

Administrative	[X] Modèles
	[X] Texte généré automatiquement
	[] Décision de justice proposée
	automatiquement
	[] Conversion automatique de la voix
	en texte
	[] Signature électronique
	[] Autre fonctionnalité particulière,
	veuillez préciser
	[] NAP – il n'existe pas d'outils
	d'assistance à la rédaction
	[] NA
Pénale	[X] Modèles
	[X] Texte généré automatiquement
	[] Décision de justice proposée
	automatiquement
	1
	[] Conversion automatique de la voix
	en texte
	en texte
	en texte [] Signature électronique
	en texte [] Signature électronique [] Autre fonctionnalité particulière,
	en texte [] Signature électronique [] Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre fonctionnalité particulière », veuillez détailler votre réponse.

ENREGISTREMENT DES AUDIENCES

062-25. S'il existe un outil pour enregistrer les audiences des tribunaux, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
Civile	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	(X) 25-50 %	(X) 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	() 0 %
	() NAP – il n'existe pas	() NAP - il n'existe pas
	d'outil pour enregistrer les	d'outil pour enregistrer les
	audiences	audiences
	[] NA	[] NA

Administrative	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	(X) 25-50 %	(X) 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	() 0 %
	() NAP – il n'existe pas	() NAP - il n'existe pas
	d'outil pour enregistrer les	d'outil pour enregistrer les
	audiences	audiences
	[] NA	[] NA
Pénale	() 95-100 %	() 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %
	(X) 25-50 %	(X) 25-50 %
	() 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	() 0 %
	() NAP – il n'existe pas	() NAP - il n'existe pas
	d'outil pour enregistrer les	d'outil pour enregistrer les
	audiences	audiences
	[] NA	[] NA

062-26. S'il existe un outil pour enregistrer les audiences des tribunaux, veuillez préciser ses fonctionnalités :

	Fonctionnalités
Civile	[X] Enregistrement de l'audio
	[] Enregistrement de la vidéo
	[] Enregistrement systématique de
	toutes les audiences
	[] Indexation automatique de
	l'enregistrement
	[] Transcription automatique de
	l'enregistrement
	[] Possibilité de demander une copie
	de l'enregistrement
	[] Autre fonctionnalité particulière,
	veuillez préciser
	[] NAP – il n'existe pas d'outil pour
	enregistrer les audiences
	[] NA

Administrative	[X] Enregistrement de l'audio
	[] Enregistrement de la vidéo
	[] Enregistrement systématique de
	toutes les audiences
	[] Indexation automatique de
	l'enregistrement
	[] Transcription automatique de
	l'enregistrement
	[] Possibilité de demander une copie
	de l'enregistrement
	[] Autre fonctionnalité particulière,
	veuillez préciser
	[] NAP – il n'existe pas d'outil pour
	enregistrer les audiences
	[] NA
Pénale	[X] Enregistrement de l'audio
	[] Enregistrement de la vidéo
	[] Enregistrement systématique de
	toutes les audiences
	[] Indexation automatique de
	l'enregistrement
	[] Transcription automatique de
	l'enregistrement
	[] Possibilité de demander une copie
	de l'enregistrement
	[] Autre fonctionnalité particulière,
	veuillez préciser
	[] NAP – il n'existe pas d'outil pour
	enregistrer les audiences
	[] NA

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre fonctionnalité particulière », veuillez détailler votre réponse.

BASE DE DONNEES DES DECISIONS DE JUSTICE

062-27. S'il existe une base de données nationale des décisions de justice, veuillez préciser le pourcentage de décisions publiées pour chaque instance ?

	Pourcentage de décisions de 1ère instance publiées	Pourcentage de décisions de 2ème instance publiées	Pourcentage de décisions de la Cour suprême publiées
Civile	() 95-100 %	() 95-100 %	(X) 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %	() 25-50 %
	(X) 1-25 %	(X) 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	() 0 %	()0%
	() NAP – il n'y a pas	() NAP – il n'y a pas	() NAP – il n'y a pas
	de base de données pour	de base de données pour	de base de données pour
	ces décisions	ces décisions	ces décisions
	[] NA	[] NA	[] NA

Administrative	() 95-100 %	() 95-100 %	(X) 95-100 %
	() 75-95 %	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %	() 25-50 %
	(X) 1-25 %	(X) 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	()0%	()0%
	() NAP – il n'y a pas	() NAP – il n'y a pas	() NAP – il n'y a pas
	de base de données pour	de base de données pour	de base de données pour
	ces décisions	ces décisions	ces décisions
	[] NA	[] NA	[] NA
Pénale	() 95-100 %	() 95-100 %	(X)95-100%
	() 75-95 %	() 75-95 %	() 75-95 %
	() 50-75 %	() 50-75 %	() 50-75 %
	() 25-50 %	() 25-50 %	() 25-50 %
	(X) 1-25 %	(X) 1-25 %	() 1-25 %
	()0%	()0%	()0%
	() NAP – il n'y a pas	() NAP – il n'y a pas	() NAP – il n'y a pas
	de base de données pour	de base de données pour	de base de données pour
	ces décisions	ces décisions	ces décisions
	[] NA	[] NA	[] NA

062-28. S'il existe une base de données nationale des décisions de justice, veuillez préciser les modalités de publication :

	1ère instance	2ème instance	Cour suprême
Civile	[X] Publiées en ligne (site web public)	[X] Publiées en ligne (site web public)	[X] Publiées en ligne (site web public)
	[] Dans une base	[] Dans une base	[X] Dans une base
	de données interne [X] Autre, veuillez	de données interne [X] Autre, veuillez	de données interne [X] Autre, veuillez
	préciser	préciser	préciser
	[] NAP - il n'y a pas de base de données	[] NAP - il n'y a pas de base de données	[] NAP - il n'y a pas de base de données
	pour ces décisions	pour ces décisions	pour ces décisions
Administrative	[X] Publiées en	[X] Publiées en	[X] Publiées en
	ligne (site web public) [] Dans une base	ligne (site web public) [] Dans une base	ligne (site web public) [X] Dans une base
	de données interne	de données interne	de données interne
	[X] Autre, veuillez préciser	[X] Autre, veuillez préciser	[X] Autre, veuillez préciser
	[] NAP - il n'y a	[] NAP - il n'y a	[] NAP - il n'y a
	pas de base de données pour ces décisions	pas de base de données pour ces décisions	pas de base de données pour ces décisions
	[] NA	[] NA	[] NA

Pénale	[X] Publiées en	[X] Publiées en	[X] Publiées en
	ligne (site web public)	ligne (site web public)	ligne (site web public)
	[] Dans une base	[] Dans une base	[X] Dans une base
	de données interne	de données interne	de données interne
	[X] Autre, veuillez	[X] Autre, veuillez	[X] Autre, veuillez
	préciser	préciser	préciser
	[] NAP - il n'y a	[] NAP - il n'y a	[] NAP - il n'y a
	pas de base de données	pas de base de données	pas de base de données
	pour ces décisions	pour ces décisions	pour ces décisions
	[] NA	[] NA	[] NA

Commentaire – Si vous avez sélectionné l'option « Autre » parce que les décisions de justice sont publiées en ligne d'une autre manière que les modalités présentées, veuillez la décrire. (Voir commentaire général)

062-29. S'il existe une base de données nationale des décisions de justice, veuillez préciser ses fonctionnalités :

	Fonctionnalités
a	
Civile	[X] Anonymisation automatique
	[X] Anonymisation manuelle
	[X] Accès public en ligne gratuit
	[X] Lien vers la jurisprudence de la
	Cour européenne des droits de l'homme
	(CEDH)
	[] Open data (Données ouvertes)
	[X] Moteur de recherche avancée
	[] Contenu lisible par machine
	[] Contenu structuré
	[X] Métadonnées
	[] Identifiant européen de la
	jurisprudence (ECLI)
	[X] Autre fonctionnalité particulière,
	veuillez préciser
	[] NAP – il n'y a pas de base de
	données pour ces décisions
	[] NA

Administrative	[X] Anonymisation automatique
	[X] Anonymisation manuelle
	[X] Accès public en ligne gratuit
	[X] Lien vers la jurisprudence de la
	Cour européenne des droits de l'homme
	(CEDH)
	[] Open data (Données ouvertes)
	[X] Moteur de recherche avancée
	[] Contenu lisible par machine
	[] Contenu structuré
	[X] Métadonnées
	[] Identifiant européen de la
	jurisprudence (ECLI)
	[X] Autre fonctionnalité particulière,
	veuillez préciser
	[] NAP – il n'y a pas de base de
	données pour ces décisions
	[] NA
Pénale	[X] Anonymisation automatique
	[X] Anonymisation manuelle
	[X] Accès public en ligne gratuit
	[X] Lien vers la jurisprudence de la
	Cour européenne des droits de l'homme
	(CEDH)
	[] Open data (Données ouvertes)
	[X] Moteur de recherche avancée
	[] Contenu lisible par machine
	[] Contenu structuré
	[X] Métadonnées
	[] Identifiant européen de la
	jurisprudence (ECLI)
	[X] Autre fonctionnalité particulière,
	veuillez préciser
	[] NAP – il n'y a pas de base de
	données pour ces décisions
	[] NA

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre fonctionnalité particulière », veuillez détailler votre réponse. (Voir commentaire général)

OUTILS STATISTIQUES

062-30. S'il existe des outils statistiques d'analyse des données des affaires judiciaires, quel est leur taux de déploiement ?

Taux de déploiement	

Civile	(X) 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 %
	() NAP – il n'existe pas d'outil statistique
Administrative	(X) 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 % () NAP – il n'existe pas d'outil statistique
Pénale	(X) 95-100 % () 75-95 % () 50-75 % () 25-50 % () 1-25 % () 0 % () NAP – il n'existe pas d'outil statistique

062-31. S'il existe des outils statistiques d'analyse des données des affaires judiciaires, veuillez préciser leurs fonctionnalités ainsi que les données disponibles pour des analyses statistiques :

	disponibles pour ses statistiques
--	--------------------------------------

Civile	[X] Intégration/connexion	[X] Données relatives au
	avec le SGA	flux d'affaires (nouvelles,
	[] Logiciel d'informatique	terminées, pendantes)
	décisionnelle (Business	[X] Age d'une affaire
	intelligence)	pendante
	[X] Génération de rapports	[X] Durée des procédures
	statistiques prédéfinis	[X] Nombre d'audiences
	[X] Génération de rapports	[X] Affaires par juge
	statistiques personnalisés	[] Pondération des
	[] Page et/ou tableau de	affaires
	bord interne(s)	[] Nombre de parties dans
	[] Page externe avec des	une affaire
	statistiques (site web public)	[X] Indicateur de recours
	[X] Disponibilité des	[X] Résultat du recours
	données en temps réel	[] NAP - il n'existe pas
	[] Consolidation	d'outil statistique
	automatique des données au	[] NA
	niveau national	
	[] Autre fonctionnalité	
	particulière, veuillez préciser	
	[] NAP – il n'existe pas	
	d'outil statistique	
	[] NA	
Administrative	[X] Intégration/connexion	[X] Données relatives au
Administrative	avec le SGA	flux d'affaires (nouvelles,
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes)
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence)	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire pendante
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) [X] Génération de rapports	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire pendante [X] Durée des procédures
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) [X] Génération de rapports statistiques prédéfinis	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire pendante [X] Durée des procédures [X] Nombre d'audiences
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) [X] Génération de rapports statistiques prédéfinis [X] Génération de rapports	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire pendante [X] Durée des procédures [X] Nombre d'audiences [X] Affaires par juge
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) [X] Génération de rapports statistiques prédéfinis [X] Génération de rapports statistiques personnalisés	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire pendante [X] Durée des procédures [X] Nombre d'audiences [X] Affaires par juge [] Pondération des
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) [X] Génération de rapports statistiques prédéfinis [X] Génération de rapports statistiques personnalisés [] Page et/ou tableau de	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire pendante [X] Durée des procédures [X] Nombre d'audiences [X] Affaires par juge [] Pondération des affaires
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) [X] Génération de rapports statistiques prédéfinis [X] Génération de rapports statistiques personnalisés [] Page et/ou tableau de bord interne(s)	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire pendante [X] Durée des procédures [X] Nombre d'audiences [X] Affaires par juge [] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) [X] Génération de rapports statistiques prédéfinis [X] Génération de rapports statistiques personnalisés [] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire pendante [X] Durée des procédures [X] Nombre d'audiences [X] Affaires par juge [] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) [X] Génération de rapports statistiques prédéfinis [X] Génération de rapports statistiques personnalisés [] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public)	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire pendante [X] Durée des procédures [X] Nombre d'audiences [X] Affaires par juge [] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [X] Indicateur de recours
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) [X] Génération de rapports statistiques prédéfinis [X] Génération de rapports statistiques personnalisés [] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public) [X] Disponibilité des	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire pendante [X] Durée des procédures [X] Nombre d'audiences [X] Affaires par juge [] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [X] Indicateur de recours [X] Résultat du recours
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) [X] Génération de rapports statistiques prédéfinis [X] Génération de rapports statistiques personnalisés [] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public) [X] Disponibilité des données en temps réel	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire pendante [X] Durée des procédures [X] Nombre d'audiences [X] Affaires par juge [] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [X] Indicateur de recours [X] Résultat du recours [] NAP - il n'existe pas
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) [X] Génération de rapports statistiques prédéfinis [X] Génération de rapports statistiques personnalisés [] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public) [X] Disponibilité des données en temps réel [] Consolidation	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire pendante [X] Durée des procédures [X] Nombre d'audiences [X] Affaires par juge [] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [X] Indicateur de recours [X] Résultat du recours [NAP - il n'existe pas d'outil statistique
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) [X] Génération de rapports statistiques prédéfinis [X] Génération de rapports statistiques personnalisés [] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public) [X] Disponibilité des données en temps réel [] Consolidation automatique des données au	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire pendante [X] Durée des procédures [X] Nombre d'audiences [X] Affaires par juge [] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [X] Indicateur de recours [X] Résultat du recours [] NAP - il n'existe pas
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) [X] Génération de rapports statistiques prédéfinis [X] Génération de rapports statistiques personnalisés [] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public) [X] Disponibilité des données en temps réel [] Consolidation automatique des données au niveau national	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire pendante [X] Durée des procédures [X] Nombre d'audiences [X] Affaires par juge [] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [X] Indicateur de recours [X] Résultat du recours [NAP - il n'existe pas d'outil statistique
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) [X] Génération de rapports statistiques prédéfinis [X] Génération de rapports statistiques personnalisés [] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public) [X] Disponibilité des données en temps réel [] Consolidation automatique des données au niveau national [] Autre fonctionnalité	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire pendante [X] Durée des procédures [X] Nombre d'audiences [X] Affaires par juge [] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [X] Indicateur de recours [X] Résultat du recours [NAP - il n'existe pas d'outil statistique
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) [X] Génération de rapports statistiques prédéfinis [X] Génération de rapports statistiques personnalisés [] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public) [X] Disponibilité des données en temps réel [] Consolidation automatique des données au niveau national [] Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire pendante [X] Durée des procédures [X] Nombre d'audiences [X] Affaires par juge [] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [X] Indicateur de recours [X] Résultat du recours [NAP - il n'existe pas d'outil statistique
Administrative	avec le SGA [] Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) [X] Génération de rapports statistiques prédéfinis [X] Génération de rapports statistiques personnalisés [] Page et/ou tableau de bord interne(s) [] Page externe avec des statistiques (site web public) [X] Disponibilité des données en temps réel [] Consolidation automatique des données au niveau national [] Autre fonctionnalité	flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) [X] Age d'une affaire pendante [X] Durée des procédures [X] Nombre d'audiences [X] Affaires par juge [] Pondération des affaires [] Nombre de parties dans une affaire [X] Indicateur de recours [X] Résultat du recours [NAP - il n'existe pas d'outil statistique

Pénale	[X] Intégration/connexion avec le SGA [X] Logiciel	[X] Données relatives au flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes)
	d'informatique décisionnelle	[X] Age d'une affaire
	(Business intelligence)	pendante
	[X] Génération de rapports	[X] Durée des procédures
	statistiques prédéfinis	[X] Nombre d'audiences
	[X] Génération de rapports	[X] Affaires par juge
	statistiques personnalisés	[] Pondération des
	[] Page et/ou tableau de	affaires
	bord interne(s)	[] Nombre de parties dans
	[] Page externe avec des	une affaire
	statistiques (site web public)	[X] Indicateur de recours
	[X] Disponibilité des	[X] Résultat du recours
	données en temps réel	[] NAP - il n'existe pas
	[] Consolidation automatique des données au	d'outil statistique
	niveau national	
	[] Autre fonctionnalité	
	particulière, veuillez préciser	
	[] NAP – il n'existe pas	
	d'outil statistique	
	[] NA	
062-32. Existe-t-il une application pour le règler () Oui (X) Non Commentaires	ment en ligne des litiges	?
() Oui (X) Non Commentaires 062-33. Si oui, existe-t-il une valeur maxima		
() Oui (X) Non Commentaires		
() Oui (X) Non Commentaires 062-33. Si oui, existe-t-il une valeur maxima	ıle définie au-delà de laq	
() Oui (X) Non Commentaires 062-33. Si oui, existe-t-il une valeur maxima des litiges ne peut pas être organisé?	ıle définie au-delà de laq	
() Oui (X) Non Commentaires 062-33. Si oui, existe-t-il une valeur maxima des litiges ne peut pas être organisé? () Oui, veuillez préciser la valeur maximale	ıle définie au-delà de laq	
() Oui (X) Non Commentaires 062-33. Si oui, existe-t-il une valeur maxima des litiges ne peut pas être organisé? () Oui, veuillez préciser la valeur maximale	ıle définie au-delà de laq	uelle le règlement en ligne
() Oui (X) Non Commentaires 062-33. Si oui, existe-t-il une valeur maxima des litiges ne peut pas être organisé? () Oui, veuillez préciser la valeur maximale	ıle définie au-delà de laq	uelle le règlement en ligne
() Oui (X) Non Commentaires 062-33. Si oui, existe-t-il une valeur maxima des litiges ne peut pas être organisé? () Oui, veuillez préciser la valeur maximale	ıle définie au-delà de laq	uelle le règlement en ligne
() Oui (X) Non Commentaires 062-33. Si oui, existe-t-il une valeur maxima des litiges ne peut pas être organisé? () Oui, veuillez préciser la valeur maximale	ıle définie au-delà de laq	uelle le règlement en ligne
() Oui (X) Non Commentaires 062-33. Si oui, existe-t-il une valeur maxima des litiges ne peut pas être organisé? () Oui, veuillez préciser la valeur maximale	ıle définie au-delà de laq	uelle le règlement en ligne
() Oui (X) Non Commentaires 062-33. Si oui, existe-t-il une valeur maxima des litiges ne peut pas être organisé? () Oui, veuillez préciser la valeur maximale	ıle définie au-delà de laq	uelle le règlement en ligne
() Oui (X) Non Commentaires 062-33. Si oui, existe-t-il une valeur maxima des litiges ne peut pas être organisé? () Oui, veuillez préciser la valeur maximale	le définie au-delà de laq	uelle le règlement en ligne
() Oui (X) Non Commentaires 062-33. Si oui, existe-t-il une valeur maxima des litiges ne peut pas être organisé? () Oui, veuillez préciser la valeur maximale	le définie au-delà de laq	uelle le règlement en ligne

(X)Oui	
() Non	
Commentaires	
062-36. Si oui, veuillez préciser :	
[X] Le fichier informatisé contient des données biome	étriques (ex. empreintes digitales, photos)
[] Le fichier informatisé est lié avec d'autres fichiers	s européens de même nature (ex. ECRIS)
[X] Le contenu est directement accessible par voie int	formatique aux juges et/ou procureurs (ex. interopérabilité avec le SGA)
[] Le contenu est directement accessible à des fins au	utres que pénales (ex. en matières civile et administrative)
[X] Le fichier contient des informations relatives aux	condamnations des ressortissants de pays tiers ou d'apatrides
Commentaires	
062-37. Existe-t-il un système de gestion éle	ctronique des documents dans les greffes des
tribunaux ?	_
(X) Oui	
() Non	
Commentaire : Si oui, veuillez apporter des précisions sur les	objectifs et les utilisations de ce système.
062-38. En complément des outils déjà listés	s dans la section IT de ce questionnaire, votre système
judiciaire utilise-t-il autres outils TIC innova	ants?
() Oui	
(X) Non	
Commentaire : Si oui, veuillez lister et décrire ces outils.	
3.6.Performance et évaluation	
3.6.1Politiques nationales déclinées dans l	les tribunaux / les services du ministère
public	
066 Existe-t-il des normes de qualité définie	es pour le système judiciaire au niveau national
(existe-t-il un système de qualité et/ou une p	
() Oui	onuque de quante de injustice, :
(X) Non	
Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Réponse correspond	lant à la situation dans la majorité des cantons
067 Exista t il des personnels spécialisés re	sponsables de la mise en œuvre de ces normes de
qualité élaborées au niveau national?	sponsables de la linse en œuvre de ces normes de
quanto ciacorcos au mivoau nationar:	Oui / Non
	Out / Noti
dans les tribunaux	() Oui

062-35. Existe-t-il un fichier national informatisé centralisant toutes les condamnations pénales ?

(X) Non

dans les services du ministère public	() Oui
	(X) Non

3.6.2Mesure de l'activité des tribunaux / services du ministère public au moyen des objectifs de performance et de qualité

070.	Existe-	-t-il un	svstème	de suiv	i régulie	r des activi	tés des tribunau	x (performance et o	ualité)
			~					(P ·	1

- [X] nombre de nouvelles affaires
- [X] durée des procédures (délais)
- [X] nombre d'affaires terminées
- [X] nombre d'affaires pendantes
- [X] stocks d'affaires
- [X] productivité des juges et des personnels des tribunaux
- [X] satisfaction du personnel des tribunaux
- [X] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
- [X] coûts des procédures judiciaires
- [X] nombre de recours
- [X] taux de recours
- [X] clearance rate
- [X] disposition time
- [X] autre (veuillez préciser): Rapports de gestion annuels des autorités judiciaires cantonales et fédérales

Commentaires "Autre": Rapports de gestion annuels des autorités judiciaires cantonales et fédérales

070-1. Existe-t-il un système de suivi régulier des activités des services du ministère public (performance et qualité) :

- [X] nombre de nouvelles affaires
- [X] durée des procédures (délais)
- [X] nombre d'affaires terminées
- [X] nombre d'affaires pendantes
- [X] stocks d'affaires
- [X] productivité des procureurs et des personnels des ministères publics
- [X] satisfaction du personnel des services du ministère public
- [X] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par le ministère public)
- [X] coûts des procédures judiciaires
- [X] clearance rate
- [X] disposition time
- [X] pourcentage de condamnations et d'acquittements
- [X] autre (veuillez préciser) :Rapports de gestion annuels des autorités judiciaires cantonales et fédérales

Commentaires "Autre": Rapports de gestion annuels des autorités judiciaires cantonales et fédérales

071. Existe-t-il un mécanisme permettant d		pendantes et les affaires
qui ne sont pas traitées dans un délai raison	nable (arrièré):	
[X] en matière civile		
[X] en matière pénale		
[X] en matière administrative		
Commentaires		
072. Existe-t-il un mécanisme permettant o	de surveiller les temps morts o	lurant les procédures
judiciaires ?		
	Oui (Si oui, veuillez préciser)	Non
dans les tribunaux	(X) alertes dans le système de gestion de dossier ou l'outil statistique	()
dans les services du ministère public	(X) alertes dans le système de gestion de dossier ou l'outil statistique	()
indicateurs de suivi de la question 70 ? (X) Oui (Non Commentaires		
073-0. Si oui, veuillez préciser à quelle	fréquence:	
(X) Annuelle		
() Moins fréquente		
() Plus fréquente		
Commentaires - Si « Moins fréquente » ou « Plus fréquente	», veuillez préciser :	
073-1. Cette évaluation de l'activité du trib	unal est-elle utilisée pour l'al	location ultérieure des
ressources au sein de ce tribunal?		
(X) Oui		
() Non		
Commentaires		
073-2. Si oui, quelles mesures sont pris	es (plusieurs réponses possibl	es) ?
[X] Identification des causes de l'amélioration ou de	e la détérioration de la performance	
[X] Réaffectation des ressources (ressources humain	nes/financières en fonction de la performa	ance)

[A] Reorganisation des procedures internes pour accronte remeache
[] Autre (veuillez préciser):
Commentaires
073-3. Existe-t-il un système d'évaluation régulière de la performance des services du ministère
public basé sur les indicateurs de suivi de la question 70-1?
(X) Oui
() Non
Commentaires
073-4. Si oui, veuillez préciser à quelle fréquence ?
(X) Annuelle
() Moins fréquente
() Plus fréquente
Commentaires - Si l'évaluation est «moins fréquente » ou «plus fréquente », veuillez préciser :
073-5. Cette évaluation de l'activité des services du ministère public est-elle utilisée pour
l'allocation ultérieure des ressources au sein des services du ministère public ?
(X)Oui
() Non
Commentaires
073-6. Si oui, quelles mesures sont prises (réponses multiples possibles) ?
[X] Identification des causes de l'amélioration ou de la détérioration de la performance
[X] Réaffectation des ressources (ressources humaines/financières en fonction de la performance)
[X] Réorganisation des procédures internes pour accroître l'efficacité
[] Autre (veuillez préciser):
Commentaires
_
- 079. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des tribunaux (réponses multiples
possible)?
[X] Conseil Supérieur de la Magistrature
[] Ministère de la Justice
[] Organe d'inspection
[X] Cour Suprême
[] Organe d'audit externe
[X] Autre (veuillez préciser) :commissions parlementaires
Commentaires "Autre": commissions parlementaires

079-1. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des services du ministère public
(plusieurs réponses possibles) ?
[] Conseil supérieur des procureurs
[] Ministère de la Justice
[] Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
[] Procureur général /Procureur de la République
[] Organe d'audit externe
[X] Autre (veuillez préciser) :commission parlementaire ou commission ad hoc
Commentaires "Autre": commission parlementaire ou commission ad hoc
3.6.3Information sur l'activité des tribunaux / des services du ministère public
080. Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques
concernant le fonctionnement des tribunaux ?
(X) Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution) :ESEHA https://www.chstat.ch/fr/index.php
() Non
Commentaires ESEHA https://www.chstat.ch/fr/index.php
080-1. Les statistiques sur le fonctionnement de chaque tribunal sont-elles publiées ?
() Oui, sur internet (veuillez indiquer le lien)
(X) Non, seulement en interne (sur un site intranet)
() Non
Commentaires
(
080-2. Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques
concernant le fonctionnement des services du ministère public?
(X) Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution) :ESEHA https://www.chstat.ch/fr/index.php
() Non
Commentaires ESEHA https://www.chstat.ch/fr/index.php
080-3. Les statistiques sur le fonctionnement de chaque service du ministère public sont-elles
publiées ?
() Oui, sur internet (veuillez indiquer le lien)
(X) Non, seulement en interne (sur un site intranet)
() Non
Commentaires
=
081. Les tribunaux individuels doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par

Page 67 sur 135

exemple le nombre d'affaires terminées, d'affaires pendantes, le nombre de juges et de personnels administratifs, les objectifs à atteindre et une évaluation de l'activité) ?
(X) Oui
() Non
Commentaire - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-dire à qui le rapport est principalement destiné) :
081-1. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapport est diffusé:
[X] Internet
[X] Intranet
[X] Diffusion papier
Commentaires
081-2. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le rapport est diffusé :
(X) Annuelle
() Moins fréquente
() Plus fréquente
Commentaires
● =
081-3. Les services du ministère public doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui
présente par exemple des données sur le nombre d'affaires nouvelles, le nombre de décisions, le
nombre de procureurs et de personnel administratif, les objectifs à atteindre et une évaluation de
l'activité) ?
(X) Oui
() Non
Commentaire - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-dire à qui le rapport est principalement destiné) :
081-4. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapport est diffusé:
[X] Internet
[X] Intranet
[X] Diffusion papier
Commentaires
081-5. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le rapport est diffusé :
(X) Annuelle
() Moins fréquente
() Plus fréquente
Commentaires
3.6.4 Performance et évaluation des juges et des procureurs

aque juge :
ure, la Cour suprême)
si ces objectifs n'ont pas été atteints?
Les conséquences
[] Avertissement par le président du tribunal [] Réduction temporaire de la rémunération [] Prise en compte dans l'évaluation individuelle [] Autre, veuillez préciser : [Comment]
[] Avertissement par le président du tribunal [] Réduction temporaire de la rémunération [] Prise en compte dans l'évaluation individuelle [] Autre, veuillez préciser :
[Comment]
[Comment] [] Aucune conséquence
U

083. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance définis pour chaque juge (par exemple le

nombre d'affaires résolues en un mois ou une année)?

Existence d'un système d'évaluation individuelle de l'activité professionnelle du juge ?

Quantitative	() Oui
Qualitative	(X) Non
	(X) Non
Commentaire : Veuillez préciser les critères sur lesquels est basée cette évaluation puts dans lesquels les résultats de l'évaluation sont utilisés :	n, l'autorité compétente pour effectuer l'évaluation, le
114-1. Veuillez préciser la fréquence de cette évaluation :	
() Annuelle	
() Moins fréquente	
() Plus fréquente	
() Différentes fréquences utilisées, veuillez préciser :	
=	
083-2. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance	définis pour chaque procureur (par
exemple le nombre d'affaires résolues en un mois ou une	année) ?
() Oui	
(X) Non	
Commentaires -	
083-3. Veuillez préciser qui fixe ces objectifs pour chaque	procureur:
[] Pouvoir exécutif (par exemple le ministère de la Justice)	
[] Procureur général /Procureur de la République	
[] Conseil supérieur des procureurs	
[] Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique	
[] Autre (veuillez préciser):	
[X] NAP	
Commentaires -	
083-3-1. Quelles sont les conséquences pour un procureur	si ces objectifs n'ont pas été atteints?
	Les conséquences
En dehors d'une procédure disciplinaire	[] Avertissement par le chef du service du ministère public [] Réduction temporaire de la rémunération [] Prise en compte dans l'évaluation individuelle [] Autre, veuillez préciser :

Dans le cadre d'une procédure disciplinaire	[] Avertissement par le chef du
	service du ministère public
	[] Réduction temporaire de la rémunération
	[] Prise en compte dans l'évaluation
	individuelle
	[] Autre, veuillez préciser :
	[Comment]
	[X]NAP
Aucune conséquence	[] Aucune conséquence
Commentaires	
120. Existe-t-il un système d'évaluation individuel	lle de l'activité professionnelle du procureur?
	Existence d'un système d'évaluation individuelle de l'activité professionnelle du procureur ?
Quantitative	(X)Oui
Zummuntt 10	() Non
Qualitative	(X)Oui
Quantum VO	() Non
 () Moins fréquente () Plus fréquente () Différentes fréquences utilisées, veuillez préciser :	
Commentaires -	
C4. Veuillez indiquer les sources des réponses aux	questions de cette partie
Sources : -	
Procès équitable	
-	
.1.Principes	
-	

Page 71 sur 135

resquenes to suspect it est i	in present in represente par un avoc	eat durant i addience):
[] NAP		
Commentaires - Veuillez indiquer la r	méthode de calcul utilisée :	
-	ure permettant la récusation effect	ive d'un juge si une partie estime
qu'il n'est pas impartial?		
(X) Oui () Non		
Commentaires - Veuillez brièvement	prácisar:	
085-1. Si oui, quels son	it:	
		-
Nombre total de procédures d	le récusation initiées au cours de l'année de	[X]NA []NAP
Nombre total de récusations p	prononcées au cours de l'année de référence	[X] NA [] NAP
Commentaire - Veuillez brièvement p	oréciser : -	
086. Existe-t-il dans votre p	pays un système de suivi des viola s droits de l'homme ?	tions relatives à l'article 6 de la
[X] Pour les procédures civiles (no		
[X] Pour les procédures civiles (du		
[X] Pour les procédures pénales (o	lurée)	
européenne des droits de l'homme au	elles sont les modalités de ce dispositif de suivi (niveau de l'Etat / au niveau des tribunaux ; miso permet de mesurer une évolution des violations	
086-1. Existe-t-il dans votr	re pays une possibilité de réexamer	n/réouverture de l'affaire après un
constat de violation de la C	Convention européenne des droits d	le l'homme par la Cour européenne
des droits de l'homme ?		
[X] Pour les affaires civiles		
[X] Pour les affaires pénales		
[X] Pour les affaires administrativ	res	
Commentaires -		
D1. Veuillez indiquer les se	ources des réponses aux questions	de cette partie

Sources:.		
4.2.Durée des procédures		
4.2.1Informations générales		•
087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour	les affaires urgentes :	
[X] en matière civile		
[X] en matière pénale		
[X] en matière administrative		
[] Il n'y a pas de procédure spécifique pour les affaires urgente	es	
Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Procédure sommaire : arr Procédure de l'ordonnance pénale : art. 352 ss CPP Procédure administrative régie par le droit cantonal	t. 261 CPC	
088. Existe-t-il des procédures simplifiées :		
[X] en matière civile (petits litiges)		
[X] en matière pénale (infractions mineures)		
[X] en matière administrative		
[] Il n'y a pas de procédure simplifiée		
Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Procédure civile: procédure Procédure pénale : procédure simplifiée : art. 358 CPP Procédure administrative régie par le droit cantonal	ure simplifiée: art. 243 ss CPC	
088-1. Pour ces procédures simplifiées, les juge	s peuvent-ils rendre des	jugements oralement,
accompagnés du dispositif écrit, et sans la motiv	_	
[] affaires civiles		
[] affaires pénales		
[] affaires administratives		
Commentaires - Si oui, veuillez préciser : -		
089. Les tribunaux et les avocats ont-ils la possi	ibilité de conclure des a	ccords sur les modalités de
traitement des affaires (présentation des dossiers		
soumettre leurs conclusions etc)?		-
	Oui	Non
Accord sur les modalités en général	(X)	()

(X)

Accord pour les affaires spécifiques

()

4.2.2Gestion des flux d'affaires - première instance

091. Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires "autres que pénales"

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
Nombre total d'affaires "autres	111 286	325 642	320 752	116 176	9 135
que pénales" $(1 + 2 + 3 + 4)$	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Affaires civiles (et	77 590	218 128	213 253	82 465	8 659
commerciales) contentieuses	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[]NA	[] NA [] NAP
(dont les affaires contentieuses	[]	, , , , , ,	[]	[]	() - 11-11
relatives à l'exécution, si possible					
sans les affaires administratives,					
v. catégorie 3)					
2. Affaires non contentieuses	24 444	55 496	55 346	24 594	63
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
(211 1 212 1 210)	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2.1. Affaires civiles (et					
commerciales) générales non	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
contentieuses, par exemple des		[] NAI	[] IVAI	[] IVAI	[] IVAI
créances incontestées, de					
requêtes en changement de nom,					
les affaires non contentieuses					
relatives à l'exécution etc. (si					
possible sans les affaires					
administratives, v. catégorie 3;					
sans les affaires non					
contentieuses relatives à un					
registre et/ou autres affaires, v.					
catégories 2.2 et 2.3)					
-					
2.2. Affaires liées aux registres	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
(2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[]NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2.2.1. Affaires non contentieuses					
	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
relatives au registre foncier	[] NAP	[] NAP	[]NAP	[] NAP	[] NAP
2.2.2. Affaires non contentieuses					
relatives au registre du commerce	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2.2.3. Autres affaires liées aux					
	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA



2.3. Autres affaires non						
contentieuses	[X] NA					
Contentieuses	[] NAP					
3. Affaires administratives	4 834	9 695	9 350	5 179	403	
	[] NA					
	[] NAP	[] NAP	[]NAP	[] NAP	[] NAP	
4. Autres affaires	4 418	42 323	42 803	3 938	10	
	[] NA					
	[] NAP	[]NAP	[] NAP	[]NAP	[] NAP	

Commentaires Hausse des affaires pendantes depuis plus de 2 ans en raison d'un allongement significatif des durées des procédures civiles et commerciales, allongement dû notamment à une complexification du droit de procédure.

Concernant les affaires administratives, l'augmentation du nombre de nouvelles affaires est la conséquence d'une augmentation des procédures administratives après la pandémie. Des efforts ont été déployés pour terminer les affaires administratives les plus anciennes. AU regard des "autres affaires", il est expliqué que les autorités judiciaires ont fait des efforts pour diminuer le stock des affaires pendantes. De même, des efforts ont été déployés pour terminer les affaires les plus anciennes.

092. Si les tribunaux traitent des "affaires civiles (et commerciales) non contentieuses", veuillez indiquer les catégories incluses :

procédure gracieuse en annulation de titre	déclaration d'absence.	déclaration de nullité de papiers-valeurs etc.
. procedure gracieuse en annaianon de trac	, acciaration a absolice,	declaration de namité de papiers valeurs etc.

093. Si "autres affaires", veuillez indiquer les catégories incluses :

. affaires de brevets d'invention, affaires de surveillance des autorités judiciaires inférieures, affaires de la chambres des avocats	,
affaires de surveillance en matière de poursuite pour dettes et faillite, etc.	

094. Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
Nombre total d'affaires pénales	14 349	41 870	41 090	15 129	561
(1+2+3)	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
1. Infractions graves	4 430	10 172	9 957	4 645	114
	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
2. Infractions mineures	9 919	31 698	31 133	10 484	446
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[]NAP	[]NAP	[] NAP

3. Autres affaires pénales						
_	[] NA					
	[X] NAP					

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apporter des précisions sur les affaires reportées dans ces catégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser : La hausse observée au regard des affaires pénales pendantes au début de l'année de référence est due à l'augmentation des affaires pendantes à la fin de l'année 2020. Comparée au stock au 31.12.2020, l'augmentation est légère.

4.2.3Gestion des flux d'affaires – seconde instance



097. Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre d'affaires « autres que pénales »

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 2ème instance
Nombre total d'affaires "autres que pénales" $(1 + 2 + 3 + 4)$	24 249 [] NA [] NAP	41 677 []NA []NAP	43 545 [] NA [] NAP	22 381 []NA []NAP	1 876 [] NA [] NAP
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)	5 261 []NA []NAP	14 764 [] NA [] NAP	15 041 []NA []NAP	4 984 [] NA [] NAP	289 [] NA [] NAP
2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)	187 []NA []NAP	1 318 []NA []NAP	1 345 [] NA [] NAP	160 []NA []NAP	6 []NA []NAP
2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3; sans les affaires non contentieuses relatives à un	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	[X] NA [] NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP
registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)					
2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[X]NA []NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

2.2.1. Affaires non contentieuses						
	[X] NA					
relatives au registre foncier	[] NAP	[]NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	
2.2.2. Affaires non contentieuses						
rolotizzos au ragistra du commorco	[X] NA					
relatives au registre du commerce	[] NAP	[]NAP	[]NAP	[] NAP	[] NAP	
2.2.3. Autres affaires liées aux						
registres	[X] NA					
	[] NAP	[]NAP	[]NAP	[] NAP	[] NAP	
2.3. Autres affaires non						
contentieuses	[X] NA					
Contenticuses	[] NAP	[]NAP	[]NAP	[] NAP	[] NAP	
3. Affaires administratives	14 969	20 802	21 683	14 088	1 253	
	[] NA					
	[] NAP					
4. Autres affaires	3 832	4 793	5 476	3 149	328	
	[] NA					
	[]NAP	[]NAP	[]NAP	[] NAP	[]NAP	

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser. "Affaires civiles et commerciales contentieuses pendantes au début de l'année": l'écart est peu significatif avec le nombre des affaires pendantes à la fin 2020. "Affaires non-contentieuses pendantes au début de l'année": l'écart est peu significatif avec le nombre des affaires pendantes à la fin 2020. "Autres affaires": recours en matière de surveillance de la poursuite pour dettes et faillites, recours contre des décisions de la chambre des avocats, recours du personnel des autorités judiciaires contre des décisions internes les concernant, recours en matière disciplinaires, recours contre des décisions administratives de la direction des autorités judiciaires, etc. Concernant les baisses observées au regard des "autres affaires", les tribunaux ont fait des efforts pour diminuer leur nombre et lorsque cela est possible de les attribuer aux autres catégories dans le tableau. La durée des procédures pour les "autres affaires" a augmenté afin de permettre que les affaires prioritaires soient jugées dans un délai raisonnable.

098. Tribunaux de 2ème instance (appel) : nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	
Nombre total d'affaires pénales	4 380	10 135	9 886	4 629	65
_	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
(1+2+3)	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Infractions graves					
	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Infractions mineures					
	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Autres affaires pénales					
_	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apporter des précisions sur les affaires reportées dans ces catégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser :

4.2.4Gestion des flux d'affaires – Cour suprême



099. Cour suprême : nombre d'affaires « autres que pénales »

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême
Nombre total d'affaires "autres que pénales" $(1 + 2 + 3 + 4)$	2 202 [] NA	5 165	5 084	2 283 []NA	25 []NA
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)	751	1 647	1 772	626	7
	[]NA	[] NA	[] NA	[] NA	[]NA
	[]NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[]NA
2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)	0	0	0	0	0
	[]NA	[]NA	[]NA	[]NA	[]NA
	[]NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP
2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)	[]NA [X]NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[]NA [X]NAP
2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[]NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X]NAP
2.2.2. Affaires non contentieuses relatives au registre du commerce	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
2.2.3. Autres affaires liées aux registres	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
2.3. Autres affaires non contentieuses	0 []NA []NAP	0 [] NA [] NAP	0 []NA []NAP	0 []NA []NAP	[X] NA [] NAP

3. Affaires administratives	1 448	3 511	3 305	1 654	18
	[] NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP
			[]1411		[]1411
4. Autres affaires	3	7	7	3	0
	[] NA				
	[] NAP				

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser. Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême: la baisse observée est due à l'effort du Tribunal pour liquider en priorité les affaires anciennes.

099-1. Existe-t-il une procédure d'irrecevabilité manifeste au niveau de la Cour suprême?

(X) Oui, veuillez indiquer le nombre d'affaires classées par cette procédure 2870

() Non

Commentaires

100. Cour suprême: nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême
Nombre total d'affaires pénales	1 036	2 227	2 054	1 209	18
-	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
(1+2+3)	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Infractions graves	[X]NA	[X]NA	[X] NA	[X]NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Infractions mineures	[X]NA	[X]NA	[X]NA	[X]NA	[X]NA
	[]NAP	[]NAP	[] NAP	[]NAP	[]NAP
3. Autres affaires pénales					
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apporter des précisions sur les affaires reportées dans ces catégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser : "Affaires pénales pendantes au début et à la fin de l'année": on observe une augmentation du stock en raison de CR négatifs répétés dus à un accroissement du nombre et de la complexité des affaires pénales portées devant le Tribunal fédéral.

4.2.5Gestion des flux d'affaires et durées – affaires spécifiques



101. Nombre d'affaires contentieuses spécifiques reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
Divorce contentieux	9 622	9 562	9 168	10 016	
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Licenciement					
	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Faillite	3 417	31 102	31 107	3 413	
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Vol avec violence			352		
	[X] NA	[X] NA	[] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Homicide volontaire			103		
	[X] NA	[X] NA	[] NA	[X] NA	[X] NA
	[]NAP	[]NAP	[]NAP	[] NAP	[]NAP

Commentaires "Faillite": la baisse dans le nombre d'affaires pendantes au début de 2022 est la conséquence d'un bon taux de liquidation des stocks en 2021. En raison d'un CR égal à 100% en 2022, le nombre d'affaires pendantes au 31.12.2022 est stable par rapport à celui au 1.1.2022.

[&]quot;Homicide volontaire" - augmentation de la criminalité pour ce type d'infractions; on reste cependant dans des petits nombres absolus.



101-0. Nombre d'affaires relatives aux demandeurs d'asile et au droit de l'entrée et du séjour des étrangers.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	
Affaires relatives aux	2 498	3 282	3 416	2 364	
demandeurs d'asile (statut de	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[X] NA
réfugié en application de la	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[]NAP
Convention de Genève de 1951)					
Affaires relatives au droit de	1 779	3 425	3 457	1 747	6
l'entrée et du séjour des étrangers	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP

Commentaires Affaires d'asile: données des cours IV et V du Tribunal administratif fédéral

Affaires relatives au droit de l'entrée et du séjour des étranges: Extrapolation sur la base des données de BE, GE, SG, SH, ZG, ZH. S'y ajoutent les affaires de la Cour VI du Tribunal administratif fédéral.

101-1. Pouvez-vous décrire succinctement le dispositif de votre pays traitant des recours relatifs : aux demandeurs d'asile (statut de réfugié en application de la Convention de Genève de 1951) et

[&]quot;Vol avec violence" - augmentation de la criminalité pour ce type d'infractions.

au droit de l'entrée et du sejour des etrangers :
101-2. Nombre d'affaires d'abus sexuels d'enfants et de pornographie enfantine reçues et traitées

par les tribunaux de 1ère instance.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
Abus sexuels d'enfants					
	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Pornographie enfantine					
	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	I I NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaire - Veuillez expliquer les définitions juridiques de ces catégories d'infractions dans votre système : - Abus sexuels d'enfants: 7 cantons ont fournit des données (BE, UR, ZG, AI, NE, GE, JU) - 53 pendantes au 01.01; 104 nouvelles affaires; 150 affaires terminées (BE, UR, ZG, AI, NE, GE, JU et ZH); 71 pendantes au 31.12 - échantillon non suffisamment représentatif pour une etrapolation au niveau national

102. Pourcentage des décisions ayant fait objet d'un appel, durée moyenne des procédures et pourcentage d'affaires pendantes depuis plus de 3 ans pour toutes les instances, concernant des affaires contentieuses spécifiques. La durée moyenne des procédures est calculée à partir de l'introduction du recours jusqu'au prononcé du jugement, sans tenir compte de la phase d'instruction en matière pénale, ainsi que de la phase d'exécution.

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	Durée moyenne en 1ère instance (en jours)		3ème instance	moyenne de la procédure	% d'affaires pendantes depuis plus de 3 ans, pour toutes les instances
Affaires civiles et commerciales contentieuses	Autorisation de décimales : 2	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X]NA []NAP	Autorisation de décimales : 2
	[X] NA [] NAP					[X] NA [] NAP

⁻ Pornographie enfantine: 6 cantons ont fournit des données (BE, UR, ZG, AI, GE, JU) - 31 pendantes au 01.01; 67 nouvelles affaires; 207 terminées (BE, UR, ZG, AI, GE, JU et ZH); 1 pendante au 31.12 - échantillon non suffisamment représentatif pour une etrapolation au niveau national.

Divorce contentieux	Autorisation de décimales : 2	289 []NA	186 [] NA	170 []NA	301 []NA	Autorisation de décimales : 2
	3 []NA []NAP	[] IVAI	[]NAI	[]NAI	[]NAI	5 []NA []NAP
Licenciement	Autorisation de décimales : 2 [X] NA	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X]NA []NAP	Autorisation de décimales : 2 [X] NA
Faillite	Autorisation de décimales : 2 4 [] NA [] NAP	30 []NA []NAP	38 []NA []NAP	170 []NA []NAP	33 []NA []NAP	Autorisation de décimales : 2 1 [] NA [] NAP
Vol avec violence	Autorisation de décimales : 2 [X] NA	[X] NA [] NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	669 []NA []NAP	Autorisation de décimales : 2
Homicide volontaire	Autorisation de décimales : 2 [X] NA [] NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	950 []NA []NAP	Autorisation de décimales : 2 [X] NA [] NAP

Commentaires "Faillite": concernant le % des décisions ayant fait l'objet d'un appel, une légère aumgentation des recours est constatée sur la base de la récolte des données auprès des cantons. Quant à la durée moyenne en 2ème instance, après les années Covid, la durée des affaires de faillite en 2e instance a retrouvé un niveau correspondant à peu près au niveau antérieur.

104. Comment est calculée la durée moyenne des procédures pour les six catégories d'affaires de la question 102? Veuillez décrire la méthode de calcul.

. Après les années Covid, le nombre et la durée des affaires de faillite en 2e instance a retrouvé un niveau correspondant à peu près au niveau antérieur. Durant les années Covid les entreprises ont bénéficié d'un soutien étatique ce qui a contribué à diminuer temporairement le nombre de faillites.

4.2.6Gestion des flux d'affaires – ministère public



105. Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs réponses possibles) :

- [X] diriger ou superviser les enquêtes
- [X] quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- [X] porter une accusation
- [X] soumettre l'affaire au tribunal

[X] proposer une peine au juge	
[X] faire appel	
[X] superviser la procédure d'exécution	
[X] classer l'affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision d'un juge (observer la cohérence avec la question 36 !))
[X] clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge	
[] autres attributions significatives (veuillez préciser) :	
Commentaires	
106. Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires suivantes :	
[] affaire civiles	
[] affaires administratives	
[] affaires de faillite	
Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Rôle limité aux procédures pénales	
	(

107. Procureurs : Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance

	Nombre d'affaires
1. Affaires pendantes au 1er janvier de l'année de référence	131 002 [] NA [] NAP
2.Affaires nouvelles/reçues	532 015 [] NA [] NAP
3.Affaires traitées (3.1+3.2+3.3+3.4)	485 404 []NA []NAP
3.1. Classées pendant l'année de référence (3.1.1+3.1.2+3.1.3+3.1.4)	82 931 []NA []NAP
3.1.1. Classées par le procureur parce que l'auteur n'a pas pu être identifié	[X]NA []NAP
3.1.2 Classées par le procureur en raison d'une absence de constat d'infraction ou en raison d'une situation juridique particulière	[X]NA []NAP
3.1.3 Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	[X]NA []NAP
3.1.4 Classement pour d'autres raisons	[X]NA []NAP
3.2. Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	387 856 []NA []NAP

3.3.Affaires portées devant les tribunaux			14 617 [] NA		
			[] NAP		
4. Affaires pendantes au 31 décembre de l'année	de référence		177 613		
		[] NA [] NAP			
ommentaires -					
07 1 Sila nuacidama da misida	able oviete	mbion 41-ec	aires and d	6 tominées 1	
07-1. Si la procédure du plaider coupa e cette procédure ?	avie existe, co	moien a an	anes ont el	e terminees par le	
o oono procodure :	T 1			T. C.	
	Total	Infraction	ons graves	Infractions mineures	
Nombre total de procédures du plaider	387 856				
coupable	[] NA	[X] NA		[X]NA	
Avant la procédure judiciaire principale devant	387 856	[]NAP		[] NAP	
Avant la procedure judiciaire principale devant les tribunaux	[] NA	[X]NA		[X]NA	
	[] NAP	[] NAP		[] NAP	
Pendant la procédure judiciaire principale	[] NA	[] NA		[] NA	
		[X]NAP		[X]NAP	
ommentaires - 09. Les données communiquées dans (X) Oui () Non	le cadre de la		ent-elles le	contentieux routie	
09. Les données communiquées dans			nt-elles le	contentieux routie	
09. Les données communiquées dans (X) Oui () Non	le cadre de la	Q107 inclue			
09. Les données communiquées dans (X) Oui () Non ommentaires - 22. Veuillez indiquer les sources des r	le cadre de la	Q107 inclue			
09. Les données communiquées dans (X) Oui () Non ommentaires - 22. Veuillez indiquer les sources des r	le cadre de la	Q107 inclue			
09. Les données communiquées dans (X) Oui () Non ommentaires - 22. Veuillez indiquer les sources des r	le cadre de la	Q107 inclue			
09. Les données communiquées dans (X) Oui () Non ommentaires - 22. Veuillez indiquer les sources des r	le cadre de la	Q107 inclue			
09. Les données communiquées dans (X) Oui () Non ommentaires - 22. Veuillez indiquer les sources des r Sources : -	le cadre de la	Q107 inclue			
09. Les données communiquées dans (X) Oui (Non) ommentaires - 22. Veuillez indiquer les sources des r Sources : - Carrière des juges et procureurs	le cadre de la	Q107 inclue			
09. Les données communiquées dans (X) Oui (Non) commentaires - 22. Veuillez indiquer les sources des r Sources : - Carrière des juges et procureurs 1. Recrutement et promotion	le cadre de la	Q107 inclue			
09. Les données communiquées dans (X) Oui (Non) ommentaires - 22. Veuillez indiquer les sources des r Sources : - Carrière des juges et procureurs	le cadre de la	Q107 inclue			
09. Les données communiquées dans (X) Oui (Non) commentaires - 22. Veuillez indiquer les sources des r Sources : - Carrière des juges et procureurs 1. Recrutement et promotion	le cadre de la éponses aux q	Q107 inclue			
O9. Les données communiquées dans (X) Oui () Non ommentaires - O2. Veuillez indiquer les sources des r Sources : - Carrière des juges et procureurs 1. Recrutement et promotion .1.1 Recrutement et promotion des j	le cadre de la éponses aux q	Q107 inclue			
O9. Les données communiquées dans (X) Oui () Non ommentaires - O2. Veuillez indiquer les sources des r Sources : - Carrière des juges et procureurs 1. Recrutement et promotion 1.1 Recrutement et promotion des j 10. Comment les juges sont-ils recrute	le cadre de la éponses aux ques és ?	Q107 inclue			
O9. Les données communiquées dans (X) Oui () Non ommentaires - O2. Veuillez indiquer les sources des r Sources : - Carrière des juges et procureurs 1. Recrutement et promotion 1.1 Recrutement et promotion des j 10. Comment les juges sont-ils recrut [] par concours (concours ouvert)	le cadre de la éponses aux q uges és ?	Q107 inclue			

110-2. Quels sont les conditions	de recrutement des	s juges (plusieurs rép	onses possibles)?
[] Age			
[X] Nationalité			
[X] Capacités physiques/psychologiques			
[X] Etudes générales en droit			
[X] Etudes avancées en droit (Master, Do	ctorat)		
[X] Années d'expérience pertinentes			
[X] Stage/fonctions judiciaires au sein des	s tribunaux		
[] Validation d'un examen étatique géné	ral en droit		
[] Validation d'un examen spécifique po	ur les juges		
[X] Casier judiciaire vierge			
[] Langues étrangères			
[X] Conditions personnelles (relatives à l'	intégrité)		
[] Autres			
[] NAP			
Commentaire - Si « autres », veuillez précises	::		
		indiquer le nombre d	e candidats aux for
110-3. Dans le cadre de ces recru	ıtements, veuillez i	•	
110-3. Dans le cadre de ces recru de juge ainsi que le nombre de re	ıtements, veuillez i	•	
110-3. Dans le cadre de ces recru de juge ainsi que le nombre de re	ıtements, veuillez i	•	
110-3. Dans le cadre de ces recru de juge ainsi que le nombre de re	itements, veuillez i	vement effectués au	cours de l'année de
110-3. Dans le cadre de ces recru de juge ainsi que le nombre de re référence : Nombre de candidats	itements, veuillez i	vement effectués au	cours de l'année de
Commentaire - Si « autres », veuillez préciser 110-3. Dans le cadre de ces recrude juge ainsi que le nombre de reréférence : Nombre de candidats Nombre de personnes recrutées	tements, veuillez i	vement effectués au Hommes	Femmes
110-3. Dans le cadre de ces recru de juge ainsi que le nombre de re référence : Nombre de candidats Nombre de personnes recrutées	recrutements effection Total	Hommes [X]NA	Femmes [X]NA
110-3. Dans le cadre de ces recru de juge ainsi que le nombre de re référence : Nombre de candidats Nombre de personnes recrutées Commentaires Il n'existe aucune statistique na	Total [X] NA [X] NA ationale en la matière	Hommes [X]NA	Femmes [X]NA [X]NA
110-3. Dans le cadre de ces recru de juge ainsi que le nombre de re référence : Nombre de candidats Nombre de personnes recrutées Commentaires II n'existe aucune statistique na 110-4. Si le nombre de candidats	Total [X] NA [X] NA ationale en la matière	Hommes [X]NA	Femmes [X]NA [X]NA
110-3. Dans le cadre de ces recru de juge ainsi que le nombre de re référence : Nombre de candidats Nombre de personnes recrutées Commentaires Il n'existe aucune statistique na 110-4. Si le nombre de candidats	Total [X] NA [X] NA ationale en la matière	Hommes [X]NA	Femmes [X]NA [X]NA
110-3. Dans le cadre de ces recrude juge ainsi que le nombre de reréférence : Nombre de candidats	Total [X] NA [X] NA ationale en la matière	Hommes [X]NA	Femmes [X]NA [X]NA

110-5. Si oui, veuillez préc	iser quelles mesures	ont été mises en pla	ce:
[] Augmentation des salaires			
[] Autres incitations financières			
[] Amélioration des conditions d	e travail		
[] Diminution de la charge de tra	vail au début de la carrière		
[] Autres adaptations dans le cad	re de l'intégration des nouvea	ux juges	
[] Autres			
Commentaire : Si « autres », veuillez préci	ser:		
=			•
111. Autorité(s) responsable(s) pour le recrutement	- les juges sont-ils r	ecrutés et nommés,
initialement, en début de carrie	ère, par :		
[X] Une instance composée seulement	de juges		
[X] Une instance composée seulement	de non juges		
[X] Une instance / des instances compe	osée(s) de juges et de non-jug	es	
[] Autre			
Commentaire - Veuillez indiquer le nom d nomination des juges. S'il existe plusieurs	instances impliquées, veuillez	z décrire leurs rôles respecti	•
111-1. Combien de membres o	composent cette instar	nce ?	
	Total	Hommes	Femmes
Membres	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X]NA
Commentaire - Veuillez préciser quel est l	e statut de cette instance et qu	i propose/nomme ses memb	ores: -
111-2. Les candidats non sélectrecrutement/nomination ?	ctionnés peuvent-ils fa	aire appel de la déci	sion de
(X) Non Commentaire - Veuillez préciser la procéd	ure à suivre, l'autorité compé	tente, le moment d'exercice	du droit de recours : -
	_		
Commentaire - Veuillez préciser la procéd	_		
Commentaire - Veuillez préciser la procéd 112. La même instance (Q.111	_		
Commentaire - Veuillez préciser la procéd 112. La même instance (Q.111 () Oui) est-elle compétente	pour la promotion o	
Commentaire - Veuillez préciser la procéd 112. La même instance (Q.111 () Oui (X) Non Commentaires - Si non, quelle instance est	compétente pour la promotio	pour la promotion on des juges -	des juges ?
Commentaire - Veuillez préciser la procéd 112. La même instance (Q.111 () Oui (X) Non Commentaires - Si non, quelle instance est 113. En quoi consiste la procéd	compétente pour la promotio	pour la promotion on des juges -	des juges ?
Commentaire - Veuillez préciser la procéd 112. La même instance (Q.111 () Oui (X) Non Commentaires - Si non, quelle instance est	compétente pour la promotion de dure de promotion de	pour la promotion on des juges -	des juges ?

=

[] Autre(s) procédure(s) (entretien profession	onnel ou autre)		
[X] Absence de procédure spécifique			
Commentaire - Veuillez préciser comment se dés ou d'un examen) et comment est assurée la publi	•		culier s'il ne s'agit pas d'un concours
113-0. Dans le cadre des procédure	es de promotion,	veuillez indiquer le	nombre de candidats ainsi
que le nombre de promotions effec	tivement effectu	ées au cours de l'ani	née de référence :
	Total	Hommes	Femmes
Nombre de candidats	[X]NA	[X] NA	[X] NA
Nombre de personnes promues	[X] NA	[X] NA	[X] NA
Commentaires -			
113-1. Veuillez indiquer les critère	s retenus pour la	promotion d'un jug	e (plusieurs réponses
possibles).			
[] Les années d'expérience			
[] Les compétences professionnelles (ou/et	la performance qualitat	ive)	
[] La performance (quantitative)			
[] Des critères subjectifs (par exemple, l'int	égrité, la réputation)		
[] Autre(s)			
[X] Aucun critère			
Commentaires - Veuillez fournir tout commentaires performance » ou « autre(s)»): -	ire utile concernant le/le	es critère(s) (en particulier si	vous avez coché les cases «
5.1.2Statuts, recrutement et prom	notion des procu	ireurs	•
115. Quel est le statut du ministère	public?		
[X] Un statut indépendant en tant qu'entité d	istincte parmi les institu	utions de l'État	
[X] Fait partie du pouvoir exécutif mais jouit quelle mesure)	d'une indépendance fo	onctionnelle (veuillez expliqu	uer brièvement comment et dans
[] Fait partie du pouvoir exécutif (sans indé	pendance fonctionnelle)	
[X] Fait partie du pouvoir judiciaire mais jou quelle mesure)	it d'une indépendance	fonctionnelle (veuillez explic	quer brièvement comment et dans
[] Fait partie du pouvoir judiciaire (sans ind	épendance fonctionnell	e)	
[] Un modèle mixte (veuillez expliquer)			
[X] Un autre statut (veuillez expliquer)			
Commentaire - Le cas échéant, veuillez préciser dernières sont établies (Constitution, législation de la constitution de la con			
115-1. Les instructions spécifiques	adressées à un r	procureur de poursui	vre ou de ne pas poursuivr

sont-elles prohibées par la loi ou une autre réglementation?
() Oui
(X) Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser : -
115-2. Si elles sont prohibées par la loi ou une autre règlementation, des exceptions existent-elles ?
() Oui
() Non
[X]NAP
Commentaire - Veuillez décrire ces exceptions : -
115-3. Quelle autorité peut émettre de telles instructions spécifiques ?
[] Procureur général
[] Procureur hiérarchiquement supérieur / Chef de service
[] Pouvoir exécutif
[] Autre
[X]NAP
Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser : -
115-4. Quelle forme peuvent avoir ces instructions?
[] Instruction orale
[] Instruction orale avec confirmation écrite
[] Instruction écrite
[] Autre
[X]NAP
Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser : -
115-5. Dans ce cas, ces instructions sont-elles:
[] Délivrées en ayant demandé l'avis préalable du procureur compétent
[] Obligatoires
[] Motivées
[] Enregistrées dans le dossier
[] Autre [X] NAP
Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :
115-6. Quelle est la fréquence de ce type d'instructions?
() Exceptionnelles () Occasionnelles
() Occasionnelles () Fréquentes
() Systématiques
() O Journal que

Page 88 sur 135

Commentaires -

115-7. En cas d'instructions, le procureur peut-il s'opposer ou faire rapport à une institution ou à
un organisme indépendant ?
() Oui
() Non
[X] NAP
Commentaire - Si oui, veuillez préciser à quel organisme/institution et veuillez décrire dans quelles conditions : -
=
116. Comment sont recrutés les procureurs ?
[] par concours (concours ouvert)
[X] par une procédure de recrutement pour des professionnels du droit expérimentés (par exemple des avocats expérimentés)
[X] autre (veuillez préciser) :recrutement par le procureur général pour les procureurs; recrutement par le parlement ou élection par le peuple pour les procureurs généraux
Commentaires
116 1 Marrillan déaning builterance la llag angaé de na ametance des angarances dans rectus marri
116-1. Veuillez décrire brièvement la/les procédure de recrutement des procureurs dans votre pays
généraux
116-2. Quels sont les conditions de recrutement des procureurs (plusieurs réponses possibles) ?
[] Age
[X] Nationalité
[X] Capacités physiques/psychologiques
[X] Etudes générales en droit
[X] Etudes avancées en droit (Master, Doctorat)
[X] Années d'expérience pertinentes
[] Stage/fonctions judiciaires au sein des tribunaux
[] Validation d'un examen étatique général en droit
[] Validation d'un examen spécifique pour les procureurs
[X] Casier judiciaire vierge
[] Langues étrangères
[X] Conditions personnelles (relatives à l'intégrité)
[] Autres

Commentaire - Si « autres », veuillez préciser :

116-3. Dans le cadre de ces recrutements, veuillez indiquer le nombre de candidats aux fonctions de procureur ainsi que le nombre de recrutements effectivement effectués au cours de l'année de référence :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de candidats	[X]NA	[X]NA	[X]NA
Nombre de personnes recrutées	[X] NA	[X] NA	[X] NA

Commentaires Données à disposition trop lacunaires pour permettre une extrapolation au niveau national

116-4. Si le nomb	ore de candidats a	connu une baisse	e ces dernières an	nnées, avez-vous	adopté des
mesures pour y re	emédier?				

() Oui

(X) Non

Commentaires

116-5. Si oui, veuillez préciser quelles mesures ont été mises en place :

[] Augmentation des salaires
]] Autres incitations financières
]] Amélioration des conditions de travail
[] Diminution de la charge de travail au début de la carrière
]] Autres adaptations dans le cadre de l'intégration des nouveaux procureurs
[] Autres

Commentaire : Si « autres », veuillez préciser

117. Autorité(s) responsable(s) pour le recrutement - les procureurs sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

	X] Une instance composée seulement de procureurs
[] Une instance composée seulement de non procureurs
[] Une instance composée de procureurs et de non procureurs
[]	X] Autre

Commentaire - Veuillez indiquer le nom de l'instance ou des instances responsable(s) de la procédure globale de recrutement et de nomination des procureurs. S'il y a plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs : Le procureur général est en règle générale responsable de la procédure de recrutement de ses procureurs.

Autre: les procureurs généraux sont nommés en règle générale par les parlements cantonaux

117-1. Combien de membres composent cette instance ?

	Total	Hommes	Femmes
Membres			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaire - Veuillez préciser quel est le statut de cette instance et qui propose/nomme ses membres : très variable en fonction de l'organisation judiciaire cantonale.

117-2. Les candidats non sélectionnés peuvent-ils faire appel de la décision de recrutement/nomination?

() Oui (X) Non

Commentaire - Veuillez préciser la procédure à suivre, l'autorité compétente, le moment d'exercice du droit de recours :

118. La même instance (Q 117) est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?

(X) Oui

() Non, quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs ?

Commentaires

119. En quoi consiste la procédure de promotion des procureurs : (plusieurs réponses possibles)

[] Concours / Examen

[X] Evaluations individuelles précédentes

[X] Autre(s) procédure(s) (entretien professionnel ou autre)

[] Absence de procédure spécifique

Commentaire - Veuillez préciser comment se déroule la procédure de promotion des procureurs (en particulier s'il ne s'agit pas d'un concours ou d'un examen) et comment est assurée la publicité des processus de promotion :

119-1. Dans le cadre des procédures de promotion, veuillez indiquer le nombre de candidats ainsi que le nombre de promotions effectivement effectuées au cours de l'année de référence :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de candidats	[X]NA	[X]NA	[X] NA
Nombre de personnes promues	[X]NA	[X] NA	[X] NA

Commentaires Données à disposition trop lacunaires pour permettre une extrapolation au niveau national

119-2. Veuillez indiquer les critères retenus pour la promotion d'un procureur :

[X] Les années d'expérience

[X] Les compétences professionnelles (ou/et la performance qualitative)

[X] La performance (quantitative)

[X] Des critères subjectifs (par exemple, l'intégrité, la réputation)

[] Autre(s)					
[] Aucun critère					
Commentaires - Veuillez préciser tout commentaire utile concernant le/les critère(s) (en particulier si vous avez coché les cases « performance » ou « autre(s)»): Le critère subjectif peut aussi jouer un rôle et a déjà joué un rôle dans la nomination initiale du procureur.					
5.1.3Mandat et retraite des juges et procureurs					
121. Le mandat des juges est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?					
() Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :					
Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (ex: la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :					
121-1. Un juge peut-il être transféré dans une autre juridiction sans son consentement : [] Pour des raisons disciplinaires					
[] Pour des raisons organisationnelles					
[] Pour d'autres raisons (veuillez préciser les modalités et garanties) :					
Commentaires					
122. Une période probatoire est-elle instaurée pour les juges (par exemple avant d'être nommé à vie) ? Si oui, quelle en est la durée ? () Oui, durée de la période probatoire (en années):					
Commentaires					
123. Le mandat des procureurs est-il à durée indéterminée (à savoir « à vie » = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?					
() Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :					
Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :					
124. Une période probatoire est-elle instaurée pour les procureurs ? Si oui, quelle en est la durée ? (X) Oui, durée de la période probatoire (en années) :0.25 () Non					
Commentaires Résultat correspondant à la majorité des cantons					
125. Si le mandat des juges n'est pas à durée indéterminée (v. question 121), quelle est la durée du mandat (en années) ?					
[4] []NA []NAP					

125-1. Est-il renouvelable?			
(X)Oui			
() Non			
[] NAP			
Commentaires			
26. Si le mandat des procureurs n'est	pas à durée inc	déterminée (v. ques	tion 123), quelle est l
lurée du mandat (en années)?			
[4]			
[] NA			
[] NAP			
ommentaires variable de 4 à 10 ans selon les canton	S.		
26-1. Est-il renouvelable?			
(X)Oui			
() Non			
[] NAP			
Commentaires Exception : dans certains cantons, le p exemple)	oste de procureur gér	néral est une durée de 9 ans	non renouvelable (Fribourg p
-			
exemple) E1. Veuillez indiquer les sources des r			
exemple)			
xemple) E1. Veuillez indiquer les sources des r			
xemple) E1. Veuillez indiquer les sources des r			
E1. Veuillez indiquer les sources des r Sources : Données récoltées auprès des cantons			
E1. Veuillez indiquer les sources des r Sources : Données récoltées auprès des cantons			
xemple) E1. Veuillez indiquer les sources des r			
E1. Veuillez indiquer les sources des r Sources : Données récoltées auprès des cantons 2.Formation 2.1Formation des juges	réponses aux qu		
E1. Veuillez indiquer les sources des r Sources : Données récoltées auprès des cantons 2.Formation 2.1Formation des juges	réponses aux qu		
2.Formation 2.1Formation des juges	réponses aux qu		
2. Types de formations proposées de la complexación	es judges :	iestions de cette par	Pas de formation
2. Formation 2. Types de formations proposées de formation initiale (par exemple fréquentation	es judges : Obligatoire	Facultative	Pas de formation proposée
21. Veuillez indiquer les sources des r Sources : Données récoltées auprès des cantons 2. Formation 2. 1 Formation des juges 27. Types de formations proposées de Formation initiale (par exemple fréquentation d'une école de la magistrature, stage dans un	es judges : Obligatoire (X) Oui	Facultative (X) Oui	Pas de formation proposée (X) Oui
21. Veuillez indiquer les sources des r Sources : Données récoltées auprès des cantons 2. Formation 2. 1 Formation des juges 27. Types de formations proposées de Formation initiale (par exemple fréquentation d'une école de la magistrature, stage dans un tribunal)	es judges : Obligatoire (X) Oui	Facultative (X) Oui	Pas de formation proposée (X) Oui
21. Veuillez indiquer les sources des r Sources : Données récoltées auprès des cantons 2. Formation 2. 1 Formation des juges 27. Types de formations proposées de Formation initiale (par exemple fréquentation d'une école de la magistrature, stage dans un tribunal)	es judges : Obligatoire (X) Oui () Non	Facultative (X) Oui () Non	Pas de formation proposée (X) Oui () Non
Sources: Données récoltées auprès des cantons 2.Formation 2.1Formation des juges 27. Types de formations proposées de Formation initiale (par exemple fréquentation d'une école de la magistrature, stage dans un tribunal) Formation continue générale	es judges : Obligatoire (X) Oui () Non	Facultative (X) Oui (Non	Pas de formation proposée (X) Oui () Non
E1. Veuillez indiquer les sources des r Sources : Données récoltées auprès des cantons 2.Formation	es judges : Obligatoire (X) Oui (Non) (Oui (X) Non	Facultative (X) Oui (Non (X) Oui (Non	Pas de formation proposée (X) Oui () Non () Oui (X) Non

Formation continue pour des fonctions	() Oui	(X)Oui	(X)Oui
spécifiques de gestion (ex. présidence d'un	(X) Non	() Non	() Non
tribunal)			
Formation continue pour l'utilisation des outils	() Oui	(X)Oui	() Oui
informatiques au sein des tribunaux	(X) Non	() Non	(X) Non
Formation continue à l'éthique	() Oui	(X)Oui	() Oui
1 orning on the same of the same	(X) Non	() Non	(X) Non
Formation continue sur la justice adaptée aux	() Oui	(X)Oui	() Oui
enfants	(X) Non	() Non	(X) Non
Formation continue à l'égalité de genre	() Oui	(X)Oui	() Oui
1 ormation continue a r egante de geme	(X) Non	() Non	(X) Non
A			
Autre formation continue	() Oui	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non	(X) Non

Commentaires

128. Fréquence de la formation continue des juges :

	Fréquence de la formation		
Formation continue générale	[] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins)		
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	[] Pas de formation proposée [] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée		
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	[] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée		
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	[] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée		
Formation continue à l'éthique	[] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée		

Formation continue sur la justice adaptée aux enfants	[] Régulièrement (par exemple tous		
•	les ans)		
	[X] Occasionnellement (en fonction		
	des besoins)		
	[] Pas de formation proposée		
Formation continue à l'égalité de genre	[] Régulièrement (par exemple tous		
	les ans)		
	[X] Occasionnellement (en fonction		
	des besoins)		
	[] Pas de formation proposée		
Autre formation continue	[] Régulièrement (par exemple tous		
	les ans)		
	[X] Occasionnellement (en fonction		
	des besoins)		
	[] Pas de formation proposée		

Commentaires - Veuillez fournir toute information concernant la périodicité de la formation continue des juges :

128-1. Avez-vous un nombre minimal de formations obligatoires par juge :

	Par juge
Formation initiale obligatoire – nombre minimal de formations	
	Valeur numerique minimale autorisée : 0
	[] NA
	[X]NAP
Formation initiale obligatoire – nombre minimal de jours	
a communication of the second	Valeur numerique minimale autorisée : 0
	[] NA
	[X]NAP
Formations continues obligatoires – nombre minimal de formations par année	
Tormations continues confuciones nomore imminiar de formations par aimee	Valeur numerique minimale autorisée : 0
	E INIA
	[] NA [X] NAP
Formations continues obligatoires – nombre minimal de jours par année	
rormations continues obligatories – nombre minimal de jours par aimee	Valeur numerique minimale autorisée : 0
	[] NA [X] NAP

Comments

5.2.2Formation des procureurs

129. Types de formations proposées aux procureurs :

	Obligatoire		Pas de formation proposée
Formation initiale	(X) Oui	(X) Oui	() Oui (X) Non
Formation continue générale	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non

Formation continue pour des fonctions	() Oui	(X)Oui	() Oui
spécialisées (ex. procureur spécialisé en	(X) Non	() Non	(X) Non
criminalité organisée)			
Formation continue pour des fonctions	() Oui	(X)Oui	() Oui
spécifiques de gestion (ex. Procureur Général,	(X) Non	() Non	(X) Non
administrateur)			
Formation continue pour l'utilisation des outils	() Oui	(X)Oui	() Oui
informatiques au sein des tribunaux	(X) Non	() Non	(X) Non
Formation continue à l'éthique	() Oui	(X)Oui	() Oui
1	(X) Non	() Non	(X) Non
Formation continue sur la justice adaptée aux	() Oui	(X)Oui	() Oui
enfants	(X) Non	() Non	(X) Non
Formation continue à l'égalité de genre	() Oui	(X)Oui	() Oui
	(X) Non	() Non	(X) Non
Autre formation continue	() Oui	(X)Oui	() Oui
	(X) Non	() Non	(X) Non

Commentaires Autres formations continues: formation technique ou scientifique sur les applications informatiques (pour lutter contre la cyber-criminalité), sur les flux financiers (pour lutter contre la criminalité économique), etc.

130. Fréquence de la formation continue des procureurs :

	Fréquence de la formation continue		
Formation continue générale	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans) [] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée		
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en criminalité organisée)	[] Pas de formation proposee [] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée		
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	[] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée		
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	[] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée		

Formation continue à l'éthique	[] Régulièrement (par exemple tous		
	les ans)		
	[X] Occasionnellement (en fonction		
	des besoins)		
	[] Pas de formation proposée		
Formation continue sur la justice adaptée aux enfants	[] Régulièrement (par exemple tous		
	les ans)		
	[X] Occasionnellement (en fonction		
	des besoins)		
	[] Pas de formation proposée		
Formation continue à l'égalité de genre	[] Régulièrement (par exemple tous		
	les ans)		
	[X] Occasionnellement (en fonction		
	des besoins)		
	[] Pas de formation proposée		
Autre formation continue	[] Régulièrement (par exemple tous		
	les ans)		
	[X] Occasionnellement (en fonction		
	des besoins)		
	[] Pas de formation proposée		

Commentaires - Veuillez fournir toute information concernant la périodicité de la formation continue des procureurs :

130-1. Avez-vous un nombre minimal de formations obligatoires par procureur :

	Par procureur
Formation initials obligatoirs number minimal de formations	
Formation initiale obligatoire – nombre minimal de formations	Valeur numerique minimale autorisée : 0
	[] NA
	[X]NAP
Formation initiale obligatoire – nombre minimal de jours	
	Valeur numerique minimale autorisée : 0
	[] NA
	[X] NAP
Formations continues obligatoires – nombre minimal de formations par année	
ormations continues congatones momere imminut de formations par aimee	Valeur numerique minimale autorisée : 0
	[]NA
	[X]NAP
Formations continues obligatoires – nombre minimal de jours par année	
a communication continues conquicones memoria minima de jours par amore	Valeur numerique minimale autorisée : 0
	[] NA
	[X]NAP

Comments

5.2.3 Instituts de formation

131. Disposez-vous d'(une) institution(s) publique(s) chargée(s) de la formation des juges et/ou des procureurs ?

	Formation initiale seulement	Formation continue seulement	Formation initiale et continue
Institution(s) pour les juges	[]	[]	[]
Institution(s) pour les procureurs	[]	[]	[]
Institution(s) commune(s) pour juges et procureurs	[]	[]	[]

Commentaires -

131-0. Si oui, quel est le budget exécuté de cette (ces) institution(s) ?

	Budget exécuté de l'institution pour l'année de référence, en €
Institution(s) pour les juges	[]NA
Institution(s) pour les procureurs	[X]NAP
	[] NA [X] NAP
Institution(s) commune(s) pour les juges et procureurs	[] NA [X] NAP

Commentaires -

131-1. S'il 1	n'y a pas de fo	rmation initiale obl	igatoire des juge	es et/ou des	s procureurs of	dans de	telles
institutions,	pouvez-vous 1	brièvement préciser	comment les ju	iges et/ou p	rocureurs so	nt form	és ?

5.2.4 Nombre de formations

131-2. Nombre de formations continues disponibles et dispensées (en jours) par la/les institution(s) publique(s) responsable(s) de la formation.

		formations dispensées en direct (en présentiel, hybrid,	Nombre de jours de formations dispensées en direct (en présentiel, hybrid, vidéoconférence)	Nombre de formations en ligne disponibles sur la plateforme e-learning de l'institution de formation (pas en direct)
Total				
	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Pour les juges				
	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Pour les procureurs				
1	[X] NA			
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Pour le personnel non-juge				
	[X] NA			
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Pour le personnel non-procureur				
	[X] NA			
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires -

131-3. Nombre de participants aux formations au cours de l'année de référence.

	Nombre de participants aux formations en direct (en présentiel, hybrid, vidéoconférence)	Nombre de participants aux formations en ligne accessibles sur la plateforme e-learning de l'institution de formation (et non en direct)
Total		
	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP
Ingon		
Juges	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP
Procureurs		
	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP
Personnel non-juge		
1 ersonner non juge	[X]NA	[X] NA
	[]NAP	[]NAP
Personnel non-procureur		
	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP

Commentaire -

E2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

S	Sources : -		

5.3. Exercice de la profession

5.3.1Salaires et avantages des juges et procureurs

132. Salaires des juges et des procureurs au 31 décembre de l'année de référence:

	II .	en €		Salaire annuel net en monnaie nationale
Juge professionnel de 1ère instance au	159 200	121 300	159 200	121 300
début de sa carrière	[] NA [] NAP			

Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire le plus élevé d'un juge de ce niveau, à l'exclusion du salaire du président de la cour)	356 000	331 000	356 000	331 000
	[]NA	[]NA	[]NA	[]NA
	[]NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP
Procureur au début de sa carrière	138 000	117 000	138 000	117 000
	[] NA	[]NA	[]NA	[]NA
	[] NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire le plus élevé d'un procureur de ce niveau, à l'exclusion du salaire du Procureur Général).	190 000	145 000	190 000	145 000
	[] NA	[] NA	[]NA	[]NA
	[] NAP	[] NAP	[]NAP	[]NAP

Commentaire - Veuillez décrire brièvement comment les salaires sont déterminés au cours de la carrière d'un juge/procureur : Source: salaires de l'enquête auprès des cantons pour 1e instance et procureurs; Taux de change 1:1

Salaire auprès du Tribunal fédéral (cour suprême) selon l'ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats.

Salaire du procureur auprès de la Cour suprême: Cette fonction n'existe pas; les chiffres indiqués correspondent au salaire médian des procureurs en fin de carrière au sein de ministères publics cantonaux. Le procureur général de la Confédération est en colloqué en classe de traitement 36 (salaire annuel brut 310'000 € / CHF; net 261'999 € / CHF)

133. Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants ?

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Retraite spécifique	(X) Oui	() Oui (X) Non
Logement de fonction	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Autre avantage financier	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Commentaires -

134. Si « autre avantage financier », veuillez préciser :

[X]NAP

=

135. Un juge peut-il cumuler son travail avec les fonctions suivantes ?

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
Recherche et publication	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
Arbitrage	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Consultant	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Fonction culturelle	() Oui	(X)Oui
	(X) Non	() Non
Fonction politique	() Oui	() Oui
t one don pointique	(X) Non	(X) Non
Médiateur	() Oui	() Oui
www.	(X) Non	(X) Non
Autre fonction	() Oui	() Oui
Aute Ionenon	(X) Non	(X) Non

Commentaires - Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser. -

137. Un procureur peut-il cumuler son travail avec les fonctions suivantes ?

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	(X)Oui ()Non	(X) Oui () Non
Recherche et publication	(X)Oui ()Non	(X) Oui () Non
Arbitrage	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Consultant	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Fonction culturelle	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non
Fonction politique	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Médiateur	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Autre fonction	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Commentaires - Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser : -

139. Prime de productivité : les juges ont-ils droit à des primes en fonction du respect d'objectifs quantitatifs en rapport avec les affaires terminées (par exemple nombre d'affaires terminées pour

une période donnée)?
() Oui
(X) Non
Commentaire - Si oui, veuillez préciser les conditions et si possible les montants : -
5.3.2 Institution/organe d'éthique
138. Disposez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des lignes directrices et/ou des avis sur des questions d'éthique liées à la conduite des juges (par exemple, participation à la vie politique, utilisation des médias sociaux par les juges, etc.) ? (X) Oui (Non
Commentaire - Veuillez préciser :
138-1. Si oui, qui sont les membres de cette institution ? (X) Juges uniquement () Juges et représentants d'autres professions juridiques
() Autre, veuillez préciser :
Commentaires
138-2. Les lignes directrices et/ou avis de cette institution/organe sont-ils accessibles au public ? () Oui
(X) Non Commentaire - Veuillez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les lignes directrices et/ou avis, etc. :
138-2-1. Combien de lignes directrices et/ou avis ont été rendus au cours de l'année de référence ?
[X]NA Commentaire Vavillez préciser quelles ent été les problématiques abordées dans de ces lignes directrices et/ou evis
Commentaire - Veuillez préciser quelles ont été les problématiques abordées dans de ces lignes directrices et/ou avis
138-3. Disposez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des lignes directrices et/ou des avis sur des questions d'éthique liées à la conduite des procureurs (par exemple, participation à la vie politique, utilisation des médias sociaux par les procureurs, etc.) ? (X) Non
Commentaire : Veuillez préciser
138-4. Si oui, qui sont les membres de cette institution ?

() Procureurs uniquement
() Procureurs et représentants d'autres professions juridiques
() Autre, veuillez préciser :
Commentaires
138-5. Les lignes directrices et/ou avis de cette institution/organe sont-ils accessibles au public
?
() Oui
() Non
Commentaires - Veuillez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les avis, etc.
138-5-1. Combien de lignes directrices et/ou avis ont été rendus au cours de l'année de
référence ?
[] NA
Commentaire - Veuillez préciser quelles ont été les problématiques abordées dans de ces lignes directrices et/ou avis
5.4. Procédures disciplinaires
5.4.1 Autorités responsables des procédures disciplinaires et des sanctions
140. Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les juges (réponses multiples possibles) ?
[] Justiciables
[X] Tribunal concerné ou supérieur hiérarchique
[X] Cour suprême
[X] Conseil supérieur de la magistrature
[] Tribunal disciplinaire
[] Autorité disciplinaire
[] Médiateur (Ombudsman)
[X] Parlement
[] Pouvoir exécutif (veuillez préciser):
[X] Autre (veuillez préciser) :commission de surveillance
[] Ceci n'est pas possible
Commentaires Sur la base des réponses apportées par les cantons, on observe que davantage d'organes sont habilités à engager des procédures disciplinaires, étant entendu que par canton il n'existe en règle générale qu'un seul organe qui est habilité à entamer une telle procédure, à savoir soit le tribunal concerné, soit la cour suprême cantonale, soit le conseil supérieur de la magistrature dans le petit
nombre de cantons où il en existe un, soit le parlement, et enfin soit une commission de surveillance.
nombre de cantons où il en existe un, soit le parlement, et enfin soit une commission de surveillance. 141. Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les procureurs (plusieurs réponses
nombre de cantons où il en existe un, soit le parlement, et enfin soit une commission de surveillance.

Page 103 sur 135

[X] Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
[X] Procureur général/Procureur d'Etat
[X] Conseil supérieur des procureurs (Conseil supérieur de la magistrature)
[X] Tribunal disciplinaire
[] Autorité disciplinaire
[] Médiateur (Ombudsman)
[] Organisme professionnel
[X] Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :Département de justice en fonction de l'organisation du canton
[X] Autre (veuillez préciser) :
[] Ceci n'est pas possible
Commentaires Vu la diversité des organisations, ce n'est en règle générale pas la totalité des organes mentionnés qui est habilitée à engager une procédure disciplinaire mais qu'une sélection de ceux-ci. La commission de surveillance du ministère public de la Confédération est une institution nouvelle qui possède le pouvoir d'intenter des procédures disciplinaires contre le procureur général de la Confédération. L'option "Pouvoir exécutif" se réfère au département de justice en fonction de l'organisation du canton.
142. Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges (plusieurs réponses
possibles)?
[] Tribunal
[] Cour suprême
[X] Conseil supérieur de la magistrature
[X] Tribunal ou autorité disciplinaire
[] Médiateur (Ombudsman)
[] Parlement
[] Pouvoir exécutif (veuillez préciser):
[] Autre (veuillez préciser):
Commentaires
143. Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des procureurs (plusieurs réponses
possibles) ?
[] Cour Suprême
[X] Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
[X] Procureur général/Procureur d'Etat
[] Conseil supérieur des procureurs (Conseil supérieur de la magistrature)
[X] Tribunal ou autorité disciplinaire
[] Médiateur (Ombudsman)
[] Organisme professionnel
[] Pouvoir exécutif (veuillez préciser):
[] Autre (veuillez préciser):

5.4.2Nombre de procédures disciplinaires et de sanctions

144. Nombre de procédures disciplinaires intentées durant l'année de référence à l'encontre des juges et des procureurs. (Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.)

	Juges	Procureurs	
Nombre total (1+2+3+4)	13	19	
	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
1. Faute déontologique	2	9	
	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
2. Insuffisance professionnelle	4	9	
_	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
3. Délit pénal	6	1	
1	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
4. Autre	1	0	
	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser : Autre pour BL: une dénonciation de surveillance a été déposée, sur laquelle l'autorité disciplinaire n'est pas entrée en matière, car une voie de recours ordinaire était disponible dans le cas concret..

145. Nombre de sanctions prononcées durant l'année de référence à l'encontre des juges et des procureurs :

	Juges	Procureurs	
Nombre total (total 1 à 10)	10	9	
,	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
1. Réprimande	2	0	
1	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
2. Suspension	1	0	
•	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
3. Retrait d'une affaire	0	0	
	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
4. Amende	0	0	
	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
5. Diminution de salaire temporaire	0	0	
	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	

. Rétrogradation de poste	0	0
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
. Mutation géographique dans un autre tribuna	al 0	0
5 5 1 1	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
. Démission	3	1
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
. Autre	4	8
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
0. Révocation	0	0
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP

Sources : Enquête auprès des cantons

6.Avocats

6.1. Profession d'avocat

6.1.1Statuts de la profession d'avocat

146. Nombre d'avocats exerçant dans votre pays :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre d'avocats	14 184 [] NA	9 929 [] NA	4 255

Commentaires OW: NA, implémentation résultat 2020 = 40.

147. Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter de clients en justice ?

Oui ()	
Non (X)	

Commentaires -

148. Nombre de conseillers juridiques qui ne peuvent pas représenter de clients en justice :

[]
[X] NA	

=

149. La représentation légale devant les tribunaux est-elle exclusivement exercée par les avocats (plusieurs réponses possibles) pour les :

	Première instance	Deuxième instance	Cour suprême
Affaires civiles	() Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires (X) Non	() Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires (X) Non	(X) Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires () Non
Affaires de licenciement	() Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires (X) Non [] NAP	() Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires (X) Non	(X) Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires () Non
Affaires pénales - Défendeur	(X) Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires () Non [] NAP	(X) Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires () Non [] NAP	(X) Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires () Non [] NAP
Affaires pénales - Victime	() Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires (X) Non	() Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires (X) Non	(X) Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires () Non
Affaires administratives	() Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires (X) Non [] NAP	() Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires (X) Non [] NAP	() Oui, toujours () Oui, pour certaines affaires (X) Non

Commentaire - Veuillez apporter toutes précisions utiles concernant le contenu des droits exclusifs des avocats : -

149-0. Si d'autres que les avocats peuvent représenter un client devant les tribunaux, veuillez préciser qui :

	Première instance	Seconde instance	Cour suprême
Organisme de la société civile	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non	() Non
Membre de la famille	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non	() Non
Personne concernée elle-même	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non	() Non

Syndicat	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non	() Non
Autres	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Si « Autres », veuillez préciser. De plus, pour cette/ces représentation(s) : -	les catégories sélectionnées,	veuillez préciser quels son	nt les types d'affaires concernés pa
149-1. Outre les fonctions de rep	résentation en justic	e et de conseil jurid	lique, un avocat peut-il
exercer d'autres activités ?			
[X] Activité notariale			
[X] Arbitrage/médiation			
[X] Mandataire			
[X] Syndic de copropriété			
[X] Agent immobilier			
[X] Autres (veuillez préciser) :représentar Commentaires "Autres" - représentant d'action		_	
Commentaires			
149-2. Les avocats professionne	ls peuvent avoir le st	atut de :	
[X] Avocat indépendant			
[X] Avocat salarié			
[X] Avocat d'entreprise			
Commentaires			
150. La profession d'avocat est-	elle organisée à trave	ers:	
[X] un barreau national			
[X] un barreau régional			
[] un barreau local			
Commentaires			
151. Existe-t-il une formation in	itiale ou un examen s	spécifique pour acc	éder à la profession
19			
d'avocat ?			
d'avocat ? (X) Oui			
(X)Oui	autres exigences spécifiques	en matière de diplôme ou	de niveau universitaire: -
(X) Oui () Non		_	
(X) Oui () Non Commentaire - Veuillez indiquer s'il existe d		_	
(X) Oui () Non Commentaire - Veuillez indiquer s'il existe d 152. Existe-t-il un système de fo		_	

153. La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations, à un certain
niveau de compétence, à un certain diplôme ou à certaines autorisations ?
(X) Oui
() Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :
F1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie
Sources : Registres cantonaux des avocats et récolte de données auprès des cantons
6.1.2Exercice de la profession d'avocat
154. Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats
(c'est à dire une information préalable sur le montant prévisible des honoraires demandés)?
(X) Oui
() Non
Commentaires
155. Les honoraires des avocats sont-ils librement négociés ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
156. La loi ou les règlements du Barreau contiennent-ils des règles sur les honoraires des avoca
(même s'ils sont librement négociés)?
[X] Oui, la loi contient des règles
[] Oui, les règlements du Barreau contiennent des règles
[] Non, ni la loi ni les dispositions du Barreau ne contiennent de règles
Commentaires
6.1.3Standards de qualité et procédures disciplinaires pour les avocats
157. Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?
(X) Oui
() Non
Commentaires - Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés? -
158. Si oui, qui a la responsabilité d'établir ces normes de qualité :
[X] le Barreau
[X] le législateur
Page 109 sur 135

procédure disciplinaire est
procédure disciplinaire est
procédure disciplinaire est
procédure disciplinaire est
nrocédure discinlinaire est
i procedure discipiniane est
es procédures qu'une seule
bre de procédures disciplinaires
.P
P
.P
P
.P

[X] autre (veuillez préciser):10 réponses sur 26 cantons.

159. Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant :

160. Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires?

Commentaires

[X] la prestation de l'avocat

[X] le montant des honoraires

Commentaires - Veuillez préciser :

Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5)

Nombre de sanctions

131

[]NA []NAP

1. Réprimande	16
	[] NA [] NAP
2. Suspension	0
	[] NA [] NAP
3. Retrait d'une affaire	1
	[] NA [] NAP
4. Amende	43
	[] NA [] NAP
5. Autre	71
	[]NA
avocats a décidé qu'aucune violation n'avait été commise. ZH: - Einstellung bzw. keine Folge 20 · Übrige (Nichtanhandnahme, Überweisung an andere Aufsic	rs équivaut aux enquêtes disciplinaires pour lesquelles la Chambre des
es litiges	
.1. Médiation conduite ou renvoyée par le tr	ibunal
7.1.1Précisions sur la médiation conduite	ou renvoyée par le tribunal
163. Existe-t-il des processus de médiations judiciaire ?	conduite ou renvoyée par le tribunal dans le système
(X)Oui	
() Non	
Commentaires	
163-1. Dans certains domaines, le système i	udiciaire prévoit-il la médiation obligatoire avec un

médiateur ?

[] Avant/à la place de la procédure devant le tribunal

[X] Ordonnée par le tribunal, le juge, le procureur ou une autorité publique dans le cadre d'une procédure judiciaire en cours

[] Pas de médiation obligatoire

Commentaires - Si la médiation obligatoire existe, veuillez préciser quels sont les domaines concernés :

	Médiateur privé	Autorité publique (autre que le juge)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Affaires familiales	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Affaires administratives	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non
Affaires liées au droit du travail, y compris les licenciements	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non
Affaires pénales	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Affaires liées aux consommateurs	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
ommentaires			2 1° . °	1
65. Est-il possible de bénéfici ar le tribunal ou de bénéficier	•		ediations co	nduites ou renv
(X)Oui				
() Non				
[] NAP				
[]NAP				
[] NAP commentaires - Si oui, veuillez préciser :		:	1	
	crédités ou enreg	istrés pour exerc	er la médiat	ion conduite o

163-2. Dans certains domaines, le système juridique prévoit-il des séances d'information

obligatoires avec un médiateur?

Nombre de médiateurs	556	139	417
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires Seul un petit nombre de cantons possèdent des médiateurs accrédités ou enregistrés. Les chiffres indiqués correspondent aux médiateurs enregistrés dans les cantons de FR, TG, TI, VD, NE, GE et JU.

Nous observons une augmentation du nombre de médiateurs en raison de l'intérêt croissant pour cette activité.

166-1. Veuillez décrire les exigences et la procédure pour devenir médiateur accrédité ou enregistré dans votre pays (études requises, expérience professionnelle, procédure d'accréditation etc.) ?

. Annonce auprès du secrétariat de l'ordre judiciaire avec les documents attestant de la formation continue suivie de médiateurs et de l'intégrité du médiateur ou de la médiatrice. Exemple de formation à la médiation organisée par la Fédération suisse des avocats: https://www.sav-fsa.ch/fr/mediatorin-sav-/-mediator-sav

167. Nombre de médiations conduites ou renvoyées par le tribunal:

	Nombre d'affaires pour lesquelles les parties s'accordent pour débuter une médiation	Nombre de médiations conduites ou renvoyées par le tribunal terminées	Nombre d'affaires conclues par un accord de règlement
Total $(1+2+3+4+5+6+7)$			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Affaires civiles et commerciales			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Affaires familiales			
2. Titulos idilituos	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[]NAP	[] NAP	[]NAP
3. Affaires administratives			
3. Arranes administratives	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[]NAP	[] NAP	[]NAP
4 Affairea likas ou drait du travesil es commuis			
4. Affaires liées au droit du travail, y compris	[X] NA	[X] NA	[X] NA
les licenciements	[]NAP	[] NAP	[] NAP
- A CC :	[]	[]	[]
5. Affaires pénales	[X] NA	[X]NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
6. Affaires liées aux consommateurs			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
7. Autres affaires			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires - Veuillez indiquer la source : -

168. Est-ce que les formes suivantes de mesures alternatives de règlement des litiges existent dans votre pays ?

- [X] la médiation autre que la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal
- [X] l'arbitrage
- [X] la conciliation (si différente de la médiation)
- [X] d'autres mesures alternatives de règlement des litiges (veuillez spécifier) :ombudsman par exemple en matière d'assurancemaladie, en matière d'assurnaces sociales ou au sein d'administration

Commentaires "Autre": ombudsman par exemple en matière d'assurance-maladie, en matière d'assurnaces sociales ou au sein de l'administration

G1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Source : Récolte de données auprès des autorités judiciaires cantonales et fédérales

8. Exécution des décisions de justice

8.1. Exécution des décisions en matière civile

8.1.1 Nombre d'agents d'exécution, statut et mandat

169. Nombre et type d'agents d'exécution dans votre pays.

	Total	Hommes	Femmes	
T-4-1 (1 : 0 : 2 : 4)	2 044	844	1 200	
Total (1+2+3+4)	2 044 [] NA	044 [] NA	[] NA	
1. Profession libérale réglementée par les	14	13	1	
autorités publiques	[] NA [] NAP	[]NA	[]NA	
2. Agents d'exécution attachés à une institution		817	1 189	
publique (fonctionnaires payés par l'Etat)	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	
3. Juges	24	14	10	
J. Juges	[] NA	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	
4. Autres	[] NA	[] NA	[] NA	
	[X] NAP	[X] NAP	[X]NAP	

Commentaire - Si « Autres », veuillez préciser le statut et les compétences de ces agents d'exécution : "1. Profession libérale réglementée par les autorités publiques": le canton des Grisons qui avait des agents de cette catégorie n'en a plus déclaré pour 2022.
"3. Juges": tendance à confier ce type de tâches à des employés plutôt qu'à des magistrats.

170. Quelles sont les conditions d'accès à la profession d'agent d'exécution (plusieurs réponses possibles) ?

[] expérience professionnelle		
[X] examen spécifique		
[X] procédure de nomination par l'Etat		
[] formation initiale		
[] autre		
ommentaire - Si « autre », veuillez préciser :		
·	1 / 1 1/ 1 / 1	
71. Le mandat des agents d'exécution est-il à c	duree indeterminee (a	savoir "a vie" = jusqu'a 17
fficiel de la retraite)?		
(X) Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoi		
() Non, veuillez indiquer la durée du mandat :		
ommentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (par exemple la r	évocation à titre de sanction dis	sciplinaire) ? Veuillez préciser :
.1.2 Activités/ domaines de compétences		•
71_1 A qualles informations du déhitour l'acc	nt d'avégution a t il a	ande an début de la masséd
71-1. A quelles informations du débiteur l'age 'exécution ?	mi u caccuuon a-i-n a(ces au debut de la proced
CACCUUOII!		
	Accès à l'information	Accès numérique direct à l'information
Adresse	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Date de naissance	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Etat civil	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Cohabitant	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Employeur		
	() Oui	() Oui
	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Véhicule automobile	(X) Non () Oui	(X) Non () Oui
	(X) Non () Oui (X) Non	(X) Non () Oui (X) Non
	(X) Non () Oui	(X) Non () Oui
Biens meubles	(X) Non () Oui (X) Non () Oui	(X) Non () Oui (X) Non () Oui
Biens meubles	(X) Non () Oui (X) Non () Oui (X) Non	(X) Non () Oui (X) Non () Oui (X) Non
Biens meubles Biens immeubles	(X) Non () Oui (X) Non	(X) Non () Oui
Biens meubles Biens immeubles Compte bancaire	(X) Non () Oui (X) Non	(X) Non () Oui (X) Non
Véhicule automobile Biens meubles Biens immeubles Compte bancaire Procédures d'exécution déjà en cours contre le débiteur	(X) Non () Oui	(X) Non () Oui
Biens meubles Biens immeubles Compte bancaire	(X) Non () Oui (X) Non	(X) Non () Oui (X) Non

[X] diplôme

Autre	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non

Commentaires - Si "Autre", veuillez préciser :

171-2. L'agent d'exécution peut-il réaliser les procédures civiles d'exécution suivantes :

	Option
Saisie des biens meubles corporels	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP
Saisies conservatoires des biens meubles corporels	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP
Saisie des immeubles	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP
Saisie conservatoire des immeubles	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP
Saisie entre les mains d'un tiers des créances du débiteur portant sur une somme d'argent	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP
Saisies des rémunérations	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP
Saisies des véhicules terrestres à moteur	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non

Mesures d'expulsion	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP
Saisies des bateaux et des navires	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP
Saisie des aéronefs	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP
Saisie des avoirs dématérialisés (par ex. cryptomonnaie)	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP
Vente forcée par adjudication publique des biens saisis	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP
Vente des parts sociales	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP
Autres	() Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [X] NAP

Commentaires

171-3. Outre l'exécution des décisions de justice, quelles sont les autres activités pouvant être exercées par les agents d'exécution ?

r	1 C' 'C' '		11	. 1	
ı	I Signification o	ai notification	d´actes	udiciaires	ou extraiudiciaires

[X] Recouvrement de créances

[X] Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires

[X] Séquestres
[] Constats
[] Service des audiences auprès des juridictions
[] Conseils juridiques
[X] Procédures de faillites
[X] Missions confiées par le juge
[] Représentation des parties devant les juridictions
[] Rédaction des actes sous-seings privés
[] Administrateur d'immeubles
[] Autres
Commentaires
8.1.3 Formation et TIC
172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents
d'exécution ?
() Oui
(X) Non
Commentaires
172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents
d'exécutions ?
() Oui
(X) Non
Commentaire - Si oui, veuillez préciser :
172-3. Le système de formation continue comprend-il dans son contenu également les TIC (liées
aux procédures d'exécution) ?
(X)Oui
() Non
Commentaire - Si oui, veuillez préciser :
172-4. Votre pays a-t-il instauré la signification et/ou notification électronique ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
172-5. Le développement de nouvelles technologies a-t-il un effet sur les différentes étapes de la
procédure d'exécution ?
() Oui
(X) Non
Page 118 sur 135

Comentaire - Veuillez expliquer :
8.1.4 Frais
174. Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution ?
(X)Oui
() Non
Commentaires
175-1. Les honoraires réclamés en cas de succès de la procédure d'exécution sont-ils librement
négociés ?
() Oui
(X) Non
Commentaires
175-2. Qui doit procéder au payement de ces honoraires réclamés en cas de succès de la procédure
d'exécution ?
[X] Le débiteur
[] Le créancier
[] Autre – veuillez préciser
Commentaires
176. La loi énonce-t-elle des règles sur les frais d'exécution (même s'ils sont librement négociés)
(X) Oui
() Non
Commentaires
H0. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie
Source : Récolte de données auprès des autorités judiciaires fédérales et cantonales
8.1.5 Organisation de la profession et efficacité des services
177. Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
178. Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution ?
[] une instance professionnelle
[X] le juge
Page 119 sur 135

[X] le ministère de la Justice	
[] le procureur	
[] autre (veuillez préciser) :	
Commentaires	
181. Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de la contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de la contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de la contre	•
() Oui	
(X) Non	
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :	
182. Disposez-vous d'un système pour contrôler la manière don	nt la procédure d'exécution est
conduite par l'agent d'exécution?	
(X)Oui	
() Non	
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :	
183. Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant	nt les procédures d'exécution?
Veuillez n'en indiquer que 3 au maximum.	
[] absence de toute exécution	
[] non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques	
[X] manque d'information	
[] durée excessive	
[] pratiques illégales	
[] supervision insuffisante	
[X] coût excessif	
[] défaut de comportement éthique de l'agent d'exécution	
[X] autre (veuillez préciser) :faute proffessionnelle	
Commentaires "autre": faute proffessionnelle	
185. Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'	exécution:
	Existence du système
pour les affaires civiles	() Oui (X) Non
pour les affaires administratives	() Oui
	(X) Non
Commentaires	

186. Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de signification et/ou notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction ? (Une

() entre 6 et 10 jours	
() entre 11 et 30 jours	
() plus (veuillez préciser) :	
[] NA	
ommentaires	
87. Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'enco	ntre des agents d'exécution. (Si la
rocédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs	
cocédures qu'une seule fois, pour le manquement princip	
The second of th	
	Nombre de procédures disciplinaires initiées
Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	0
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	[]NA
	[]NAP
1. Pour faute déontologique	0 []NA
	[] NAP
2. Pour insuffisance professionnelle	0
	[] NA [] NAP
3. Pour délit pénal	0
-	[]NA
1 A	[] NAP 0
4. Autre	[]NA
	[] NAP
ommentaires - Si « autre », veuillez préciser : Aucune initialisation de procédure s données récoltées auprès des autorités judiciaires cantonales 88. Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des age	ents d'exécution :
	Nombre de sanctions prononcées
Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5)	0
(2.2.0)	[]NA
Démission de	[] NAP
1. Réprimande	0 []NA
	[] NAP
2. Suspension	0
	[] NA [] NAP
3. Retrait d'une affaire	o
	[]NA
	[] NAP

seule option possible)

(X) entre 1 et 5 jours

4. Amende	0 []NA
	[]NAP
5. Autre	0
	[]NA []NAP
Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité ir le nombre de sanctions, veuillez en indiquer les raisons : Aucune sanctions selon les données récoltées auprès des autorités judiciaires cantonales H1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux et le la commentaire de l	on disciplinaire prononcée en 2022 dans l'ensemble des cantons
Source : Enquête réalisée auprès des autorités judiciaires cantonales	<u> </u>
8.2.Exécution des décisions pénales	a mánalas
8.2.1Fonctionnement de l'exécution des décision	s penales
100 0 11	1/ 1 / 1 / 1 / 1 / 11
•	lécisions pénales (plusieurs réponses possible
?	lécisions pénales (plusieurs réponses possible
189. Quelle autorité est chargée de l'exécution des c? [X] Juge [Procureur	lécisions pénales (plusieurs réponses possible
? [X] Juge	lécisions pénales (plusieurs réponses possible
? [X] Juge [] Procureur	lécisions pénales (plusieurs réponses possible
? [X] Juge [] Procureur [X] Services pénitentiaire et de probation	
? [X] Juge [] Procureur [X] Services pénitentiaire et de probation [] Agent d'exécution	ee et police
? [X] Juge [] Procureur [X] Services pénitentiaire et de probation [] Agent d'exécution [X] Autre autorité (veuillez préciser) :Département cantonal de justice Commentaires - Veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonce de justice et police	re et police rtions d'initiative ou de contrôle). "Autre": Département cantona
? [X] Juge [] Procureur [X] Services pénitentiaire et de probation [] Agent d'exécution [X] Autre autorité (veuillez préciser) :Département cantonal de justice Commentaires - Veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions)	re et police rtions d'initiative ou de contrôle). "Autre": Département cantona
[X] Juge [] Procureur [X] Services pénitentiaire et de probation [] Agent d'exécution [X] Autre autorité (veuillez préciser) :Département cantonal de justice Commentaires - Veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonc de justice et police 190. En matière d'amendes prononcées par une jurie	re et police rtions d'initiative ou de contrôle). "Autre": Département cantona
[X] Juge [] Procureur [X] Services pénitentiaire et de probation [] Agent d'exécution [X] Autre autorité (veuillez préciser) :Département cantonal de justice Commentaires - Veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonc de justice et police 190. En matière d'amendes prononcées par une jurie d'évaluer le taux de recouvrement effectif?	re et police rtions d'initiative ou de contrôle). "Autre": Département cantona
[X] Juge [] Procureur [X] Services pénitentiaire et de probation [] Agent d'exécution [X] Autre autorité (veuillez préciser) :Département cantonal de justice Commentaires - Veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonc de justice et police 190. En matière d'amendes prononcées par une jurie d'évaluer le taux de recouvrement effectif? () Oui	re et police rtions d'initiative ou de contrôle). "Autre": Département cantona
[X] Juge [] Procureur [X] Services pénitentiaire et de probation [] Agent d'exécution [X] Autre autorité (veuillez préciser) :Département cantonal de justice Commentaires - Veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonc de justice et police 190. En matière d'amendes prononcées par une jurie d'évaluer le taux de recouvrement effectif? () Oui (X) Non	re et police rtions d'initiative ou de contrôle). "Autre": Département cantona
[X] Juge [] Procureur [X] Services pénitentiaire et de probation [] Agent d'exécution [X] Autre autorité (veuillez préciser) :Département cantonal de justice Commentaires - Veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonc de justice et police 190. En matière d'amendes prononcées par une jurie d'évaluer le taux de recouvrement effectif? () Oui (X) Non Commentaires -	re et police rtions d'initiative ou de contrôle). "Autre": Département cantona
[X] Juge [] Procureur [X] Services pénitentiaire et de probation [] Agent d'exécution [X] Autre autorité (veuillez préciser) :Département cantonal de justice Commentaires - Veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonc de justice et police 190. En matière d'amendes prononcées par une jurie d'évaluer le taux de recouvrement effectif? () Oui (X) Non Commentaires - 191. Si oui, quel est le taux de recouvrement?	re et police rtions d'initiative ou de contrôle). "Autre": Département cantona
[X] Juge [] Procureur [X] Services pénitentiaire et de probation [] Agent d'exécution [X] Autre autorité (veuillez préciser) :Département cantonal de justice Commentaires - Veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonc de justice et police 190. En matière d'amendes prononcées par une juried d'évaluer le taux de recouvrement effectif? () Oui (X) Non Commentaires - 191. Si oui, quel est le taux de recouvrement? () 80-100%	re et police rtions d'initiative ou de contrôle). "Autre": Département cantona

9.1. Profession de notaire

9.1.1 Nombre, statut et mandat des notaires

192. Nombre et statut des notaires dans votre pays.

	Total	Hommes	Femmes
TOTAL (1+2+3+4)	3 704	2 469	1 235
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Statut privé (sans contrôle d'une autorité	0	0	0
publique)	[] NA	[] NA	[] NA
puonque)	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Officiers publics nommés par l'Etat	3 404	2 236	1 168
•	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Fonctionnaires (rémunérés par l'Etat)	264	202	62
, , ,	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
4. Autre	36	31	5
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaire - Si « autre » veuillez préciser le statut ou si « Officiers publics nommés par l'Etat » veuillez indiquer quel ministère est principalement engagé dans la procédure de nomination. Il est à noter qu'en général, davantage de femmes sortent des études de droit et choisissent la profession de notaire.

192-1. Quelles sont les conditions d'accès à la profession de notaire (plusieurs réponses possibles) ?

[]	X] diplôme
[] expérience professionnelle
[] examen spécifique
[] procédure de nomination par l'Etat
[] formation initiale
[] autre (veuillez préciser):

Commentaires

192-2. Le mandat des notaires est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

[]	(a) out, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :65
[] non, veuillez indiquer la durée du mandat :

Commentaires - existe-t-il des exceptions (par example la révocation à titre de sanction disciplinaire). Veuillez préciser :

9.1.2 Activités/ domaines de compétences

194. Quel type de fonctions exercent les notaires (plusieurs réponses possibles) ?

[&]quot;3. Fonctionnaires (rémunérés par l'Etat)": nous observons une légère baisse au profit des officiers publics nommés par l'Etat.

	Veuillez sélectionner une option
Authentification	(X) Oui, exclusivement exercée par les notaires () Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires () Non [] NAP
Certification des signatures	() Oui, exclusivement exercée par les notaires (X) Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires () Non
Médiation	() Oui, exclusivement exercée par les notaires (X) Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires () Non
Prestation de serments	() Oui, exclusivement exercée par les notaires () Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires (X) Non
Procédures judiciaires non contentieuses (par exemple, agir en tant que commissaire du tribunal dans un dossier de succession, divorce, partage de succession, veuillez préciser)	() Oui, exclusivement exercée par les notaires (X) Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires () Non
Agir en tant que fonctionnaire d'Etat (par exemple, célébrer un mariage, veuillez préciser)	() Oui, exclusivement exercée par les notaires () Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires (X) Non
Autres fonctions judiciaires (par exemple ordre de paiement)	() Oui, exclusivement exercée par les notaires () Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires (X) Non
Enchères publiques	() Oui, exclusivement exercée par les notaires () Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires (X) Non

Autres (par exemple collecter des impôts, gérer des registres)	() Oui, exclusivement exercée par les notaires (X) Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires () Non [] NAP
Commentaire - Si « autre », veuillez préciser. Veuillez indiquer toute précision notaires ou au contraire les autres organes ayant également des compétences po	
194-2. Dans quels domaines du droit les notaires ont-ils	des compétences (plusieurs réponses
possibles) ?	
[X] Transaction immobilière	
[] Droit de la famille	
[X] Droit des successions	
[] Droit des sociétés	
[] Contrôle de la régularité des jeux de hasard	
[] Protection des personnes vulnérables	
[X] Autres	
Commentaires	
9.1.3 TIC, organisation de la profession et formation	
104.2. Las matariats retilisant ils das systèmes TIC smésic	aliaka dama lassu aatissitk 9
194-3. Les notariats utilisent-ils des systèmes TIC spécia	
[X] Dans leurs relations avec l'État (par exemple, tribunaux, registres, chan	nbres de commerce, autorites fiscales)
Dans leurs relations avec leurs clients	
[] Dans leurs relations avec d'autres notaires (par exemple, vidéoconféren	ce, systeme d'echange de documents)
Commentaires	
194-4. Quels sont les registres informatisés que les notai	res peuvent consulter?
[X] Registre foncier	
[X] Registre du commerce	
[] Registre de l'état civil/ de la population	
[] Registre en matière de droit des successions/ en matière familiale	
[] Tout autre registre (veuillez préciser)	
[] Aucun	
Commentaires	
194-5. Existe-t-il des registres/infrastructures de registre	s gérés par le notaries ?
() Oui	-
(X) Non	
Commentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser :	
•	

194-6. Dans quels registres informatisés les notaires peuvent-ils modifier les données (directement ou indirectement via une demande en ligne)?

	Modification directe	Modification indirecte via une demande en ligne
Registre foncier	() Oui	(X)Oui
	(X) Non	() Non
	[] NAP	[] NAP
Registre du commerce	() Oui	(X)Oui
	(X) Non	() Non
	[] NAP	[] NAP
Registre de l'état civil/ de la population	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
	[] NAP	[] NAP
Registre en matière de droit des successions/ en matière	() Oui	() Oui
familiale	() Non	() Non
	[X]NAP	[X]NAP
out autre registre (veuillez préciser)	() Oui	() Oui
	() Non	() Non
	[X]NAP	[X] NAP
Aucun	() Oui	() Oui
	() Non	() Non
	[X]NAP	[X]NAP

Registre foncier	() Oui	(X)Oui
	(X) Non	() Non
Parietus de commente	() Oui	[]NAP (X)Oui
Registre du commerce	(X) Non	() Non
	[] NAP	[]NAP
Registre de l'état civil/ de la population	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Registre en matière de droit des successions/ en matière	() Oui	() Oui
familiale	() Non	() Non
	[X]NAP	[X]NAP
Tout autre registre (veuillez préciser)	() Oui () Non	() Oui () Non
	[X]NAP	[X]NAP
Aucun	() Oui	() Oui
	() Non [X] NAP	() Non [X] NAP
 [X] Vidéoconférence (par exemple, conseils numériques) [X] Acte électronique [X] Identification numérique [] Archivage numérique [] Autre, veuillez préciser 		
[] Aucun		
Commentaires		
194-8. Qui est responsable pour gérer les archiv	res numériques ?	
[] Notariat/ organisme professionnel		
[] Autres autorités publiques		
[X] Autre entité (veuillez préciser)archives d'Etat des cantons e	et archives fédérales	
Commentaires		
195. Existe-t-il un système de supervision et de	contrôle de l'activité de	es notaires ?

(X) Oui

() Non

options possibles)?		
[] une instance professionnelle		
[] le tribunal		
[] le ministère de la Justice		
[] le procureur		
[X] autre (veuillez préciser) :Département de justice et pol	ice	
Commentaires -		
196-1. Existe-t-il un système de formation conti	nue générale p	our les notaires ?
() Oui		
(X) Non		
Commentaires		
196-2. Les notaires bénéficient-ils d'une format	ion en matière	de:
	Oui	Non
Droit européen	()	(X)
Droit d'un autre Etat membre (programmes de formation transfrontaliers)	()	(X)
Commentaire - Si oui, veuillez indiquer les types (par exemple, cou activités de formation :	ırs traditionnels, e-le	arning, webinaire) et les grands thèmes des
I1. Veuillez indiquer les sources des réponses au	ıx questions de	cette partie
Sources : Récolte de données auprès des cantons		
10.Experts judiciaires		
10.1.Profession d'expert judiciaire		
10.1.1Statuts des experts judiciaires		
202. Dans votre système, quels types d'experts j	judiciaires peuv	vent être impliqués dans des
procédures judiciaires (plusieurs réponses possi	bles):	
[] Experts désignés par les parties au soutien de leur argument et d'impartialité	ation mais tenus env	ers le tribunal par une obligation d'indépendanc
[X] Experts nommés par le tribunal ou une autre autorité indépo	endante des parties	
		Page 127 sur 135

196. Si oui, quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les notaires (plusieurs

[] Autres systèmes d'expertise judiciaire, veuillez préciser
Commentaire - Veuillez préciser qui propose et qui nomme un expert dans une affaire déterminée.
202-1. Existe-t-il des listes ou toute autre forme d'enregistrement officiel, pour les experts ?
() Oui
(X) Non
Commentaires
202-1-1. Si oui, la liste est-elle établie au plan (plusieurs réponses possibles) :
[] national
[] par circonscription administrative ou état fédéré
[] par circonscription judiciaire
[] autre
Commentaire - Veuillez fournir tout autre commentaire concernant ces listes ou bases de données d'experts si elles existent (par exemple : l'expert prête-t-il serment ? comment sont évaluées ses compétences ? par qui ?) :
202-1-2. Ces listes sont-elles accessibles au public :
() Oui sur Internet
() Oui
() Non
Commentaires
202-2. Quelle autorité est compétente pour l'enregistrement des experts judiciaires ?
[] Le ministère de la Justice
[X] Les tribunaux
[] Un organe administratif
[] Un organisme indépendant (association d'experts judiciaires)
[] Autre
Commentaire - Veuillez préciser également les critères d'enregistrement :
202-3. L'enregistrement des experts judiciaires est-il limité dans le temps ?
() Oui, pour combien de temps
(X) Non
Commentaires
202-4. Dans une affaire, peut-on désigner un expert non inscrit sur la liste ou non enregistré?
(X)Oui
() Non
Commentaire - Si oui, dans quels cas ?
203. Le titre d'expert judiciaire est-il protégé ?

() Oui	
(X) Non	
Commentaires - Le cas échéant, veuillez indiquer en quoi consiste	e cette protection :
203-1. L'expert judiciaire a-t-il une obligation	de formation ?
	Obligation de formation
Formation initiale	() Oui
	(X) Non
Formation continue	() Oui (X) Non
Commentaires	
203-2. Si oui, cette formation concerne-t-elle :	
[] la procédure judiciaire	
[] le métier de l'expert	
[] autre	
Commentaires NAP	
=	
204. La fonction d'expert judiciaire est-elle rég	lementée par des normes juridiques?
() Oui	
(X) Non	
Commentaires	
204-1. A l'occasion d'une mission qui lui est c	onfiée, l'expert judiciaire est-il dans l'obligation de
signaler ses éventuels conflits d'intérêt ?	
(X)Oui	
() Non	
Commentaire - Si oui, veuillez préciser :	
205. Nombre d'experts judiciaires accrédités or	u enregistrés :
Total	Hommes Femmes

	Total	Hommes	Femmes	
Nombre d'experts	246			
	[] NA	[X] NA	[X] NA	
	[]NAP	[] NAP	[] NAP	

Commentaires La différence par rapport à 2020 est due au nombre élevé d'eperts dans le canton de Neuchâtel qui n'existaient pas dans les récoltes de données précédentes.

LU: 20 NE: 214 VD. 12

206-1. Nombre d'affaires pour lesquelles une expertise a été ordonnée par un juge ou requise par les parties

	Nombre d'affaires
Total (1+2+3+4)	
	[X] NA
	[] NAP
1. Affaires civiles et commerciales contentieuses	
	[X] NA
	[] NAP
2.Affaires administratives	
	[X] NA
	[] NAP
3.Affaires pénales	
on manos ponaros	[X] NA
	[] NAP
4. Autres affaires	
	[X] NA
	[] NAP

Commentaires Seul le canton de Neuchâtel à répondu d manière complète:

- 1.45
- 2. 2
- 3.53
- 4.0

205-1. Qui détermine le montant de la rémunération de l'expert ?

	En matière civile/administrative	En matière pénale
Défini par la loi/ règlement ou une réglementation spéciale	() Oui	() Oui
	() Non	() Non
	[X]NAP	[X] NAP
Défini par le tribunal/juge	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
	[] NAP	[] NAP
Défini par le ministère de la Justice ou un autre ministère	() Oui	() Oui
(fixant un tarif par exemple)	() Non	() Non
(Institute on our pur onompto)	[X] NAP	[X] NAP
Salaire de fonctionnaire public (dans le cas d'un médecin	() Oui	() Oui
légiste ou un autre spécialise qui est un fonctionnaire	() Non	() Non
public)	[X] NAP	[X] NAP
Librement négocié entre l'expert et les parties	() Oui	() Oui
	() Non	() Non
	[X]NAP	[X] NAP
Autre	() Oui	() Oui
	() Non	() Non
	[X]NAP	[X] NAP

Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :

	Oui	Non
Délais pour présenter le rapport d'expertise	()	(X)
Qualité de l'expertise	()	(X)
Autre	()	(X)
[] NAP		1
Commentaire - Si oui, veuillez préciser et fournir des détail	s dans l'hypothèse où de poss	sibles sanctions existent :
207-1. Le juge ou un autre organe contrôle	e-t-il le déroulement d	les opérations d'expertises ?
(X)Oui		
() Non		
Si oui, veuillez préciser :		
207-2. Les associations d'experts sont-elle	s impliquées dans :	
[] Le processus de sélection		
[X] La formation initiale ou continue		
[] Les procédures disciplinaires		
Commentaires -		
K1. Veuillez indiquer les sources des répo	nses aux questions de	e cette partie
Sources : -		
1.Les réformes dans le système judiciais	re	
1.1.Réformes envisagées		
11.1.1Réformes		•
208. Pouvez-vous fournir des informations concerne le fonctionnement de la justice?		
208-1. Programmes de réforme généraux [X] Oui (programmé)		

[] Oui (adopté)

[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)

[] Non [] NA
Si oui, veuillez préciser : Deux cantons connaissent une révision totale de leur constitution qui en cours (AR + VS)
208-2. Budget
[X] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
Si oui, veuillez préciser : TG: Adaptation du niveau des salaires de juges administratifs à celui des juges cantonaux.
208-3. Tribunaux et ministère public (par exemple pouvoir et organisation, modifications
structurelles -par exemple la réduction du nombre des tribunaux- (implantations géographiques),
compétences des tribunaux, gestion et méthodes de travail, technologies de l'information, arriéré
judiciaire et efficacité, frais de justice, rénovation et construction de nouveaux bâtiments)
[X] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[] Non [] NA
Si oui, veuillez préciser : Transition vers le numérique de la justice: La Chambre du peuple du Parlement fédéral (Conseil national) a adopté la loi sur les plateformes de communication dans le domaine judiciaire le 25 septembre 2023. Le projet de loi se trouve maintenant devant la Chambre des cantons (Conseil des Etats) et devrait être traité dans le courant de l'année 2024. Le projet Justitia 4.0 met en oeuvre la transition vers le numérique de la justice, notamment en réalisant la plateforme d'échange prévue par la loi. Toutes les autorités judiciaires cantonales et fédérales se préparent à cette transition qui devrait intervenir dans les deux à cinq ans. GR: fusion des tribunaux supérieur du canton TG: intégration des justice de paix à l'organisation judiciaire (et plus à l'administration) FR et TG: réformes au sein du ministère public
208-4. Accès à la justice et aide judiciaire
[] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[X] Non
[] NA
Si oui, veuillez préciser :
208-5. Conseil supérieur de la magistrature (compétent pour les juges et/ou les procureurs)
[] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[X] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)

[] Non [] NA	
Si oui, veuillez préciser : VS: Conseil de la magistrature constitué VD: Adoption de la loi sur le conseil de la magistrature	
208-6. Professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats, notaires, agen	its d'exécution, etc.):
organisation, formation, etc.	
[] Oui (programmé)	
[] Oui (adopté)	
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)	
[X] Non [] NA	
Si oui, veuillez préciser :	
208-7. Egalité de genre	
[] Oui (programmé)	
[] Oui (adopté)	
[X] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)	
[] Non [] NA	
Si oui, veuillez préciser : D'une façon générale, la part des femmes augmentent tant au sein des magistrats du personnel des autorités judiciaires. A BE les femmes sont majoritaires au sein des autorités judiciaires (p	•
208-8. Réformes en matière civile, pénale et administrative, de conventions i	internationales et
d'activités de coopération	
[] Oui (programmé)	
[] Oui (adopté)	
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)	
[X] Non [] NA	
Si oui, veuillez préciser :	
208-9. Exécution des décisions de justice et en particulier décisions contre le	es autorités publiques
[] Oui (programmé)	
[] Oui (adopté)	
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)	
[X] Non [] NA	
Si oui, veuillez préciser :	
208-10. Médiation et autres mesures alternatives de règlement des litiges	
[] Oui (programmé)	
	Page 133 sur 135

[] Oui (adopté)
[X] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[] NA
Si oui, veuillez préciser : Mise en place d'une structure pour guider les justiciables vers la médiation à Genève
208-11. Lutte contre la criminalité
[] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[X] Non
[] NA
Si oui, veuillez préciser :
208-12. Système pénitentiaire
[] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[X] Non
[] NA
Si oui, veuillez préciser :
208-13. La justice adaptée aux enfants
[] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[X] Non
[]NA
Si oui, veuillez préciser :
208-14. La violence domestique
[] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[X] Non
Si oui, veuillez préciser :
208-15. Nouvelles technologies de l'information et de la communication
[X] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)

] Non
ui, veuillez préciser : Transition vers le numérique de la justice: La Chambre du peuple du Parlement fédéral (Conseil national) a
pté la loi sur les plateformes de communication dans le domaine judiciaire le 25 septembre 2023. Le projet de loi se trouve maintenant
ant la Chambre des cantons (Conseil des Etats) et devrait être traité dans le courant de l'année 2024. Le projet Justitia 4.0 met en

Si ado dev oeuvre la transition vers le numérique de la justice, notamment en réalisant la plateforme d'échange prévue par la loi. Toutes les autorités judiciaires cantonales et fédérales se préparent à cette transition qui devrait intervenir dans les deux à cinq ans.

208-16. Autres

[] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
[X] Non	
[] NA

[] Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)

Si oui, veuillez préciser :